



Déclaration
de **performance**
extra-financière

2024

Coopérative 

Au sommaire

Le mot du Président	p. 3
----------------------------------	------

Notre modèle d'affaires	p. 5
--------------------------------------	------

Le Groupement U	p. 6
------------------------------	------

Identité, histoire, organisation

Le périmètre du reporting extra-financier	p. 8
--	------

Les entités

La chaîne de valeur

Le modèle d'affaires

Nos grands enjeux RSE	p. 13
------------------------------------	-------

Risques et opportunités	p. 14
--------------------------------------	-------

Les politiques menées au regard de nos grands enjeux RSE	p. 17
---	-------

3.1 Enjeux environnementaux	p. 18
--	-------

3.2 Enjeux sociaux	p. 46
---------------------------------	-------

3.3 Enjeux sociétaux	p. 66
-----------------------------------	-------

Conclusion	p. 83
-------------------------	-------

Indicateurs de performance	p. 83
---	-------

Note méthodologique	p. 88
----------------------------------	-------

Rapport de l'organisme tiers indépendant	p. 90
---	-------

Le **mot** du Président

En 2024, notre coopérative a célébré son 130^{ème} anniversaire. Fidèle à l'esprit des pionniers, alliant indépendance et association, ce modèle coopératif de commerçants indépendants, participatif et engagé, paraît plus que jamais en phase avec notre époque.

Dans un secteur de la grande distribution française en forte recomposition, cette année, marquée pour notre enseigne par des ralliements stratégiques majeurs et une croissance toujours régulière de notre activité, confirme la force de notre modèle, sa compétitivité grâce à son agilité et sa capacité à réconcilier le citoyen et le consommateur autour d'un commerce local, toujours plus responsable et à prix bas.

En nous rebaptisant « Coopérative U » en 2024, nous revendiquons pleinement cette forme de commerce et notre façon de l'exercer. En choisissant comme manifeste « un commerce avec des valeurs fortes et des prix bas », nous marquons notre engagement à agir pour un autre commerce, attentif à ses clients, à leurs attentes multiples et mouvantes et à un monde qui change.

Au-delà d'agir pour le pouvoir d'achat, nous poursuivons la transformation durable de l'entreprise. Nos objectifs de décarbonation ont été validés par l'initiative SBTi (Science Based Targets) en décembre 2024. Nous nous engageons d'ailleurs avec volontarisme dans des expérimentations multipartites françaises et européennes pour relancer la consigne pour exemple ; nous mobilisons nos magasins sur le nouveau label national « anti-gaspillage alimentaire » ; avec 60 Filières U Origine France (lait, porc, blé, fruits et légumes, etc), nous travaillons aussi pour une alimentation de qualité, locale et accessible à tous, tout en soutenant un modèle agricole français plus durable. Acteur majeur de la chaîne alimentaire, nous poursuivons nos efforts pour une meilleure alimentation et une transparence toujours plus grande vis-à-vis de nos clients. Tout cela se traduit très concrètement dans notre projet CAP 15, notre projet stratégique lancé en 2024.

Associés, collaborateurs, de Coopérative U et U Logistique, nous refusons le fatalisme et restons, face aux montagnes qu'il nous reste collectivement à gravir, optimistes, conquérants, engagés et actifs, pour bâtir un commerce à la hauteur des défis de l'époque.



Dominique SCHELCHER
Associé (Super U Fessenheim)
Président-Directeur général de Coopérative U



Notre *modèle* d'affaires

Le Groupement U

Identité, histoire, organisation

Le périmètre du reporting extra-financier

Les entités

La chaîne de valeur

Le modèle d'affaires



Le Groupement U

NOTRE
IDENTITÉ

Le Groupement U est un **groupement coopératif de commerçants détaillants indépendants, les Associés U**, qui ont choisi d'unifier leurs forces au sein de sociétés coopératives de commerçants détaillants tout en poursuivant en toute indépendance le développement de leurs activités.

Un Groupement en constante évolution

À l'initiative des Associés, le Groupement n'a cessé d'évoluer pour renforcer la performance collective. L'unification progressive des moyens du Groupement a amené au regroupement d'un certain nombre d'activités au sein d'entités nationales, d'abord par la création d'une union de coopératives (la centrale nationale devenue «COOPÉRATIVE U»), puis par la constitution de sociétés dédiées à certaines activités comme les prestations informatiques (GIE U Tech), l'assistance au développement du réseau (Expan U, U Centrale Export) et la logistique (U-Logistique).

Trois entités internes constituent les principales structures opérationnelles au service de l'activité des Associés U : Coopérative U, qui regroupe la force commerciale, les fonctions support et le développement des Magasins U, U Logistique, qui regroupe les organisations logistiques, et U Tech, qui regroupe les activités informatiques.

Le réseau U en quelques chiffres

Coopérative U déploie une stratégie multi-formats qui permet de répondre à tous les besoins des clients, aussi bien pour l'hypermarché de 10 000 m² que pour le magasin de proximité de 400 m². Principales enseignes :

HYPER U **SUPER U** **U express** **Utile**

Pour répondre aux évolutions des pratiques de consommation, elle se déploie également via les canaux de distribution en ligne (U Drive, Courses U, ...) et une offre de services e-commerce proposés par un nombre croissant de magasins.

Le marché des Hypermarchés et Supermarchés français en 2024

Source Circana - CATP - HMSM + e-commerce GSA - CAM P12 2024

- > Un marché de 159 milliards € en recul de -0,8% vs 2023. Après 2 ans de forte hausse des prix, l'inflation se stabilise, avec une déflation marquée depuis mi 2024. L'inflation des prix en produits de grande consommation (PGC) retrouve un niveau proche de 2019, après une croissance des prix de presque 20%. Les marchés des PGC et des produits frais traditionnels se stabilisent, alors que les activités d'équipement Bazar et Textile restent en recul sous l'effet des arbitrages de consommation.
- > Les performances globales sont tirées par le circuit e-commerce (+6% et 7% du marché) ; les points de vente physiques de plus de 7500 m² reculent (-3,5% et 24% du marché), les autres formats restant stables vs 2023, avec une dynamique notable des magasins de proximité.
- > L'année 2024 a été marquée par une concentration du secteur de la distribution française et une dynamique toujours soutenue des concepts spécialistes, de l'ultra discount, des solderies et de nouveaux modèles e-commerce.



4^{ème} enseigne de distribution
alimentaire française



1793 magasins

+67 magasins vs 2023

Réseau Discount
(70 HU / 779 SU)

47%
du Parc

Réseau Proximité
(944 U Express et Utile)

53%
du Parc



dont 147 magasins

hors France métropolitaine



75 000 collaborateurs



26,91 milliards €

de chiffre d'affaires TTC, hors carburant
(+4% vs 2023) dont CA e-commerce
1,3 milliard € (+10,8% vs 2023)



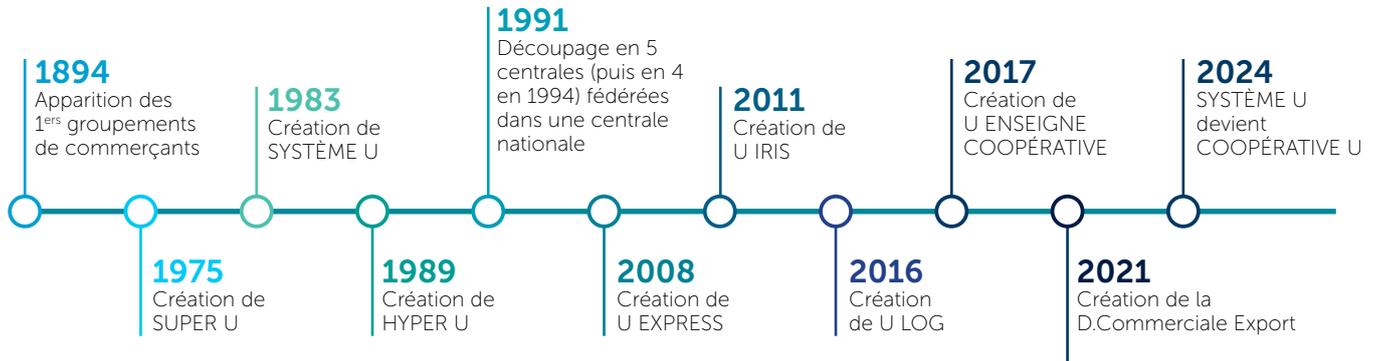
12,1% de part de marché

(+0,3 point vs 2023)

Un modèle performant et attractif, une année 2024 portée par une très forte expansion du réseau U

- Avec une hausse de +4 % du CA et des ventes en volumes redevenues positives en dépit d'un contexte de pouvoir d'achat contraint, le Groupement U confirme le bon positionnement de son modèle coopératif, qui allie développement territorial, compétitivité prix et qualité de service. 159 000 clients supplémentaires ont rejoint l'enseigne, portant à 12 millions le nombre de foyers achetant chez U (hors International) et la fidélité à l'enseigne progresse de +0,5pt.
- L'année 2024 a été marquée par une forte expansion du réseau grâce à 21 créations de magasins et 60 ralliements d'entrepreneurs issus d'autres enseignes. Des partenariats ont été noués en 2024 avec le groupe Schiever et Migros France, dont les magasins rejoindront le Groupement en 2025. Avec 15 nouveaux magasins, l'enseigne U poursuit son développement à l'international (DROM, Afrique, Andorre, Ile Maurice, Pacifique et Amérique du Nord).
- Avec 1 000 magasins offrant le service CoursesU.com et un CA en croissance de plus de 10%, le e-commerce représente près de 5% de l'activité et accroît sa part de marché de 0,3pt.

NOTRE HISTOIRE



NOTRE MANIFESTE

**Chez U,
nous pensons
qu'un autre commerce
est possible.**

Depuis plus de 130 ans, nous sommes une coopérative de commerçants indépendants, ancrés dans la vie locale et proches de chacun de nos clients. Nos clients, nous sommes à leur écoute. Nous savons qu'ils veulent se faire plaisir avec des produits de qualité et en accord avec leurs valeurs. Tout ça à prix bas !

Pour eux et face à un monde qui change, nous avons conscience que nous avons un rôle à jouer et que nous devons agir :

Agir pour le pouvoir d'achat.

Agir pour proposer des produits U bons, avec des engagements et à prix bas.

Agir pour soutenir localement les producteurs, les associations et nos collaborateurs.

Agir pour faciliter de nouvelles façons de consommer et limiter notre impact.

Coopérative 

**Chez U, nous agissons pour un autre commerce :
un commerce avec des valeurs fortes et des prix bas.**

Notre vision, formalisée dans notre Manifeste, est le moteur de notre projet stratégique pour 2030.

LE FONCTIONNEMENT COOPÉRATIF

Coopérative U est fondé sur un mode d'organisation moderne qui permet de concilier :

Une structure collaborative

Ce type de structure permet de concilier :

La **puissance** à travers le regroupement.

La **proximité** grâce à la nature même des entrepreneurs indépendants.

Un mode d'organisation démocratique qui repose sur un principe d'égalité



1 homme = 1 voix

Chaque Associé, quelle que soit la taille de son point de vente, pèse le même poids dans les votes qui décident de la stratégie du Groupement.

Le binômat, une étroite collaboration entre Permanents et Associés

L'objet de la coopérative est de mettre en commun des moyens et de développer les compétences au service de l'activité de ses membres. Notre organisation implique que l'Associé participe de manière étroite et permanente à la vie de la coopérative.

Opérationnellement, la gouvernance du Groupement s'exerce via un réseau d'instances de travail animées chacune par un « binôme » alliant un Associé impliqué et un collaborateur salarié de l'ensemble U Enseigne, sélectionnés chacun pour leur savoir-faire respectif et en charge de décliner et enrichir la stratégie du Groupement dans leur domaine d'expertise, au bénéfice de la collectivité.

Le périmètre du reporting extra-financier

LES ENTITÉS
CONCERNÉES

La déclaration de performance extra financière porte sur l'ensemble des sociétés pour lesquelles la société établit des comptes consolidés*. La liste exhaustive des entités consolidées figure dans notre rapport de gestion en section 2. Filiales et participations. Par défaut, les informations communiquées portent sur l'ensemble des entités consolidées. Lorsque les informations se rapportent à l'une ou l'autre des sociétés, celle-ci est explicitement désignée.

Au 31/12/2024, les entités consolidées retenues dans la présente déclaration en raison des incidences environnementales, sociales ou sociétales de leurs activités sont les sociétés suivantes :

Coopérative

Coopérative U assure les activités de centrale d'achats pour les achats nationaux et régionaux, propriété des stocks de marchandises, services support au développement commercial des Associés U (marketing, communication, formation, mise en œuvre du développement du réseau de commerçants, financement de projets, etc.).

 **2 499 collaborateurs**

répartis sur le siège de Rungis et les 4 établissements secondaires en régions Est (Mulhouse, 68), Nord-Ouest (Caen, 14), Ouest (Carquefou, 44) et Sud (Vendargues, 34)

Établissement de paiement

Établissement de paiement, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions, U Etablissement de Paiement (UEP) a pour vocation d'acquiescer les flux de paiement par carte bancaire réalisés au sein du Groupement U.

 **8 collaborateurs**

situés au siège social de Rungis (94)

LOG

Entité prestataire logistique du Groupement U, U Logistique (U LOG) est en charge de la réception, l'entreposage, la gestion de stock, la préparation de commandes et l'expédition, le ramassage, le groupage, l'accomplissement des formalités en douane et la mise en œuvre des moyens de transport adaptés.

 **6 156 collaborateurs**

répartis sur le siège social de Carquefou (44) et 27 sites logistiques en régions

INFO

INFO.U a pour objet la mise en place de toutes actions dans le domaine des systèmes informatiques nécessaires à l'activité des points de vente U, notamment la fourniture de services, logiciels et progiciels, la conception et le développement de solutions informatiques, la maintenance, la formation, l'installation, le conseil en organisation dans son domaine d'intervention.

 **46 collaborateurs**

basés au siège social de Vendargues (34)

CET ENSEMBLE RÉUNIT

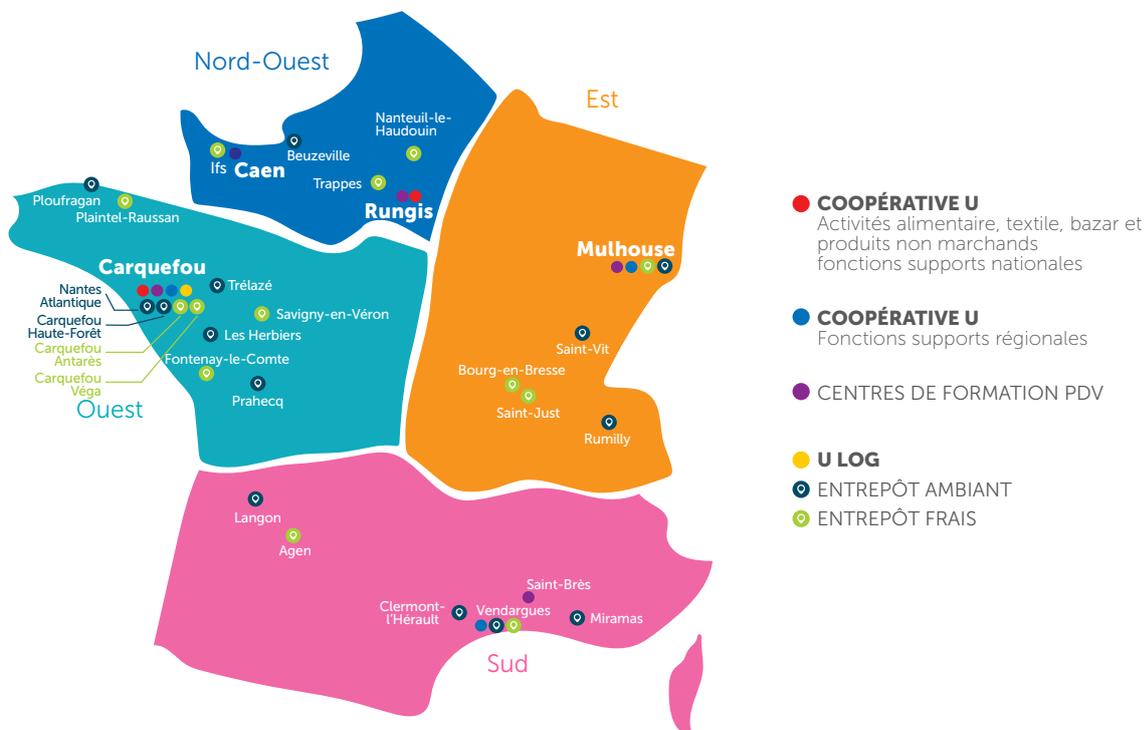
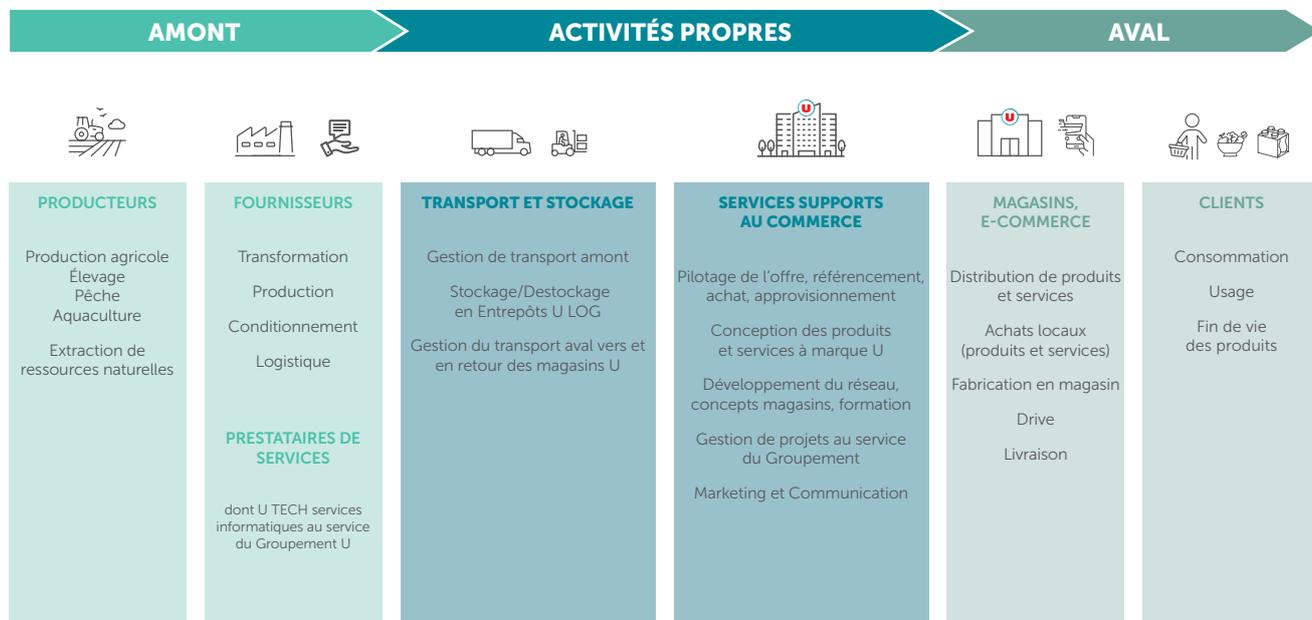

plus de
8 700
collaborateurs


Chiffre d'affaires de
15,3
milliards €
(ventes aux Associés U
et prestations)

* Le GIE U TECH en charge des activités informatiques du Groupement est une filiale indirecte. Intégrée dans le périmètre de consolidation de Coopérative U par mise en équivalence, cette entité est hors périmètre du présent rapport extra-financier.

Le périmètre du reporting extra-financier

NOTRE CHAÎNE DE VALEUR



Le périmètre du reporting extra-financier

NOTRE MODÈLE
D'AFFAIRES

LES RESSOURCES QUE NOUS MOBILISONS

RESSOURCES FINANCIÈRES

- > CA U Enseigne : 15,3 milliards €
(vente aux Associés + prestations)
- > Valeur brute des immobilisations
U Logistique : 892,7 millions €
- > Capitaux propres U Enseigne :
1,9 milliard €

RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

- > Énergies consommées :
 - 95,6 GWh en électricité et gaz naturel
 - 133 315 litres de fioul lourd
 - 1,5 tonnes de gaz réfrigérant

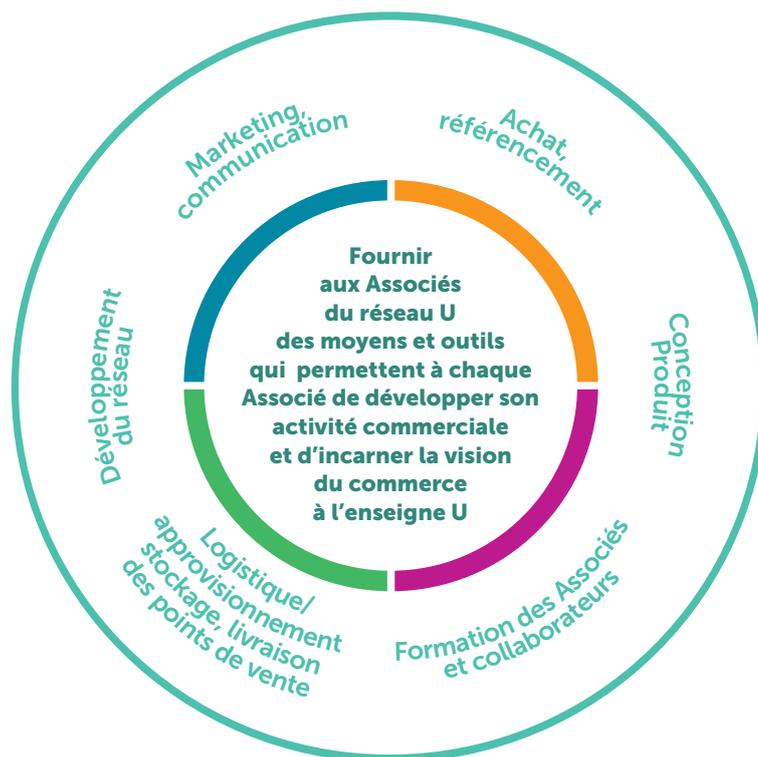
RESSOURCES HUMAINES ET INTELLECTUELLES

- > 8 709 collaborateurs
- > 3,2% de la masse salariale consacrés à la formation
- > 7 marques U produits : Produits U, U Bio, U Saveurs, U Nature, U Tout Petits, U Collection, U Spécialiste
- > CA Marques U : 23% du CA total

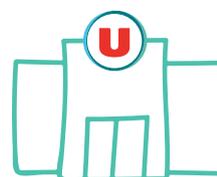
CAPITAL SOCIÉTAL

- > 1 015 Coopérateurs Associés U
(personnes physiques)
- > 12 millions de clients (foyers français)
- > 30% des dépenses alimentaires de nos clients réalisées dans l'enseigne U
- > Plus de 4000 fournisseurs de produits marchands
- > Achats de marchandises :
13,9 milliards €

NOS ACTIVITÉS



Gouvernance
Instances, Binômat



**Associés
Magasins U**

■ Notre mission

■ Nos métiers

Le périmètre du reporting extra-financier

LA VALEUR CRÉÉE POUR...



LES ASSOCIÉS U

- > Attractivité de l'enseigne et croissance
- > Rentabilité
- > Pérennité



LES CONSOMMATEURS

- > Une offre large, accessible et responsable
- > Un choix éclairé grâce à la transparence et à l'information sur les Produits U
- > Le suivi de l'hygiène, de la qualité et de la sécurité des produits et des magasins



L'ENVIRONNEMENT

- > Un schéma logistique durable
- > La réduction des déchets
- > Des recommandations en matière d'eco-construction des magasins



NOS COLLABORATEURS

- > Un accompagnement des parcours et des compétences
- > La promotion de la diversité
- > La qualité de vie au travail



NOS FOURNISSEURS

- > Une relation commerciale équilibrée et durable
- > Des actions de développement mutuel
- > Un soutien aux actions des filières de production



LA SOCIÉTÉ CIVILE

- > U, acteur de la transformation sociétale
- > Contribution à la dynamique collective

EXEMPLES DE RÉSULTATS 2024

- > Hyper U / Super U est la 2^{ème} enseigne préférée des Français
Kantar Worldpanel – Prométhée - CAM P13 2024 - «Indiquez si c'est une marque que vous aimez (Énormément, beaucoup, un peu, pas tellement, pas du tout)»
- > 12,1% de part de marché
- > +81 nouveaux points de vente



- > 41,5% des foyers français clients de l'enseigne U
- > 88% de Produits U PGC porteurs d'un bénéfice sociétal
- > 99,5% des magasins audités Hygiène-Qualité et accompagnés



- > Emissions GES 229 701 T.eq.CO₂ (scope 1, scope 2 et émissions liées aux déchets, au transport logistique et aux déplacements professionnels des collaborateurs)
- > 9 filières de valorisation des déchets
- > 176 installations photovoltaïques réalisées ou en cours de réalisation depuis 2018



- > 883 embauches en CDI dont 42% de moins de 30 ans
- > 6,8% des collaboratrices et 6,6 % des collaborateurs ont bénéficié d'une évolution professionnelle
- > 84% de l'effectif CDI formé dans l'année



- > 82% des produits alimentaires à marque U avec un site de production en France
- > 70% de PME parmi nos fournisseurs français de produits
- > 35 démarches produits « Le Meilleur du Local »
- > 60 Filières U et 7000 producteurs français engagés via des partenariats tripartites nationaux



- > 10 000 clients membres de la communauté Ateliers U, consultés sur l'amélioration des produits, services et magasins U
- > L'initiative «150 produits U à prix coûtant» en soutien au pouvoir d'achat maintenue pour la 2^{ème} année consécutive
- > U soutient l'association Bouge ton Coq en faveur d'épiceries participatives en milieu rural





Nos grands enjeux RSE

Risques et opportunités



Risques et opportunités

NOS GRANDS ENJEUX RSE

La direction Qualité Sécurité Sociétal et Environnement (QSSE) de Coopérative U procède chaque année à la revue et la mise à jour si nécessaire de la cartographie des risques et opportunités RSE liés à notre modèle d'affaires.

Pour ce faire, elle réalise des consultations ou anime des groupes de travail auprès de représentants internes, managers et directeurs, de nos grands domaines d'activités. Cette revue est également nourrie des échanges menés tout au long de l'année avec nos parties-prenantes au travers de différents dispositifs de dialogue adaptés à la spécificité de chaque thématique RSE : groupes de travail, initiatives multipartites, partenariats avec des acteurs engagés, échanges avec des organisations de la société civile, consultations des représentants et élus du personnel, instances de gouvernance du Groupement...

En nous appuyant sur la norme ISO 26000, plus d'une quarantaine de risques sociaux, environnementaux et sociétaux relatifs à notre modèle d'affaires ont ainsi été identifiés et évalués selon leur gravité et leur vraisemblance, parmi lesquels :

- > la liste des catégories d'informations présentées au III. de l'article 1 de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017
- > la liste des thématiques du II. de l'article 2 du décret d'application Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017
- > complétées des éventuelles dispositions légales et réglementaires applicables à notre société

Notre cartographie des risques et opportunités liés à notre modèle d'affaires (activités propres) met en exergue une dizaine de risques extra-financiers significatifs ; ils constituent autant d'enjeux et d'engagements RSE pour lesquels Coopérative U adresse des politiques spécifiques de maîtrise des risques. L'analyse de double matérialité menée en 2024-2025 dans la perspective de notre futur reporting de durabilité (CSRD) nous a permis de questionner les risques sur l'ensemble de notre chaîne de valeur. De nouveaux enjeux ont pu être identifiés en amont de nos activités; ils ne modifient pas les risques présentés ici au titre de la DPEF.

Dans le cadre de notre démarche de vigilance, nous établissons et actualisons une cartographie des risques potentiels générés par les produits à marque U sur les droits humains, la santé et l'environnement. Les politiques mises en œuvre dans le cadre de notre devoir de vigilance sont également mentionnées dans notre DPEF, en regard des risques identifiés. Notre plan de vigilance est disponible sur notre site magasins-u.com

<https://www.magasins-u.com/u-demarches-engagees/des-valeurs-fortes/rapports-rse.m90526>

	Domaines de risques significatifs	Engagements et objectifs associés	
ENVIRONNEMENTAUX	Déchets		
	Production de déchets inutiles <ul style="list-style-type: none"> Impact économique lié à la disponibilité des matières premières Gaspillage des ressources Contribution au dérèglement climatique Atteinte à la biodiversité Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduire et valoriser les déchets <ul style="list-style-type: none"> Éco-concevoir nos produits et emballages Développer le réemploi et les modes de vente sans emballage Valoriser les déchets résiduels et développer l'économie circulaire Agir pour réduire le gaspillage 	p.18
	Emission de GES et consommation d'énergie		
	Accroissement du réchauffement climatique <ul style="list-style-type: none"> Impact économique du coût et de la disponibilité de l'énergie pour nos activités Aggravation du dérèglement climatique Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduire notre empreinte carbone <ul style="list-style-type: none"> Réduire les émissions de GES liées à notre offre Produits Réduire l'impact climatique du transport des marchandises Encourager les actions de performance énergétique des magasins et de nos sites logistiques 	p.27
	Biodiversité		
Atteinte à la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> Mise en danger de nos approvisionnements en matières premières agricoles (disponibilité, coût) Menaces sur la qualité des produits alimentaires et la santé des consommateurs Surexploitation des ressources et des territoires Aggravation du dérèglement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage plus respectueuses de la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> Soutenir les démarches d'agro-écologie Préserver les ressources 	p.34	
Bien-être animal			
Détérioration de la qualité de vie des animaux d'élevage <ul style="list-style-type: none"> Souffrance animale dans son environnement d'élevage Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutenir les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal <ul style="list-style-type: none"> Améliorer les conditions de vie, de transport et d'abattage des animaux d'élevage 	p.43	

Des engagements qui se concrétisent autour de 4 piliers majeurs :



Des acteurs du bien consommer, accessible à tous

- Garantir des bons produits pour une meilleure alimentation
- Privilégier la production de nos territoires
- Moins gaspiller, jeter, utiliser
- Proposer des Produits U engagés dans une démarche responsable et à moindre impact environnemental



Une coopérative humainement engagée

- S'engager contre l'exclusion
- Promouvoir l'ascenseur social et les possibilités d'évolutions

	Domaines de risques significatifs	Engagements et objectifs associés		
SOCIAUX	Engagement dans le projet collectif : cohésion et inclusion			
	Affaiblissement du collectif <ul style="list-style-type: none"> • Perte d'envie de contribuer au projet d'entreprise, impact sur la performance • Frein à la mise en œuvre de notre stratégie de modernisation • Érosion de la culture d'entreprise • Inégalité des chances pour les individus 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagner les changements et s'engager contre l'exclusion <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la discrimination à l'embauche • Intégrer les Jeunes • Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes • Accueillir le Handicap 	p.48	
	Parcours professionnels			
	Perte de vitalité du corps social de l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à attirer, conserver et développer les talents nécessaires pour mettre en œuvre notre stratégie • Déficit d'employabilité des collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir l'ascenseur social et les possibilités d'évolutions <ul style="list-style-type: none"> • Attirer les talents • Adapter et développer les compétences • Fidéliser les talents 	p.54	
Qualité de vie au travail				
	Détérioration des conditions de vie au travail <ul style="list-style-type: none"> • Risque d'absentéisme, impact sur la performance, impact sur le bien-être des collaborateurs • Dégradation des coûts liés à la prévention et à la protection sociale • Manque d'attractivité de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la qualité de vie au travail <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante • Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle • Veiller à la santé et à la sécurité au travail • Garantir une protection sociale de qualité et responsable 	p.60	
SOCIÉTAUX	Dynamique des territoires			
	Perte de dynamique des territoires <ul style="list-style-type: none"> • Appauvrissement des territoires sur lesquels l'enseigne ancre son activité (emploi, pouvoir d'achat, dynamique d'investissement) • Menaces sur la pérennité économique de nos partenaires d'affaires (filières de production agricole et industriels français) • Incohérence avec les valeurs fondatrices de la Coopérative • Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> ●● Etre acteur de la dynamique des territoires <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'origine France • Être aux côtés des PME • Accompagner les filières agricoles et d'élevage 	p.66	
	Impacts sociaux et environnementaux des fournisseurs et sous-traitants			
	Dommages causés aux droits sociaux et environnementaux via la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> • Atteinte aux droits humains fondamentaux, notamment les droits au travail • Mise en danger de la réputation de l'enseigne 	<ul style="list-style-type: none"> ● Encourager les démarches RSE des fournisseurs et mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> • Co-construire des plans de progrès avec nos fournisseurs • Veiller aux conditions sociales de production • Sensibiliser nos fournisseurs à leurs responsabilités sociétales et environnementales 	p.72	
	Marketing responsable			
	Développement d'une consommation sur-utilisatrice de ressources <ul style="list-style-type: none"> • Perte de confiance de nos parties-prenantes dans la réalité des engagements de l'enseigne • Perte de clientèle vs attentes sociétales en matière de développement durable • Mise en danger de la réputation de l'enseigne • Ralentissement des transformations sociétales nécessaires à un développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ● Faciliter une consommation plus responsable <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une offre de produits et services comportant des bénéfices sociétaux • Eclairer le consommateur dans ses choix 	p.75	
Sécurité et santé des consommateurs				
Mise en cause de la sécurité et de la santé des consommateurs <ul style="list-style-type: none"> • Ethique, coût moral et humain • Atteinte à la réputation de l'enseigne • Impacts financiers (sanctions, perte de CA et de fidélité (insatisfaction Client), coût de gestion de crise, assurances...) • Atteinte à la sécurité des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer la sécurité des consommateurs et agir pour leur santé <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la sécurité des consommateurs • Veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs 	p.77		



Des commerçants impliqués localement

- Être reconnu comme un acteur clé de la vie locale
- Soutenir des projets vertueux sur nos territoires



Facilitateurs d'une consommation plus responsable

- Accompagner nos clients par la pédagogie autour du mieux manger
- Agir pour permettre aux clients de faire des actes citoyens à bas prix



Les politiques menées

3.1. Enjeux environnementaux

3.2. Enjeux sociaux

3.3. Enjeux sociétaux



3.1

Enjeux environnementaux

3.1.1. Réduire et valoriser les déchets

3.1.2. Réduire notre empreinte carbone

3.1.3. Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage respectueuses de la biodiversité

3.1.4. Préserver les ressources

3.1.5. Soutenir les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal

3.1.1. Réduire et valoriser les déchets

Notre enseigne met sur le marché chaque année plus de 2 milliards de produits du quotidien à la marque U. C'est pourquoi nous entendons agir pour réduire à la source et mieux gérer les déchets liés à notre activité, depuis la conception des produits à nos marques jusqu'à la gestion de leur fin de vie dans nos magasins comme chez nos clients.

Convaincus que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, nous visons en priorité à minimiser notre production de déchets - alimentaires et non alimentaires - et, pour les déchets inévitables, à favoriser leur valorisation dans des démarches d'économie circulaire.

Pour répondre au risque de production des déchets inutiles et de gaspillage, notre engagement se traduit en quatre grandes politiques :

- Eco-concevoir nos produits et emballages
- Développer le réemploi et les modes de vente sans emballage
- Valoriser les déchets résiduels et développer l'économie circulaire
- Agir pour réduire le gaspillage



Eco-concevoir nos produits et emballages

NOTRE POLITIQUE

Depuis plus de 10 ans, en collaboration avec nos fournisseurs, notre enseigne s'est engagée dans une démarche d'éco-conception de ses produits et emballages de manière à éviter la production de déchets à la source.

Il s'agit notamment de :

- **minimiser les emballages**

Tous les emballages de nos Produits U ont fait l'objet depuis plusieurs années de plans d'actions visant à réduire le sur-emballage; ces contraintes sont des incontournables du cahier des charges des Produits U. Le développement de notre offre Vrac ou sans emballage, la proposition de produits rechargeables et la recherche soutenue de solutions de réemploi contribuent également à cet effort de réduction.

- **prolonger la durée de vie des produits alimentaires**

Pour nos produits alimentaires à marque U, nous portons au maximum les dates limites de consommation (DLC) autorisées et nos cahiers de charges intègrent l'étude systématique de l'allongement de la date de durabilité minimale (DDM) à qualité produit équivalente, voire la suppression de cette date si celle-ci est réglementairement autorisée. En parallèle, nous nous engageons à améliorer la bonne compréhension de ces délais de consommation par le consommateur (voir notre politique « Agir pour réduire le gaspillage » en page 25).

- **améliorer la réparabilité des produits d'équipement**

Dans l'équipement de la maison, nous accompagnons le déploiement de l'affichage de l'indice de réparabilité des produits tel que prévu par la réglementation, ainsi que le nouvel indice de durabilité. Nous invitons les magasins U à proposer un service

d'extension de garantie à 5 ans pour l'achat de produits GEM (Froid, Cuisson, Lavage) et TV.

Grâce à un service après-vente (SAV) accessible partout en France, nous facilitons la réparation des appareils électriques et limitons les mises au rebut inutiles (grâce au repérage de fausses pannes, par exemple). L'organisation de notre service SAV a été optimisée en 2022 : en amont, un service d'assistance en visio améliore la qualité du diagnostic lors de la déclaration de panne par le consommateur et réduit le délai de prise en charge. La vente de pièces détachées est également proposée par un nombre croissant de magasins U. Nous intégrons la durabilité des produits dans nos choix de référencement et, grâce au suivi des fréquences de pannes relevées par notre SAV, nous incitons nos fournisseurs à engager des démarches de progrès.

Notre politique s'étend à l'équipement des magasins : des fournisseurs de matériel reconditionné (chariots, mobiliers secs et réfrigérés...) sont référencés par Coopérative U ; une bourse au matériel permet aux magasins de revendre ou d'acquérir du matériel de seconde main au sein du réseau U. Enfin, les nouveaux concepts de vente proposés par Coopérative U au réseau U s'accompagnent systématiquement de solutions de rénovation d'équipements existants (ou rétrofit).

- **prioriser l'utilisation de matières premières renouvelables ou développer l'utilisation de matières premières recyclées**

Nous privilégions systématiquement l'utilisation de matières premières renouvelables et le recours à des matières premières recyclées : utilisation de bois et/ou dérivés de bois issus en priorité de filière de recyclage, sinon issus de

forêts gérées durablement (voir également notre politique de lutte contre la déforestation en page 37) et incorporation de plastiques recyclés.

- **améliorer la recyclabilité de nos produits et emballages**

Nous nous sommes engagés depuis plusieurs années à augmenter la part des emballages de nos Produits U compatibles avec les filières de recyclage. Nous privilégions les matériaux recyclables et l'absence de perturbateur de tri dans les emballages des produits à marque U. Afin de répondre aux objectifs fixés par la loi AGEC, nous travaillons pour qu'un maximum de nos emballages en plastique puissent intégrer une filière de recyclage.

Conformément aux dispositions de la loi AGEC, pour nos produits à marque U soumis au régime de responsabilité élargie des producteurs (REP), nous avons élaboré en 2023 des "plans de prévention et d'éco-conception" avec pour objectif de réduire l'usage de ressources non renouvelables, d'accroître l'utilisation de matières recyclées, et d'accroître la recyclabilité de ces produits (10 filières REP concernées).

Nous sommes particulièrement mobilisés sur la **réduction de notre utilisation de plastiques** eu égard à ses multiples impacts environnementaux et aux attendus réglementaires à horizon 2040.

Nous sommes convaincus qu'une approche collective volontariste de l'ensemble des acteurs économiques est indispensable pour concevoir des solutions efficaces, économiquement viables, et pour faire évoluer les pratiques autour du plastique. Nous participons à différents groupes de travail ou échanges avec nos partenaires publics et privés et nos fournisseurs.



Ainsi, dès 2019, Coopérative U s'est engagée dans le Pacte National sur les emballages plastiques et s'est inscrite comme actrice d'une démarche collective autour d'objectifs communs, ambitieux et chiffrés.

Depuis lors, une partie de ces objectifs ont trouvé leur place dans la loi Anti-Gaspillage et pour une Économie Circulaire (AGEC 2020) et le décret d'application dit « 3R » pour Réduction, Réemploi et Recyclage d'avril 2021. Celui-ci définit des objectifs pour la période 2021-2025, pour tendre vers la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040.

Pour atteindre ces objectifs, Coopérative U s'investit dans la recherche et l'expérimentation de solutions innovantes pour supprimer les plastiques problématiques*, réduire les plastiques à usage unique, développer le réemploi des emballages, privilégier les emballages recyclables et faciliter la mise en place de boucles d'économie circulaire. Le réemploi des emballages et la création de boucles d'économie circulaire sont des marqueurs forts de notre politique d'innovation ; ils font l'objet de politiques spécifiques développées plus loin (voir p.21 et 23).

Pour mesurer nos progrès, nous suivons différents indicateurs à horizon 2025 : part de plastiques recyclés intégrés dans nos emballages, objectif de 100% de plastiques recyclables dans nos emballages et objectif de suppression des plastiques problématiques et inutiles. En complément, pour rendre compte de nos efforts de réduction des plastiques, nous publions les tonnages de plastiques supprimés de nos emballages au cours de l'année.

*notamment : emballage non recyclable ou perturbant le recyclage, ou non réemployable, ou évitable, ou posant un risque pour l'homme, la santé ou l'environnement.

Actions menées en 2024

- Nous sensibilisons régulièrement nos fournisseurs à l'éco-conception. Ainsi, une convention organisée avec l'ensemble de nos fournisseurs de produits U Bazar en avril 2024 nous a donné l'occasion de rappeler nos attentes en matière d'éco-conception et de durabilité. Lors de tables rondes, nos fournisseurs ont pu partager leurs retours d'expérience notamment sur la réduction des emballages et un atelier animé par un intervenant extérieur expert a été entièrement consacré à l'éco-conception.
- Réduction des emballages carton : l'utilisation de 28 tonnes de carton a été évitée grâce à la suppression du mandrin carton dans l'une de nos références d'essuie-tout U. Le réajustement de la taille des emballages de nos pâtes lentilles et pois cassé U a permis de réduire de plus de 6 tonnes notre consommation de carton. Dans le domaine du jardinage, 9 références d'accessoires d'arrosage (raccords, jonctions, nez de robinets) sont désormais vendues sans emballage, ce qui a permis de réduire l'utilisation de 2 tonnes de carton.
- Concernant les plastiques, nous avons poursuivi nos efforts sur l'ensemble des gammes de Produits U pour supprimer les plastiques, augmenter la part de recyclé dans les produits et emballages et améliorer leur recyclabilité. Pour illustrer ce travail de fond permanent sur l'ensemble de nos familles de produits, citons par exemple (chiffres réalisés 2024) :

> Suppression/Réduction de plastiques

- Coopérative U recherche activement des alternatives au polystyrène, notamment via le recours à des nouveaux matériaux ou au développement du réemploi. Avec U LOG, depuis fin 2024, nous déployons une solution de caisses plastiques réemployables en remplacement des caisses en polystyrène utilisées à date par nos fournisseurs du rayon Marée. Des alternatives sont également référencées en substitution des barquettes en XPS (polystyrène extrudé) utilisées dans l'économat des rayons Frais libre-service.
- Les sacs biosourcés utilisés dans les rayons traditionnels ont des composants plastiques et ne disposent pas de filière de recyclage. Nous avons acté et préparé leur remplacement par des sacs kraft en 2025, avec une économie prévue de 800 tonnes de plastique par an.
- Depuis 2019, les cintres livrés avec nos Produits U d'habillement sont mono-matière PP (Polypropylène) afin de faciliter leur recyclabilité ; collectés par U Eco Raison auprès des magasins, les cintres PP sont triés par notre fournisseur de cintres et réemployés par nos fournisseurs européens. Pour les cintres conservés par nos clients (chaussant, lingerie...), nous avons substitué la plupart des cintres plastiques par des cintres carton recyclables en déchets ménagers. La totalité des Produits Textile à marque U sont désormais vendus sur cintres réemployables ou sur cintres carton.
- Dans le domaine du Linge de maison, nous avons supprimé les cintres plastiques sur nos produits U Linge de lit de la promotion Blanc 2024 au profit d'une accroche en tissu. Nous avons ainsi réalisé une économie de près de 9 tonnes de plastique. Ce changement de packaging sera poursuivi sur notre offre permanente en 2025.
- Dans le secteur de la Maison, la coque plastique de notre gamme de bougies d'anniversaire U a été remplacée par un étui carton, pour une économie de l'ordre de 1 tonne de plastique.
- En puériculture, diverses optimisations d'emballages ont permis de réduire l'utilisation de plastique de près de 1 tonne.
- L'emballage en boîte carton de 7 références de lessive U a permis de supprimer l'utilisation de 8 tonnes de plastique.



Actions menées en 2024

- La suppression du film de regroupement utilisé dans 4 de nos références de pâtée pour chien et chat nous permet d'économiser 8 tonnes de plastique.
- Dans les produits alimentaires, la poursuite de la suppression des couvercles sur les salades traiteur U a permis de réaliser une économie de 40 tonnes de plastiques. Plus de 38 tonnes de plastique ont été supprimées grâce à la réduction de largeur des bandes utilisées pour les filets d'oranges, mandarines et clémentines U. Près de 18 tonnes de plastique PVC non recyclable ont été supprimées grâce au passage en sachet papier/PE de notre gamme de fruits secs U. La réduction de l'épaisseur des barquettes de 5 références de poissons cuisinés surgelés U a contribué pour de plus de 18 tonnes à notre réduction des plastiques. 25 tonnes de plastique ont été économisées grâce au changement de conditionnement du Tonic U, passé de bouteille en canette métal.

> Utilisation de recyclé

- 50% de matière recyclée ont été intégrés dans les bidons de notre gamme d'Huiles moteur Auto U, soit 42 tonnes de matière plastique recyclée intégrées.
- En Alimentaire, l'augmentation de 30% à 50% de la part de recyclé dans les barquettes d'emballages de 24 produits de charcuterie U vendus en libre-service a permis d'intégrer 67 tonnes de rPET supplémentaires.

> Recyclabilité

- Afin d'améliorer la recyclabilité de nos emballages, nous poursuivons le remplacement des emballages en matériaux mixtes non recyclables par des mono-matériaux recyclables. C'est le cas en 2024 de l'emballage des compotes U en gourdes (6 références, 25 tonnes), de l'emballage du café moulu U (8 références, 10 tonnes), des bandes plastiques utilisées pour les filets d'oranges, mandarines et clémentines U.
- Le manchon plastique entourant l'emballage des sirops U a été amélioré pour en favoriser la séparation en centre de tri (6 références, 100 tonnes).

Résultats et indicateurs



354 tonnes
de plastique supprimées de nos emballages dans l'année**

** hors produits non marchands

Fréquence de panne :
2%
des produits GEM/MEM/PEM*/Multimédia vendus ont présenté une panne avérée durant la période de janvier 2023 à septembre 2024.
(base : ventes 2023, données arrêtées à fin 09/2024)

* GEM : Gros électroménager,
MEM/PEM : Moyen et Petit électroménager.
Multimédia : informatique, imprimantes, image & son, consoles de jeux, téléphonie & objets connectés et accessoires s'y rapportant

60 424
pièces détachées commandées par les magasins proposant le service

Développer le réemploi et les modes de vente sans emballage

NOTRE POLITIQUE

Nous entendons agir pour faciliter de nouvelles façons de consommer et limiter notre impact. Pour réduire les déchets, nous proposons et expérimentons avec nos clients

de nouveaux usages tels que l'achat en vrac ou sans emballage, le réemploi des emballages, la location, l'occasion...; nous les informons sur les bonnes pratiques de réduction de leurs déchets et en

facilitons la collecte pour recyclage. Des éléments contribuant à cette politique sont également présentés dans notre chapitre « Faciliter une consommation plus responsable » p.75.



Pour réduire les emballages et répondre aux attentes d'une partie de nos clients, Coopérative U propose aux points de vente U des modes de **vente en vrac ou sans emballage** dans diverses catégories de produits.

Dans les rayons alimentaires, une offre de produits d'épicerie U Bio sans emballage est proposée aux magasins U. Celle-ci réunit à date une cinquantaine de références. A fin 2024, une centaine de magasins U commercialisent cette offre.

Pour faciliter l'utilisation d'emballages réemployables par le consommateur, Coopérative U met à disposition des magasins des guides de mise en œuvre concernant l'utilisation de contenants apportés par les clients dans les rayons frais à la coupe (Boucherie, Charcuterie, Fromage...) et la vente de contenants réutilisables pour un usage immédiat en rayons coupe et vrac libre-service (bocaux, boîtes en verre). Des sacs réemployables U en coton 100% bio sont référencés pour la vente des fruits et légumes et des produits d'épicerie U Bio en vrac.

Hors rayons alimentaires, Coopérative U met à disposition des magasins U depuis 2017 un concept de vente de produits de maquillage de toutes marques vendus sans blisters. Depuis 2019, Coopérative U propose également aux magasins la vente à l'unité sans emballage de produits de papeterie-écriture. Quelque 110 références sont concernées, dont la majorité remplace des références précédemment vendues sous blister. A fin 2024, cette offre est déployée dans 750 magasins U. Un service économique de recharge de cartouches d'impression en libre-service, le Bar à encres, est également proposé aux magasins depuis 2021.

Coopérative U poursuit le développement d'emballages rechargeables, notamment pour les Produits U de Droguerie-Hygiène et compte développer l'offre de Produits U réutilisables (tels que les films de conservation, les solutions lavables en hygiène bébé, hygiène féminine ou incontinence...).

Depuis 2019, Coopérative U s'investit fortement dans le développement du **réemploi des emballages**. Nous nous inscrivons activement dans la trajectoire nationale 2023-2027 visant à augmenter la part des emballages réemployés de 5% à 10%, tel que posé par la loi AGEC et son décret d'application d'avril 2021.

Dès 2021, Coopérative U a mené une première expérimentation « Rapportez-moi » dans un panel de magasins U autour de la récupération et du réemploi des emballages en verre.

Forts de ces premiers enseignements, nous participons à différentes initiatives en vue de construire collectivement des modèles viables et déployables à grande échelle, tant auprès de l'amont industriel qu'auprès des magasins et des consommateurs.

Coopérative U a ainsi contribué aux travaux menés dès 2022-2023 par l'éco-organisme CITEO avec les distributeurs, les industriels et les opérateurs de réemploi pour le développement du réemploi en France (définition des standards d'emballages cibles, du futur modèle du réemploi industriel...). Depuis, nous nous mobilisons fortement dans la **démarche ReUse** impulsée par CITEO en 2023 ; celle-ci réunit une centaine d'acteurs (marques, distributeurs, verriers, opérateurs, fédérations, associations, etc.) dans l'objectif d'éprouver durant 18 mois un dispositif de réemploi pour les emballages alimentaires en grandes surfaces (bouteilles et pots en verre) dans quatre régions pour en valider ensuite le déploiement national.

L'enseigne U a également été retenue en 2022 comme l'une des deux enseignes partenaires du programme européen pour la recherche et l'innovation « **Horizon Europe** ». Réunissant un consortium d'une vingtaine d'acteurs sur 3 ans, ce programme vise à faciliter le passage à l'échelle sur deux thèmes : la mise en marché d'emballages innovants à base de fibres en substitution des plastiques, et le déploiement d'un schéma européen viable de réemploi. Cette expérimentation de réemploi est également soutenue par l'éco-organisme CITEO, qui joue aussi un rôle d'accélérateur dans d'autres projets de réemploi menés dans l'Enseigne.

Menées de bout en bout, de l'industriel au consommateur, en passant par la logistique, les partenaires, prestataires et nos magasins, ces expérimentations, démarrées en 2024, permettront d'évaluer différents scénarios pratiques de réemploi et, à leur terme, de proposer à nos clients, partenaires et magasins un dispositif optimal.

Nous recherchons également des solutions d'emballages réemployables pour les produits directement emballés en magasins (rayons Traiteur ou Boucherie par exemple) et nous nous impliquons auprès de l'éco-organisme CITEO pour définir des standards viables.

Coopérative U apporte également son expertise technique aux Associés qui expérimentent d'autres solutions du marché et suit avec attention leurs résultats pour nourrir sa vision. Qu'il s'agisse d'approches locales ou de projets d'Enseigne, près de 200 magasins U se sont mobilisés sur le réemploi depuis 3 ans.

Le **réemploi des emballages logistiques** (Emballages Industriels et Commerciaux - EIC) fait partie de nos objectifs. U LOG a déployé depuis plusieurs années le réemploi des emballages industriels et commerciaux (palettes, rolls...) utilisés par les entrepôts U pour les produits qu'ils livrent aux magasins U. U LOG encourage également les fournisseurs à réemploi de leurs propres emballages logistiques. Une fois livrés, les magasins U renvoient sur les plateformes logistiques U LOG les emballages en vue d'être réemployés pour de prochaines livraisons.

Nous évaluerons les avancées de notre politique via l'évolution du taux de réemploi des emballages que nous mettons sur le marché. Ce nouvel indicateur réglementaire se heurte toutefois à des difficultés opérationnelles de mise en œuvre dans notre secteur d'activité. A fin 2024, comme à fin 2023, et en attendant une fiabilisation des méthodes de comptabilisation dans notre secteur, nous faisons le choix de publier le seul taux de réemploi de nos emballages logistiques.



Actions menées en 2024

- Coopérative U sensibilise ses équipes Produit au réemploi : une quinzaine d'ingénieurs Produits ont pu échanger in situ avec des opérateurs de réemploi (laveurs, magasins). Nous sensibilisons également les Associés lors de notre salon annuel de juin.
- Pour atteindre ses objectifs de réemploi et, plus largement, pour accompagner le marché dans sa mutation, Coopérative U s'est engagée dans plusieurs groupes de travail multipartites. Ces travaux aboutissent à la mise en place d'expérimentations à taille réelle dans les magasins de l'enseigne (voir plus haut dans l'exposé de notre politique) :
 - dans le cadre de la démarche ReUse, préparation de l'expérimentation qui sera menée à partir de 2025 dans 4 régions françaises (Hauts de France, Bretagne, Normandie, Pays de Loire). Avec l'accompagnement de Coopérative U, 140 magasins U de ces régions se sont mobilisés pour participer à ces pilotes. Ils concerneront le réemploi avec consigne d'emballages en verre de boissons et de produits d'épicerie sucrée et salée, tant pour des produits à marque U que pour des produits de marques nationales volontaires.
 - dans le cadre du consortium européen R3PACK, construction et expérimentation d'un modèle de réemploi avec consigne de différents types d'emballages (verre et plastiques) et catégories de produits (liquides, snacking, épicerie sucrée, produits frais...) à la marque U et de marques nationales. A cette occasion a été testé un nouvel automate de collecte capable de traiter divers formats et types de contenants. Les magasins U ont été la 1^{ère} enseigne à déployer cette expérimentation en juin 2024. Quatre magasins U sont engagés fin 2024.
- suivi de expérimentations de dispositifs de consigne pour réemploi proposés sur le marché et menées localement par des magasins U (par exemple, la consigne pour réemploi de bouteilles en verre avec des industriels de la boisson)
- expérimentation d'emballages réemployables consignés pour les produits préemballés en magasins (barquettes inox en rayons Traiteur ou Boucherie par exemple) dans 6 magasins U.
- Comme évoqué plus haut, U LOG déploie depuis fin 2024 une solution de caisses plastiques réemployables, proposée à nos fournisseurs des rayons Marée en vue du remplacement des caisses en polystyrène utilisées jusqu'ici.
- Depuis octobre 2023, pour réduire le volume de sacs kraft utilisés pour les commandes e-commerce en Drive, les magasins offrant le service CoursesU.com ont la faculté de proposer à leurs clients d'apporter leurs propres sacs pour le retrait de leur commande. A défaut, les sacs kraft utilisés leur sont facturés. Avec cette démarche, l'Enseigne s'efforce d'engager ses clients vers une consommation raisonnée. A fin 2024, près de 300 magasins U avaient activé cette option.

Résultats et indicateurs



Valoriser les déchets résiduels et développer l'économie circulaire

NOTRE POLITIQUE

Coopérative U vise en premier lieu à prévenir la production de déchets liés à son activité. Pour les déchets résiduels, notre objectif est de revaloriser la matière de tous les déchets de nos magasins et entrepôts logistiques par l'intermédiaire d'utilisateurs locaux ou français, idéalement eux-mêmes fournisseurs de produits pour les

magasins U. A cette fin, nous menons régulièrement des projets d'économie circulaire conjointement avec les industriels fournisseurs de produits U et leurs partenaires d'emballage.

Depuis 2008, U LOG a ainsi mis en place une activité dédiée, **U Eco Raison**, qui traite les déchets recyclables des entrepôts et des magasins U en métropole, qu'il collecte, trie et revalorise.

A date, neuf matières sont concernées : cartons, papiers, plastiques souples, plastique dur, palettes bois, polystyrène expansé, aluminium, cintres plastiques et, depuis 2021, les paillettes PET (polytéréphtalate d'éthylène) provenant des déchets de bouteilles plastiques collectés par les magasins auprès de leurs clients.



Les déchets sont massifiés dans nos centres de regroupement pour être revendus à des recycleurs ou directement à des fournisseurs de l'enseigne U susceptibles de les incorporer à nos produits et emballages. L'objectif de U Eco Raison est de déployer un même niveau de service pour les magasins métropolitains et de continuer à développer les matières récupérées. A noter, U Eco Raison collecte également en reverse logistique les déchets cartons, plastique souple et paillettes PET des magasins U des Antilles et de Guyane.

Depuis la mise en place de U Eco Raison, Coopérative U et U LOG accompagnent les magasins U dans la mise en place de bonnes pratiques de gestion et de tri de leurs déchets afin d'en maximiser la valorisation. Ces recommandations font l'objet d'un « Guide de Gestion des déchets » qui regroupe l'ensemble des solutions de management des déchets en point de vente : réduction des déchets, organisation et optimisation du tri, outil de pilotage, moyens de formation.

Nous élargissons notre démarche d'économie circulaire aux déchets de nos clients. Nous développons ainsi depuis 2017 la collecte de bouteilles en plastique PET auprès de nos clients ; la matière collectée est orientée prioritairement dans la fabrication des emballages des Produits U. Une 9^{ème} filière nationale a été créée en 2021 par U Eco Raison pour collecter et valoriser les paillettes PET ainsi recueillies.

Quatre boucles d'économie circulaire « fermées » ont été mises en place ces dernières années avec nos fournisseurs. Une part des films plastiques souples PE (polyéthylène) collectés dans nos entrepôts et dans nos magasins est réutilisée dans la fabrication des sacs poubelles U, dans l'emballage de notre gamme de Terreau U et dans la production des films d'emballage de nos essuie-tout et papiers-toilette U. Une part des plastiques PET collectés auprès de nos clients est quant à elle réorientée dans la fabrication des bouteilles de jus de fruits U.

Nous mesurons l'avancement de cette politique via l'évolution du volume des matières valorisées par U Eco Raison et via la part des films plastiques souples issus des entrepôts et des magasins que nous valorisons dans l'emballage des Produits U.

Actions menées en 2024

- Coopérative U propose aux magasins U l'installation de bornes de collecte pour recyclage des bouteilles en plastiques PET (RVM - Reverse Vending Machines). Elles permettent aux consommateurs de déposer leurs bouteilles plastiques pour recyclage en échange de bons d'achat ou de dons à des associations financés par le magasin. A fin 2024, 270 magasins U disposent de ces machines de collecte ; 941 tonnes de PET ont ainsi été recueillies et près de 400 k€ de bons d'achat ou dons ont été financés par les magasins équipés. Avec cette boucle d'économie circulaire, nous visons à terme à couvrir les besoins en PET de notre principal fabricant de jus de fruits U dont les bouteilles contiennent jusqu'à 30% de recyclé.
- La part de rPET dans l'emballage de 3 références de papier-toilette U a été portée à 75%, permettant l'intégration de 19 tonnes de plastique recyclé notamment issu de la collecte des plastiques souples en entrepôts et magasins U.
- Deux opérations de collecte de textiles en magasin ont été organisées par Coopérative U au cours de l'année 2024. Plus de 200 magasins U ont participé à ces actions et ont permis de collecter 20 tonnes de textile auprès de leurs clients. Les matières collectées ont été triées dans le but d'être recyclées et réutilisées dans la fabrication des sacs de caisse U en tissu. Cette collecte s'inscrit dans notre projet de construction d'une nouvelle boucle d'économie circulaire avec des partenaires de la valorisation des textiles et du tissage en France.
- Depuis 2023, une solution de recyclage des revêtements de sol souples utilisés en magasins (chutes de pose à l'installation et sols en fin de vie) est proposée aux magasins qui réalisent des travaux d'aménagement, en partenariat avec un acteur industriel de l'équipement de sols qui a développé une usine en France pour valoriser la matière recyclée dans la composition de nouveaux produits. 19 tonnes de revêtements ont été collectés en 2024 auprès de magasins U.

Résultats et indicateurs

124 169 tonnes

de matières valorisées par U Eco Raison (origine entrepôts et magasins, hors déchets Clients)

+5% vs 2023

5%

des films plastiques souples issus des entrepôts et des magasins valorisés dans l'emballage des Produits U

stable vs 2023

397 k€

de bons d'achat financés par les magasins pour encourager le recyclage de bouteilles PET par les consommateurs

941 tonnes

de plastique PET collecté auprès de nos clients via des points de collecte en magasins



Agir pour réduire le gaspillage

NOTRE POLITIQUE

Lutter contre le gaspillage, c'est bien sûr un intérêt économique partagé par les consommateurs, les distributeurs et les industriels, les territoires, c'est aussi un enjeu de préservation des ressources (éviter de consommer inutilement des ressources - matières premières, eau, énergie, travail...) ainsi qu'un impératif éthique dans des contextes de crise économique, de précarité, d'exclusion. C'est aussi une dimension forte de nos valeurs de marque.

Comme évoqué plus haut, notre politique de lutte contre le gaspillage passe en amont par l'éco-conception de nos produits à marque U, la prolongation de leur durée de vie, la mise en place de boucles d'économies circulaires... En aval, la promotion de pratiques anti-gaspillage, aussi bien auprès de nos magasins et entrepôts que de nos clients, complète notre démarche. Ainsi, Coopérative U s'est engagée dès 2013 dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le Groupement est signataire du Pacte National de lutte contre le gaspillage alimentaire (2014) et du Pacte sur les dates de consommation (2020). Nous faisons nôtre l'objectif collectif de diminuer par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici à 2025 et intégrons les produits non alimentaires marchands à nos actions, comme le veut la réglementation.

Dans notre structure coopérative, la réduction du gaspillage repose essentiellement sur les actions réalisées en magasins. Aussi, dès 2014, Coopérative U s'est mobilisée pour fournir aux magasins U une palette de moyens d'action. Un guide opérationnel aide les magasins à prioriser leurs actions, met à leur disposition l'information et les conseils nécessaires à la mise en place d'actions anti gaspillage et recense les bonnes pratiques ayant fait leurs preuves au sein du réseau. Les magasins U sont invités à agir graduellement sur différents leviers :

- 1) sensibiliser leurs collaborateurs à la question du gaspillage
- 2) optimiser la gestion des rayons pour un meilleur ajustement des stocks et commandes aux ventes

3) accélérer l'écoulement des produits menacés de gaspillage - par exemple via des réductions de prix de vente sur des produits alimentaires à courte date de consommation

4) orienter les produits résiduels consommables vers le don

Pour déployer et enrichir cette boîte à outils, nous sensibilisons, informons et mobilisons tout au long de l'année quelque 500 correspondants "anti-gaspi" dans notre réseau (référents Qualité et/ou dons en magasins & Responsables Qualité en Entrepôts logistiques) via notamment la diffusion de newsletters et l'animation de clubs d'échanges réguliers.

Nous améliorons régulièrement les **outils mis à disposition des magasins**, qu'il s'agisse de prévention et de réduction à la source (gestion des assortiments, gestion des dates de commercialisation, gestion des stocks et des rayons) ou de solutions de déstockage et de revalorisation (réductions de prix au consommateur, dons, transformation...)

Pour faciliter les **opérations de dons** alimentaires des magasins U à des associations caritatives, une convention de partenariat a été passée avec la Banque Alimentaire. Les magasins sont également orientés vers les antennes locales des 12 associations caritatives d'envergure nationale habilitées par le Gouvernement à distribuer de l'aide alimentaire. Depuis 2018, ce dispositif est régulièrement complété par des accords de Coopérative U avec de nouveaux intermédiaires facilitateurs de dons tels que Phénix ou Comerso. Des partenariats locaux mis en place par les magasins avec des acteurs de la lutte contre le gaspillage et la précarité sur leur territoire viennent compléter ce dispositif national. Concernant les produits non alimentaires, Coopérative U a signé en octobre 2023 une convention de partenariat avec l'association Emmaüs France, afin de faciliter les dons de ces produits.

Des solutions de **vente de paniers-surprises à prix réduit** composés d'invendus du jour qui n'ont pas

pu être donnés sont également proposées aux magasins. A fin 2024, 729 magasins sont partenaires des réseaux Too Good To Go et Phénix, avec un total de plus de 1 million de paniers vendus en 2024. Depuis juin 2023, les magasins U disposent également d'un guide de bonnes pratiques leur permettant de composer à prix réduit des paniers de fruits et légumes légèrement abimés ou défraîchis, ne pouvant plus être commercialisés en rayon. A fin décembre 2024, 198 magasins ont mis en œuvre ce dispositif.

Le montant des démarques réalisées par les magasins pour accélérer la vente des produits menacés de gaspillage et la valeur des dons faits aux associations caritatives nous permettent, entre autres, de mesurer l'impact de cette politique.

Coopérative U aide les magasins à renforcer la visibilité de leurs rayons anti gaspi et à faciliter le parcours d'achat du client. Les magasins U disposent d'un dispositif de vente complet articulé autour du message « **Mon geste Zéro Gaspi** », qui facilite le repérage des produits en fin de vie en rayons et valorise le geste d'achat auprès du client, tant pour les invendus alimentaires que non alimentaires.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC 2020) a posé la création d'un **label national « anti-gaspillage alimentaire »** destiné à distinguer les entreprises s'investissant dans la lutte contre le gaspillage. Sous l'égide des pouvoirs publics, Coopérative U s'est particulièrement investie dans la construction collective des critères de ce nouveau label en animant un groupe de travail réunissant grossistes, distributeurs et artisans des métiers de bouche sur ce sujet. Validé en octobre 2022, ce label d'application volontaire a été proposé aux magasins U dès sa publication en mars 2023. Depuis lors, Coopérative U encourage régulièrement les magasins à s'inscrire dans cette labellisation et leur fournit un appui technique pour s'engager dans la démarche. A fin 2024, 23 magasins U sont labellisés et représentent 23% des points de vente labellisés en France.



En parallèle de ces recommandations magasins, nous veillons à informer, aider et inciter nos clients à réduire leurs déchets alimentaires et à les valoriser. Engagés en 2020 dans le **Pacte sur les Dates de Consommation**, nous souhaitons participer à une évolution des comportements des consommateurs par une meilleure information et pédagogie autour des différents types de délais de consommation (DLC, DDM). Le dispositif « Mon geste zéro gaspi » en magasin participe à cet effort, ainsi que les actions de sensibilisation ciblées sur le gaspillage alimentaire régulièrement menées sur les réseaux sociaux de l'enseigne tout au long de l'année.

Coopérative U propose aux magasins U la mise en place, pour leurs clients, de **bornes de collecte** d'équipements électriques et électroniques, de piles et lampes usagées pour recyclage, ainsi que l'organisation régulière de collectes de produits d'équipement usagés auprès de leurs clients - par exemple : textile, électroménager, TV, cartables.

Enfin, nous travaillons à renforcer la **lutte contre le gaspillage dans nos activités d'approvisionnement et de logistique**, qu'il s'agisse de valoriser les déchets alimentaires non commercialisables ou non consommables en entrepôts ou de mieux y déployer les bonnes pratiques de gestion.

Actions menées en 2024

> Actions menées auprès des magasins

- Coopérative U encourage les magasins U à s'engager dans le label national « anti-gaspillage alimentaire », lancé en mars 2023. Elle a mené une campagne d'information auprès du réseau via des webinaires, des newsletters, des échanges avec les correspondants anti gaspi en magasins, des salons internes. Elle facilite la mise en œuvre de la démarche de certification des magasins en les accompagnant via diverses ressources : webinaires, guide pratique du label, possibilité de diagnostic préalable à l'engagement, supports de formation, pas à pas... A fin 2024, 23 magasins U étaient labellisés et 45 autres étaient engagés dans la démarche.

Dès 2023 un kit d'information Client a été proposé aux magasins labellisés, dans le cadre du concept de vente « Mon geste zéro gaspi ».

- Fin 2023, Coopérative U a mis en place un partenariat test d'un an avec le réseau NOUS anti-gaspi pour la commercialisation de produits à marque U qui ne pourraient être directement commercialisés par les magasins (surplus ponctuels de production chez nos fournisseurs industriels, défauts logistiques, produits à date courte...)

> Actions de sensibilisation menées auprès de nos clients

- Sous la signature « Mon geste zéro gaspi » (voir au-dessus), nous informons et sensibilisons nos clients à la lutte contre

le gaspillage (meilleure compréhension des dates de consommation par exemple) et nous facilitons et valorisons l'achat de produits à date de consommation courte. Ainsi, nous nous efforçons de changer la perception de l'achat anti-gaspi et d'en faire un geste positif, utile et engagé.

- Améliorer la bonne compréhension des délais de consommation des produits par le consommateur est un levier important de réduction du gaspillage domestique. En complément de la date de durabilité minimale (DDM), un libellé plus explicite est progressivement apposé sur les packagings des produits U concernés.

- L'information sur l'indice de réparabilité associé aux produits d'équipements électriques et électroniques a été intégrée dans les solutions d'étiquetage proposées aux magasins, afin d'en faciliter et fiabiliser le déploiement auprès des consommateurs. Cet indice réglementaire, également relayé sur CoursesU.com, permet à date d'informer le consommateur du niveau de réparabilité dans 9 catégories de produits.

- Coopérative U relaie de nombreux temps forts organisés à l'échelle nationale (semaine de réduction des déchets, journée anti-gaspi, campagne de collecte de la banque alimentaire...) et décline à ces occasions des campagnes de sensibilisation au gaspillage auprès du grand public, en magasins, sur le site e-commerce CoursesU.com, sur les réseaux sociaux.

Résultats et indicateurs

36,1 millions €

de dons à des associations caritatives réalisés par les magasins U déclarants

-1% vs 2023

dont 83% de dons alimentaires

183 millions €

de démarque financés par les magasins U qui pratiquent des réductions de prix sur les produits à DLC courte

+12% vs 2023

2 633 tonnes

de déchets d'équipements électriques et électroniques, piles, lampes et cartouches d'encre usagées collectées auprès de nos clients

3 millions €

de dons réalisés par Coopérative U

dont 84% de dons alimentaires



3.1.2. Réduire notre empreinte carbone

Transport, industrie, agriculture, bâtiments, production d'énergie sont aux premiers rangs des activités émettrices de gaz à effet de serre (GES) en France. Toutes participent à notre chaîne de valeur. Entreprise-citoyenne, Coopérative U entend prendre sa pleine part dans l'atténuation du changement climatique et réduire les émissions de GES liées à son activité.

Coopérative U mène depuis plus de 10 ans des politiques de développement durable qui nous ont permis d'agir progressivement sur des postes d'émissions de notre empreinte carbone, tels que le choix de démarches agro-écologiques, la lutte contre la déforestation importée ou la réduction des émissions liées au transport. Nous accompagnons également de façon opérationnelle et par du conseil les Associés vers l'amélioration de la performance énergétique de leurs magasins.

Depuis 2011, Coopérative U réalise et publie le bilan des émissions de gaz à effet de serre de ses activités, d'abord sur les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie) puis, depuis 2023, nous avons inclus les postes significatifs de notre scope 3 (autres émissions indirectes). En 2022 et 2023, dans la perspective de construire une stratégie de décarbonation à l'échelle du Groupement, nous avons étendu la lecture de notre empreinte carbone à l'ensemble de ses entités, en y intégrant les magasins U, nos activités liées au numérique (U Tech) et nos clients.

Fort de cette analyse, et avec la volonté d'inscrire les activités du Groupement dans les objectifs de l'Accord de Paris visant à limiter l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2°C par rapport aux niveaux pré-industriels, nous nous sommes engagés en novembre 2023 dans l'initiative Science-Based Targets (SBT - <https://sciencebasedtargets.org/>). Nos objectifs d'atténuation à horizon 2030 ont été approuvés par l'initiative Science Based Targets en décembre 2024. L'évolution de nos émissions de gaz à effet de serre, et notamment l'écart par rapport à la trajectoire fixée, sera le marqueur de l'avancée de l'Enseigne sur cette thématique.

Reconnue par le cadre SBTi, notre démarche de réduction de notre empreinte carbone est intégrée comme un des axes de notre projet stratégique "CAP 15" 2025-2030. A ce titre, un monitoring dédié sera mis en place, en cohérence avec nos objectifs SBTi, et fera l'objet d'un reporting régulier à notre comité stratégique. Dès 2025, nous renforcerons et compléterons nos plans d'action en cohérence avec notre trajectoire Carbone. Cette démarche est animée par Coopérative U dans l'ensemble du Groupement.

En 2024, pour répondre au risque d'accroissement du réchauffement climatique, nous avons poursuivi nos actions sur trois axes significatifs de notre empreinte carbone :

- Réduire les émissions de GES liées à notre offre Produits
- Réduire l'impact climatique du transport des marchandises
- Améliorer la performance énergétique et de production de froid commercial des magasins et de nos sites logistiques

Réduire les émissions de GES liées à notre offre Produits

NOTRE POLITIQUE

L'intégration des produits achetés et vendus à nos clients à la mesure de notre scope 3 a permis de mettre en exergue leur part prépondérante dans nos émissions carbone (en 2023, la part des émissions liées à l'offre des produits marchands référencés était de 90,8%). Extraction et production des matières premières, fabrication, conditionnement, transport, consommation et fin de vie sont autant d'étapes du cycle de vie de nos produits qui sont sources d'émissions de gaz à effet de serre.

Les premières évaluations de notre scope 3 par grandes familles de produits réalisées en 2022 nous

ont permis de cibler nos premiers plans d'action sur les filières qui génèrent le plus d'impact sur le changement climatique. Nous avons alors fait le choix d'explorer prioritairement les catégories de produits les plus émissives - les produits laitiers et carnés - et, en leur sein, d'agir sur notre offre de produits à marque U. En effet, en tant que donneurs d'ordre sur les produits à notre marque, nous maîtrisons nos cahiers des charges et nous pouvons disposer d'une meilleure connaissance de nos chaînes d'approvisionnement.

Depuis, nous avons affiné notre méthode de mesure des émissions liées aux différentes catégories de

produits que nous vendons, ce qui nous a permis de construire notre trajectoire de décarbonation 2030 et nous a confortés dans la poursuite et l'élargissement des actions déjà engagées. Celles-ci s'intégreront dans les plans d'action que nous allons construire à partir de 2025 pour atteindre les objectifs de notre trajectoire 2030.

A date, nos travaux portent dans trois directions :

- mobiliser nos fournisseurs marque U et marques nationales autour des enjeux climatiques afin de les engager à nos côtés dans la réduction de leurs propres émissions carbone.



- faire évoluer les recettes de nos Produits U pour diminuer l'empreinte carbone liée à leur composition (origine des matières premières, augmentation de la part d'ingrédients d'origine végétale...)
 - accompagner nos clients vers une consommation contribuant à une réduction collective des émissions de GES (rééquilibrer dans l'assiette la part des protéines animales et végétales, promouvoir des recettes végétariennes...)
- Réduire l'impact des GES liés à notre offre produits est une tâche complexe qui nécessitera à terme une connaissance fine des chaînes de valeur amont et de leurs impacts carbone, tant pour nos Produits U que pour les produits de marques nationales que nous commercialisons. Depuis 2022, nous affinons la mesure de nos émissions scope 3 sur les produits vendus, ce qui nous permet de mieux identifier les catégories les plus contributrices. Pour mettre en œuvre cette politique, nous sensibilisons et formons nos collaborateurs en charge de l'achat et de la conception des produits U. Le suivi de cette politique se fera à travers un indicateur de performance en cours d'élaboration.

Actions menées en 2024

> Concernant la mesure de l'empreinte carbone de notre offre

Après une première macro-évaluation en 2022 des émissions liées à notre offre commercialisée (application de facteurs d'émissions par grandes catégories de produits, mesurées en CA), nous avons affiné notre approche sur les produits alimentaires à marque propre et de marques nationales en 2023 et 2024 en utilisant des facteurs d'émission issus des données ADEME et obtenus à partir d'une analyse de cycle de vie moyenne de produit. Cette démarche nous permet de mieux cibler nos actions. En 2025, nous prévoyons d'affiner encore la méthode de calcul de nos émissions au produit et de l'élargir aux produits non alimentaires. Nous sommes également impliqués dans la démarche collective des enseignes de la Distribution (sous l'égide de la FCD et de Périfem) concernant la mise en place d'une plateforme commune d'échange d'informations carbone avec nos fournisseurs (<https://www.less-impact.org/>).

> Concernant le développement des compétences et la mobilisation de nos collaborateurs

- Des actions de sensibilisation aux enjeux climatiques et d'information sur les orientations Climat du groupement (fresque du climat, webinar, salon interne...) ont été menées auprès de différents publics de l'entreprise (collaborateurs, Associés). Un webinar dédié a réuni près de 200 collaborateurs de Coopérative U en 2024 et au total, plus de 260 collaborateurs ont participé à une Fresque du climat en 2023-2024.

- Plus spécifiquement, le dispositif de sensibilisation et de formation des équipes Produits aux enjeux climatiques (fonctions Achat, marketing Produits, ingénieurs Qualité et Emballages) engagé en 2023 dans l'ensemble des activités commerciales à l'échelon national a été poursuivi à l'échelon régional : plus de 320 collaborateurs ont suivi des modules adaptés à leurs métiers. Ce dispositif a pour but de permettre aux équipes en charge de l'offre de mieux appréhender les impacts, risques et opportunités de cette problématique, d'identifier les leviers à activer dans leur activité et d'engager un dialogue à ce sujet avec leurs fournisseurs. Depuis 2023, 84% des acheteurs, chefs de produits et category managers nationaux ont été formés pour échanger sur le climat avec les fournisseurs et 100% des ingénieurs qualité et emballages ont été formés de façon plus poussée aux enjeux climatique et au bilan carbone.

Des objectifs assortis d'incentives et liés aux enjeux climatiques ont été fixés à certains acheteurs, ingénieurs qualité et ingénieurs emballages en 2024.

> Concernant nos chaînes d'approvisionnement

- Après une première phase d'évaluation du degré d'engagement Climat de nos fournisseurs réalisée en 2024, nous nous fixons comme ambition que 90% de nos fournisseurs qui représentent 80% de nos émissions s'engagent dans une démarche liée au changement climatique. Nous échangeons avec les plus matures pour identifier des initiatives communes à mener et nous souhaitons pouvoir accompagner les moins avancés et plus petits pour les sensibiliser et les inviter à initier une démarche carbone (réalisation d'un premier bilan carbone par exemple). Lors d'une journée d'échanges avec nos fournisseurs Bazar en avril 2024, nous avons invité l'un de nos fournisseurs les plus avancés à témoigner de son expérience et ainsi à faciliter l'engagement d'autres partenaires moins matures.

- Dans les filières agricoles et d'élevage, nous engageons progressivement nos partenaires contractualisés en Filière U à évaluer leurs émissions et à se doter d'une trajectoire de décarbonation. Tous les renouvellements et créations de contrats en Filières animales U comportent des plans de progrès à ce sujet.

Avec le mouvement « Pour une Agriculture du Vivant », nous accompagnons les éleveurs bovins dans une approche régénérative de leur exploitation, de la culture à l'élevage, dans l'objectif de préserver la biodiversité et réduire leurs émissions de carbone. Une démarche pilote a été engagée en 2024 en collaboration avec Bleu-Blanc-Cœur et des éleveurs partenaires de bovins Lait et Viande.

> Concernant la composition de notre offre à marque U

- Afin d'évaluer la viabilité de cette piste, des tests de modification de recettes sont menés en vue de la diminution de la part d'ingrédients d'origine bovine au profit d'ingrédients protéiques d'origine végétale, à valeur nutritive équivalente.

- Grâce au développement régulier de la gamme de produits U sous démarche Bleu-Blanc-Cœur depuis 2007, nous encourageons des pratiques d'élevage favorables à l'amélioration du bilan carbone de la production. En effet, la démarche Bleu-Blanc-Cœur, qui introduit notamment du lin dans le fourrage des bovins, contribue à limiter la fermentation entérique, émettrice de méthane. La méthode de réduction des émissions de GES liée à la démarche Bleu-Blanc-Cœur est certifiée Label BasCarbone. A date, quelque 300 produits Bleu-Blanc-Cœur à marque U sont présents dans nos assortiments.



Réduire l'impact climatique du transport des marchandises

NOTRE POLITIQUE

Le transport des marchandises vers les magasins U est organisé par U LOG avec quelque 500 transporteurs prestataires sur l'ensemble du territoire.

U LOG s'est engagée dès 2010 dans l'optimisation de sa chaîne logistique avec l'objectif de réduire les émissions de GES par tonne transportée, et ce dans un contexte d'augmentation constante du parc de magasins à servir.

Dans cette perspective, U Logistique agit sur deux plans :

- L'optimisation des schémas logistiques
- la recherche de transports à moindre impact environnemental

L'optimisation des schémas logistiques

U LOG travaille de longue date sur l'optimisation des distances parcourues et sur la maximisation du taux de remplissage des véhicules.

Après avoir porté son action sur l'optimisation des tournées vers les magasins, U LOG travaille à optimiser les trajets-retours des magasins vers ses entrepôts.

Ceux-ci permettent le retour régulier sur entrepôts d'emballages industriels et commerciaux utilisés en magasins en vue de leur réemploi ou de leur valorisation par notre service U Eco Raison.

U LOG développe également le frêt réalisé pour le compte des fournisseurs de Coopérative U. Nous profitons ainsi des trajets-retours de la flotte en provenance des magasins vers les entrepôts pour procéder à des enlèvements de marchandises auprès de fournisseurs à proximité, ce qui évite les retours à vide de camions et améliore le bilan carbone global de ses prestations au volume transporté. Un tiers des retours magasins sont couverts par des enlèvements fournisseurs.

La mise en place de synergies de moyens entre sites proches

(entrepôts Sec/entrepôts Frais) contribue également depuis 2019 à la réduction des kilomètres parcourus à vide.

U LOG veille également à un meilleur chargement sur l'ensemble des véhicules chargés, de la création des tournées à la clôture des chargements. L'optimisation des tournées, l'utilisation d'équipements type remorques semi à barres permettant de charger deux niveaux de palettes, l'optimisation de la palettisation ont ainsi progressivement contribué à un meilleur remplissage des véhicules. Sans oublier la mise en place de supports dédiés en utilisant des rehausseurs plastique sur les palettes, depuis 2018, permettant un gerbage des palettes sécurisées contribuant aussi à l'amélioration des coefficients de chargements.

Désormais, U LOG poursuit l'amélioration continue des flux logistiques en concertation avec les fournisseurs et les approvisionneurs et acheteurs de Coopérative U : adaptation de contenants, meilleur remplissage, révision des fréquences de livraisons et du remplissage des camions sur certaines catégories de produits pour privilégier les livraisons en camions complets... Dernière initiative en date, la création de plateformes régionales de massification de la ramasse des Fruits et légumes. Implantées à proximité des bassins de production, ces plateformes cross-dock permettront aux fournisseurs de venir y livrer leurs produits, lesquels seront ensuite transportés par les camions U LOG vers nos dix entrepôts Frais.

La recherche de transports à moindre impact environnemental

Les transporteurs sont contractuellement incités par U LOG à moderniser leur parc routier au profit de motorisations diesel plus économes et moins polluantes (norme Eurotech 6 à date) ou moins émissives (gaz, biocarburants...).

Cette exigence s'accompagne d'une contractualisation pluriannuelle à même de faciliter les investissements de nos prestataires.

Ces dernières années, U LOG a déployé le Gaz Naturel pour Véhicule (GNV), notamment pour la desserte des ZFE-m (Zone à Faible Émission Mobilité), et s'est investie activement auprès des collectivités locales et des fournisseurs de gaz dans la création de stations multi énergies dans l'ensemble des territoires afin de soutenir le déploiement à grande échelle du GNV. Notre objectif est que tous nos sites logistiques disposent d'une station gaz à moins de 20 km d'ici fin 2025. Huit plateformes gaz inter-opérables avec l'ensemble de l'Union européenne sont ainsi déployées à fin 2024. Après une période d'expectative en 2023 en raison des tensions sur le prix du gaz, du manque de disponibilité de véhicules sur le marché et du manque de visibilité sur le déploiement des ZFE-m sur le territoire, U LOG réactive ses projets de stations gaz et reprend le développement de sa flotte GNV. Trois nouveaux projets de stations gaz sont engagés pour 2025. En parallèle, U LOG convertit progressivement sa flotte GNV au bioGNC (gaz naturel comprimé), moins émissif que le GNL (gaz naturel liquide). La création de quatre nouvelles stations bioGNC d'ici 2027 permettra alors d'achever la bascule de l'ensemble de la flotte GNV en bioGNC, puis d'activer la conversion des véhicules gazoil en bioGNC.

En collaboration avec ses partenaires transporteurs, U LOG recherche et expérimente également des technologies alternatives aux énergies fossiles telles que l'usage de biocarburants B100, la motorisation électrique voire hybride hydrogène/électrique ou le recours à l'azote pour la production de froid des camions frigorifiques.



Pour lutter contre la pollution atmosphérique, la Loi Orientation des Mobilités (LOM) a instauré des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans certaines grandes agglomérations avec des règles de circulation plus strictes pour les poids lourds. Afin d'approvisionner les magasins U des grandes métropoles se situant à plus de 100 km de nos entrepôts, U LOG déploie des **Plateformes de Distribution Urbaines** (PDU) intermédiaires qui permettent de regrouper les flux en provenance des entrepôts régionaux et de les répartir ensuite vers les magasins U de l'agglomération via des porteurs à gaz GNC multi-températures. Outre un moindre impact CO₂, cette optimisation des flux contribue à la réduction des pollutions atmosphériques et sonores et à la décongestion du trafic en zones urbaines en regroupant différentes catégories de produits (frais, ambiant, surgelés) dans un seul véhicule de livraison multi-températures. A fin 2024, quatre Plateformes de Distribution Urbaines sont en exploitation à Alfortville, Nice, Lille et Lyon. A date, le manque

de visibilité sur le déploiement des ZFE-m sur le territoire affecte le déploiement de nouvelles plateformes.

Enseigne des territoires, convaincue de l'efficacité des synergies locales, Coopérative U souhaite également être partenaire des grandes agglomérations qui s'engagent dans un plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et U LOG participe régulièrement à des échanges avec les métropoles. Des partenariats sont activés avec Montpellier Méditerranée Métropole et avec Rennes Métropole depuis 2018 et avec la région Grand Est depuis 2020. Une expérimentation est lancée depuis mai 2019 avec la ville de Nantes concernant des plages horaires aménagées pour les livraisons urbaines.

Enfin, depuis 2020, U LOG développe la mise en place de liaisons en **frêt multimodal rail-route**. A fin 2024 les capacités concernent 3 axes majeurs : Nord/Sud, Nord/Bretagne et Nord/Est. U LOG s'est également engagée en 2024 dans un projet de développement du transport

multimodal au départ et à destination des Pays de la Loire (Angers) à horizon 2026. Si elle existe, U LOG propose systématiquement une offre rail-route à ses clients Fournisseurs en transport amont.

Outre les bénéfices attendus en termes de réduction d'émissions de GES, cette politique contribue également à la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Pour piloter plus finement sa politique Transport, U LOG a investi dans la mise en place d'un logiciel TMS dédié (Transport Management System). Grâce aux fonctions de reporting intégrées à ce nouvel outil, qui sera déployé progressivement entre 2023 et 2028, U LOG renforce ses moyens de pilotage et de mesure, notamment en matière de bilan carbone.

Le déploiement de cette politique est suivi via l'évolution de deux indicateurs : les émissions de GES par tonne transportée et les émissions de GES par m³ transporté vers les magasins U.

Actions menées en 2024

- Au terme d'une première période d'engagement de 3 ans, dont les objectifs ont été atteints, U LOG a renouvelé son engagement FRET 21 en novembre 2024 avec le nouvel objectif, à fin 2026, de réduire de 5% ses émissions de GES par rapport à 2023.

Depuis 2023, U LOG est également membre de l'association Club Demeter qui réunit une cinquantaine d'acteurs de la chaîne logistique en vue d'initier des projets collaboratifs de Logistique Responsable (industriels, prestataires, institutionnels, distributeurs).

- U LOG a achevé le déploiement de son outil de management du transport (TMS) sur le transport amont et poursuit sa mise en œuvre sur le transport aval. Grâce à ses nouvelles fonctionnalités, cet outil permettra à U LOG une meilleure supervision et un meilleur pilotage de l'ensemble de ses opérations Transport, ainsi que le suivi de la consommation de CO₂ par nature de flux (Surgelé, Frais et Ambiant).

- En 2024, les travaux d'amélioration continue des flux logistiques ont notamment concerné l'optimisation des approvisionnements en Fruits et légumes : adaptation de contenants, meilleur remplissage, révision des fréquences de livraisons, création de plateformes de regroupement/éclatement (cross-dock)... Une première plateforme cross-dock a démarré en mars 2024 dans le Sud-Ouest. Depuis le marché d'intérêt national (MIN) de Châteaurenard, elle dessert les sites logistiques U de Vendargues Frais, Agen, Saint-Just, Mulhouse, puis début 2025 elle livrera les sites Frais Ouest et Nord-

Ouest. En rythme de croisière, elle traitera 110 000 palettes par an, soit 3 700 camions avec un remplissage optimisé.

- Un comité compétitivité Transport amont a été mis en place en juin 2024, regroupant des collaborateurs de Coopérative U et de U LOG pour travailler les domaines suivants :
 - Le travail avec les approvisionneurs pour optimiser les commandes sur des flux à fortes sorties en passant des commandes camions complets
 - En rationalisant les commandes en passant moins de commandes par semaine (marque distributeur et nationale regroupée sur le même jour)
 - La palettisation (revoir la hauteur et le poids des palettes) réduire les petites palettes
- Ce comité se réunit mensuellement pour travailler sur des dossiers retenus par les deux équipes.
- Comme chaque année, U LOG partage et échange avec ses partenaires Transport sur ses grands projets, les innovations mises en place et sa démarche RSE, une occasion de rappeler ses engagements auprès des transporteurs et de renforcer une relation de confiance. Nous les invitons à signer la charte environnementale de l'ADEME qui vise à réduire la consommation de carburant, grâce à des changements de pratiques de conduite : à fin 2024, 36% de nos transporteurs étaient engagés.



Actions menées en 2024

- Avec nos partenaires transporteurs, nous poursuivons notre recherche de technologies moins émissives de GES : programmes expérimentaux de motorisation électrique ou à l'hydrogène, déploiement de moteurs frigorifiques électriques ou à l'azote en lieu et place du GNR (gazole non routier). Ainsi, 6 remorques électriques livrées en 2024 seront mises en production début 2025.
- La Plateforme de distribution urbaine (PDU) de Alfortville (94) a été équipée d'une capacité de stockage

de proximité. Celle-ci a permis de desservir les magasins parisiens lors des Jeux Olympiques de 2024 et ainsi de limiter les kilomètres supplémentaires parcourus pour les approvisionner plus fréquemment lors de cet événement.

- Le frêt multimodal rail-route continue sa montée en puissance avec plus de 964 000 km réalisés par voie ferrée. Le transport multimodal aura permis d'éviter l'équivalent de quelque 1 264 camions sur les routes.

Résultats et indicateurs

17,7 kg eq.CO₂

émis par tonne transportée

-6% vs 2023

7,7 kg eq.CO₂

émis par m³ transporté vers les magasins U

-9% vs 2023



87%

de remplissage des camions de livraison vers les magasins

Répartition du parc de véhicules :

63% diesel

37% alternatifs (GNV et B100)

Encourager les actions de performance énergétique des magasins et de nos sites logistiques

NOTRE POLITIQUE

Vis-à-vis des magasins du réseau U

Conseil auprès des Associés, Coopérative U les sensibilise et les accompagne dans la transition énergétique et l'amélioration de la performance énergétique de leur point de vente. Via la mise à disposition de guides thématiques sur un blog dédié, l'envoi de newsletters hebdomadaires, la diffusion de webinaires, elle les éclaire sur la réglementation, les opportunités d'investissement et leur apporte les informations et recommandations utiles à la transition énergétique de leur point de vente.

Un **Guide de la construction** est ainsi mis à leur disposition via l'intranet du Groupement ; il rassemble les préconisations de l'Enseigne tant en matière de création de bâti, d'aménagement du site commercial que de modernisation de l'existant. Portant sur la façon de concevoir et de traiter les projets, ces

recommandations visent à assurer une bonne maîtrise de la qualité du bâtiment et de ses équipements techniques (production de froid, d'eau chaude, gestion de l'électricité, du photovoltaïque, climatisation, chauffage...), en termes d'impact environnemental, de sécurité et de confort pour les travailleurs et les usagers du site. Elles sont communiquées aux maîtres d'œuvre et architectes référencés pour le réseau. Coopérative U fournit également aux Associés des contrats cadres pour sécuriser leur relation avec leur maître d'œuvre. Par ailleurs, des équipes dédiées de Coopérative U en régions accompagnent les Associés qui le souhaitent dans leur projet de travaux.

En matière de gestion de l'énergie, Coopérative U sensibilise les Associés via la démarche "RPM" (Réduire Produire Manager). Inspirée de la démarche 3R pour la réduction des plastiques, celle-ci invite les Associés à rationaliser la gestion de l'énergie et vise à les orienter dans les plans

d'action à mener (par quelles actions commencer, comment prioriser leurs décisions d'investissement).

Les Associés ont été informés de leurs obligations dans le cadre du décret tertiaire (article 175 de la loi Élan) et se dotent d'objectifs de réduction de leur consommation d'énergie.

Pour les accompagner, un **Guide de la sobriété énergétique** identifie une première série d'actions faciles à mettre en œuvre et accessibles, qui peuvent être réalisées à court terme. Un 2^{ème} volet oriente les Associés vers des actions de performance énergétiques (APE) et de réduction de leurs émissions de GES telles que :

- la réalisation d'un audit énergétique préalable pour identifier les points de progrès et prioriser leur démarche d'amélioration;
- la rénovation des équipements de production de froid commercial (fermeture des meubles froid, choix de fluides frigorigènes moins émissifs de GES), de l'éclairage



(adoption d'éclairages LED, apport d'éclairage naturel), du chauffage et de la ventilation, de la climatisation et le développement d'installations photovoltaïques en propre;

- la mise en place d'une Gestion Technique du Bâtiment (GTB) pour piloter les équipements de façon optimale en fonction des besoins d'utilisation.

La **production de froid commercial** est un enjeu majeur pour la réduction des émissions de GES des magasins. En effet, les fuites de fluides frigorigènes constituent le 1er poste d'émission de GES des magasins U. Aussi, Coopérative U sensibilise et engage les Associés à investir dans de nouveaux systèmes de réfrigération moins émissifs et à mettre en place des détecteurs de fuites. Il s'agit d'un des leviers majeurs de réduction de l'empreinte carbone du Groupement dans les années à venir.

Le référencement par Coopérative U d'acteurs spécialisés permet de les aider dans leurs décisions d'investissement et de passer à l'action.

Pour faciliter les investissements de transition des magasins, Coopérative U joue également un rôle actif et incitatif auprès des Associés : elle les accompagne avec une équipe dédiée d'experts internes dans leurs démarches d'obtention de **certificats d'économie d'énergie** (CEE). Ce dispositif facilite le financement des investissements en faveur de la réduction des consommations d'énergie.

En complément, un **Guide des subventions** recense les dispositifs existants et les organismes à l'échelle nationale et régionale. Cette démarche se veut incitative aux projets d'investissement en faveur de la transition énergétique et écologique.

Pour que les Associés puissent connaître leur profil énergétique et mesurer les résultats de leurs actions, une **Plateforme de l'Énergie** est venue compléter ce dispositif en fin 2023. Cet outil en ligne facilite, pour les Associés qui le souhaitent, le suivi et le pilotage de leur consommation énergétique (électricité et gaz), leur permet de se comparer et de s'inspirer des meilleures pratiques du Réseau U. Cette plateforme est accessible à quelque 1200 magasins du réseau

Les données recueillies permettent également à Coopérative U de mieux orienter l'accompagnement des points de vente (conseils ciblés, bonnes pratiques) et de suivre les tendances déflationnistes dans le cadre du décret tertiaire.

Sur le volet de la **production d'énergie renouvelable**, le développement du photovoltaïque est un engagement historique de l'Enseigne. En 2018, Coopérative U prenait part au dispositif «Place au soleil» lancé par le Ministère de la Transition énergétique et solidaire, dans le but de contribuer au développement de la production d'énergie solaire en France. Plusieurs objectifs ont été fixés dans ce cadre : conduite d'études et développement d'équipements photovoltaïques, installation de bornes de recharges pour véhicules électriques. Depuis lors, la réglementation incite à produire sa propre énergie, à ombrager les parkings et à perméabiliser les surfaces (lois APER et Climat et Résilience). En parallèle, les coûts et le marché de l'énergie, en tension durable, incitent les Associés à investir dans la production photovoltaïque à visée d'autoconsommation. Là aussi, Coopérative U sensibilise et accompagne les magasins du réseau, tant sur la réglementation que sur la réalisation de leurs projets via le référencement d'installateurs de photovoltaïque en toiture et/ou en ombrière, la publication d'un **Guide photovoltaïque**, et l'animation de webinaires et de conférences.

Outre la sobriété énergétique, Coopérative U mobilise les Associés sur la sobriété hydrique dans leur point de vente. Un **Guide de Sobriété** en eau les éclaire sur les postes consommateurs qui doivent attirer leur attention et sur les moyens d'agir en faveur de la sobriété en eau (collecte et utilisation des eaux de pluie, réemploi des eaux grises, boucle d'eau fermée en station de lavage, récupération des eaux de refroidissement sur le spinklage...). Pour participer au financement de ces installations, un Guide des subventions a été élaboré en partenariat avec les Agences de l'eau.

L'ensemble de ces dispositifs sont accessibles sur l'intranet du Groupement et sont régulièrement relayés aux Associés.

Concernant nos sites logistiques

Depuis 2016, année de sa création, et malgré l'augmentation constante des volumes et du parc de magasins à servir, U LOG a réduit de près de 40% le ratio de consommation d'électricité par colis expédié.

U LOG s'est en effet mobilisée depuis plusieurs années sur l'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments grâce à la rénovation des systèmes de production de froid, la généralisation des éclairages LED ou encore l'optimisation des puissances des équipements utilisés.

Ces investissements accompagnent les efforts de sobriété dans l'exploitation au quotidien des sites. A l'occasion des tensions énergétiques de l'hiver 2022-2023, U LOG a engagé chacun de ses sites dans un plan de lutte contre le gaspillage énergétique et pérennise depuis lors ses bonnes pratiques.

Conformément au décret tertiaire, U LOG s'est engagée dans la réduction de la consommation énergétique de ses sites avec des objectifs progressifs par paliers de 2030 à 2050. La plupart des sites ont déjà atteint leur 1^{er} objectif de 2030 et des investissements sont engagés dans les sites qui ne sont pas encore alignés sur cette trajectoire. U LOG investit dans la production d'énergie renouvelable en conformité avec les objectifs des lois Energies renouvelables (ENR) et Climat et Résilience, avec l'ambition de produire 20 000 MWh en photovoltaïque en 2030.

En matière de production de froid industriel dans ses entrepôts Frais, U LOG poursuit l'optimisation de ses installations et, avec l'objectif de réduire leurs émissions de GES, elle remplace progressivement les fluides utilisés par des fluides moins émissifs tels que l'ammoniac ou le CO₂.

L'ensemble de ces politiques de performance énergétique (magasins et U LOG) est suivi au travers deux indicateurs :

- Concernant les magasins : le nombre d'installations photovoltaïques réalisées ou en cours de réalisation (objectif 200 à fin 2025).
- Concernant U Log : l'évolution des kWh consommés par colis expédié vers les magasins



Actions menées en 2024

Vis-à-vis des magasins du réseau U

- Coopérative U encourage la réalisation de travaux d'économies d'énergie par les magasins (isolation, éclairage, froid commercial, chauffage) en les conseillant et en leur facilitant l'accès au dispositif des certificats d'économies d'énergie. Une équipe dédiée leur apporte ainsi un éclairage global sur les travaux envisagés pour un montage technique et financier optimal. En 2024, 540 opérations, menées dans 177 magasins, ont été validées et ont donné lieu au versement de la prime CEE. Ce dispositif a notamment permis de dynamiser le déploiement des solutions de GTB (Gestion Technique du Bâtiment), grâce à la bonification exceptionnelle de la prime. La GTB est un outil de pilotage qui centralise la programmation des équipements et permet de les piloter de façon optimale en fonction des besoins d'utilisation. C'est un important levier pour réduire ses consommations et les mesurer précisément.
- Depuis 2018, Coopérative U incite les Associés à développer les IRVE

(Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique) sur leurs sites et leur propose une diversité de solutions d'équipement adaptées à leur projet. A fin 2024, 2106 points de charge étaient installés en magasins (+13% vs 2023).

Concernant nos sites logistiques

- U LOG poursuit le développement d'installations photovoltaïques sur ses sites (ombrières sur parking et/ou sur toiture) : à fin 2024, cinq sites sont équipés (Clermont l'Hérault, Agen, Nantes Atlantique, Savigny-en-Véron, et Carquefou Antares) et sont en capacité de produire l'équivalent de 20% de la consommation électrique de U LOG. Trois projets sont engagés et seront mis en service en 2025 (Vendargues Ambient, Mulhouse Fruits et légumes, Fontenay-le-Comte).
- Pour mieux engager ses collaborateurs, U LOG a construit un e-learning en matière environnementale, afin d'inciter chacun à des bonnes pratiques. Ce e-learning sera déployé à partir de 2025 auprès de l'ensemble des collaborateurs U LOG.

Résultats et indicateurs



0,11 kWh

consommés par colis expédié

-6% vs 2023

176
installations
photovoltaïques

réalisées ou en cours de réalisation en
magasins* depuis 2018

vs objectif 200 en 2025

1 995 T.eq CO₂

évités annuellement grâce à l'installation
de panneaux photovoltaïques en magasins*

*au cumul à fin 2024, en nombre de sites magasins,
fournisseurs référencés.



3.1.3. Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage plus respectueuses de la biodiversité

Les produits agricoles et d'élevage sont une part essentielle de notre activité commerciale, qu'il s'agisse de produits bruts à marque U ou des ingrédients de nos Produits U. Acheteur de produits bruts, initiateur de contrats de filières tripartites, Coopérative U est un acteur majeur de la chaîne de valorisation des matières premières agricoles en France.

A ce titre, nous sommes attentifs à la perte de la biodiversité liée aux pratiques agricoles. Pour répondre à ce risque, nous orientons et accompagnons nos fournisseurs et filières d'approvisionnement en matières premières d'origine végétale vers des modes de culture plus responsables et soutenons leur transition vers des modèles agro-écologiques.

NOTRE POLITIQUE

Fruits, légumes, céréales, produits de la vigne sont des matières premières essentielles à notre activité de distributeur alimentaire. Orienter nos filières d'approvisionnement en matières premières d'origine végétale vers des modes de culture plus responsables et soutenir la transition des modèles agricoles sont donc aux premiers rangs de nos engagements pour préserver la biodiversité.

Notre politique s'applique aux produits bruts et aux produits transformés à la marque U dès que l'ingrédient majoritaire du produit est d'origine végétale. Elle se matérialise via des plans de progrès inscrits dans les cahiers des charges de nos produits à marque U et dans nos démarches Filières U.

Pour nos produits à marque U, nous menons une active politique de contractualisation pluriannuelle avec nos fournisseurs, les Filières U (voir également notre politique Accompagner les filières agricoles et d'élevage page 70). La démarche Filière U repose sur trois composantes indissociables : un plan de progrès en matière de production agro-écologique adapté à la filière concernée, des engagements de volumes pluriannuels et la prise en compte des coûts de production sur la durée. En sécurisant la relation commerciale avec nos partenaires, nous prenons en compte le temps agricole, l'approche de chacun, et nous les aidons à engager des transformations de leurs modes de production : Bio, agro-écologie, culture raisonnée...

Le choix de privilégier l'origine France dans le sourcing de nos fruits et légumes bruts U (hors agrumes et poivrons à date) contribue à une meilleure connaissance et maîtrise de nos filières d'approvisionnement et facilite la co-construction avec nos fournisseurs. Les avancements de nos partenaires Filières U sur ces plans de progrès co-construits sont régulièrement et conjointement évalués, notamment au moment des bilans de campagnes, via des indicateurs de pilotage contractualisés. La contractualisation en Filières U origine France est au cœur de nos démarches agro-écologiques et de décarbonation.

Nous encourageons fournisseurs et agriculteurs à s'engager, toujours via des plans de progrès ou des accords tripartites dans la durée, vers des démarches agro-écologiques reconnues par l'Enseigne concernant :

- le maintien de sols vivants
- la réduction de l'empreinte environnementale de l'exploitation
- la réduction et à la valorisation des déchets issus de la production agricole

A cet effet, nous sélectionnons et actualisons régulièrement une liste de démarches, certifications et labels que nous reconnaissons comme garants du respect de nos exigences et sur lesquelles nos fournisseurs peuvent s'appuyer : certification "Haute Valeur Environnementale", label bio, démarches Bleu-Blanc-Cœur, Culture Raisonnée Contrôlée (CRC), Nouvelle Agriculture, certifications de bonnes pratiques agricoles (GLOBALG.A.P., Agri Confiance), charte Demain la Terre...

Depuis 2007, Coopérative U est engagée dans la démarche Bleu-Blanc-Cœur. En s'appuyant sur des cultures de protéagineux (lin, pois, luzerne, féveroles...) majoritairement produits en France pour améliorer la qualité nutritionnelle de l'alimentation animale, la démarche Bleu-Blanc-Cœur contribue à la diversification des cultures, à la protection des sols et au renouvellement de la biodiversité. Coopérative U a fait le choix de développer sous cette démarche des gammes entières de produits (œufs, bœuf, porc, charcuterie de porc, volaille, lait en bouteille, ultra-frais). A fin 2024, l'offre Produits U compte 298 références issues de la démarche Bleu-Blanc-Cœur.

Coopérative U s'est également engagée en 2018 comme membre fondateur dans le mouvement « Pour une Agriculture du Vivant ». Avec ce collectif, Coopérative U s'implique aux côtés de producteurs, d'experts et d'entreprises agro-alimentaires pour la promotion d'une transition agricole vers l'agro-écologie. Cette transition part de sols régénérés et place le respect du vivant comme un moteur de la transformation.

Coopérative U soutient une stratégie d'offre bio ambitieuse autour de sa marque U Bio et de marques nationales spécialistes du bio et ce malgré le mouvement de déconsommation des produits bio enregistré de 2021 à 2023. Coopérative U investit de manière constante sur ce marché, tant en produits élaborés qu'en produits bruts : nous complétons et adaptons régulièrement nos gammes U Bio, nous maintenons une démarche d'innovations produits, tant en termes



de recettes que d'emballages, nous menons des actions promotionnelles dédiées à l'offre bio (temps forts en juin et septembre) et nous préconisons aux magasins une mise en valeur de cette offre via des concepts de vente adaptés aux attentes des consommateurs (vente en vrac, merchandising spécifique en faveur d'un regroupement de l'offre épicerie et liquides...). L'offre bio est également mise en valeur sur les sites coursesu.com des magasins, où une rubrique lui est dédiée dans le menu de navigation.

Pour déployer notre politique, nous formons les acteurs de chaque métier concerné dans le Groupement aux principes de l'agro-écologie : acheteurs, responsables qualité, approvisionneurs, agréateurs, fonctions conseils auprès des magasins,...

Nous suivons le bon déploiement de notre politique agro-écologique au travers de plusieurs indicateurs : part des produits Bio dans notre offre totale et dans notre offre alimentaire à la marque U, évolution du nombre de Filières U contractualisées en Fruits et légumes & Céréales et engagées dans des plans de progrès agro-écologiques, objectifs de 100% de nos fournisseurs de fruits et légumes U certifiés HVE en 2030 (et 100% des vins U certifiés HVE en 2024) et de 100% des produits U provenant des filières animales U issus de la filière Bleu-Blanc-Cœur ou portant un signe officiel de qualité (AOP, IGP, Label Rouge, Bio...).

Outre leurs bénéfices en termes de biodiversité, ces actions contribuent également à nos efforts de lutte contre le dérèglement climatique et à la décarbonation de notre activité (cf. Réduire les émissions de GES liées à notre offre Produits p.27).

Actions menées en 2024

> Bio

La certification BIO de Coopérative U pour les produits alimentaires a été renouvelée avec succès.

Coopérative U innove, enrichit et optimise ses gammes de produits à la marque U Bio - certifiée AB pour les produits alimentaires et Cosmos Organic pour les produits cosmétiques. Citons par exemple en 2024 :

- le renouvellement pour 5 ans du contrat de Filière pour la production du lait UHT U Bio, filière historique de l'Enseigne (voir également notre politique Accompagner les filières agricoles et d'élevage p.70).
- la mise en marché de compléments de gammes U Bio innovants sur le marché des marques de distributeurs biologiques, tels que : beurre de cacahuètes, skyr, pur jus pomme passion.

Résultats et indicateurs

> Bio

7%
d'offre Bio sur l'offre totale de l'enseigne (hors Bazar et Textile)
-0,8 pt vs 2023

14%
des produits alimentaires à la marque U sont certifiés Bio
-2,7 pt vs 2023

18%
des Produits U en hygiène et parfumerie sont certifiés Bio





Actions menées en 2024

> Autres démarches agro-écologiques et Filières U

- Blé et farines de blé :

- L'ensemble du blé utilisé pour la fabrication de la gamme de Boulangerie U est 100% Filière U (hors pain aux noix) : blés cultivés en France, traçabilité garantie, culture raisonnée, sans traitement après récolte, pratiques agricoles favorables à la biodiversité notamment via l'application des cahiers des charges CRC (Culture Raisonnée Contrôlée) et Label Rouge. Avec la création d'une nouvelle filière en Centre Val de Loire et le renouvellement de trois filières régionales existantes, 10 filières Blé régionales sont engagées à fin 2024 dans la production des farines utilisées dans la fabrication des baguettes de tradition régionales en rayon Boulangerie traditionnelle des magasins U.
- 100% des farines de blé U utilisées en boulangerie-vienniserie-pâtisserie traditionnelle* bénéficient du label CRC (Culture Raisonnée Contrôlée) ou du label Bio. *hors baguettes régionales - sauf Vendée qui est CRC
- Coopérative U travaille à la conversion progressive en farines durables (CRC ou Nouvelle Agriculture) des farines conventionnelles utilisées dans les Produits U de consommation quotidienne contenant plus de 30% de farine, tels que farine de ménage, produits de panification, biscuits... Depuis 2023, l'Enseigne propose ainsi 6 références de farine de ménage U issue de blé durable Filière U (CRC ou Nouvelle Agriculture), dont la plus courante la farine U en sachet de 1kg.

- Filières U : la contractualisation en Filière U répond à un cahier des charges et repose sur des engagements sur la durée, de 3 à 5 ans, garantissant stabilité et visibilité aux acteurs agricoles et intègre des mécanismes tarifaires basés sur les coûts réels de production, renforcés par des primes filières associées à des plans de progrès. Elle concrétise nos engagements réciproques avec l'amont agricole (producteurs en contrat direct, organisations de producteurs ou coopératives). Parmi les nouvelles Filières U contractualisées en 2024, citons :

- En blé farine : la création d'une dixième filière U régionale en Centre Val de Loire.
- En fruits et légumes : l'intégration des cidres IGP à la filière Pommes à jus pour la récolte 2024. La filière Pommes à jus est composée de 60 arboriculteurs adhérents à la démarche PADV et donc engagés en agroécologie. La création d'une filière Légumes pour la production de nos conserves de légumes ; celle-ci réunit plus de 1000 producteurs français, pour la production d'une soixantaine de références.
- La contractualisation en Filière U du lait UHT U en bouteille, déjà sous démarche Bleu-Blanc-Cœur, réalisée sur la moitié des volumes en 2023, s'est achevée sur le reste de la collecte en 2024.
- NB. Les filières animales U mises en place en régions répondent à nos exigences Filières U ; en revanche, elles ne sont pas systématiquement porteuses d'un signe officiel de qualité supplémentaire (AOP, IGP, Label Rouge). Le développement de 5 nouvelles filières Viande en 2024 fait mécaniquement reculer l'indicateur "part des Produits U provenant des filières animales U issus de la filière Bleu-Blanc-Cœur ou portant un signe officiel de qualité".

Résultats et indicateurs

> Autres démarches agro-écologiques et Filières U



29

Filières U Fruits et légumes & Céréales origine France

+4 vs 2023

68%

des Produits U provenant des filières animales U sont issus de la filière Bleu-Blanc-Cœur ou portent un signe officiel de qualité (AOP, IGP, Label Rouge, Bio...)

-15 pts vs 2023

63%

des exploitations de notre portefeuille de fournisseurs en fruits et légumes U (hors Bio) sont certifiées HVE

Objectif 100% en 2030

100%

des références de vins U certifiées HVE (hors vins effervescents et vins bio)

Objectif 2024 atteint

37%

des Produits U* éligibles sont en farine Bio ou sous démarche farine durable (CRC ou Nouvelle Agriculture)

* Epicerie, Surgelés, Produits frais en libre-service et contenant plus de 30% de farine de blé et produits de Boulangerie-Vienniserie-Pâtisserie traditionnels



3.1.4. Préserver les ressources

Les écosystèmes et leur biodiversité rendent des services indispensables à la vie : matières premières (alimentation, eau, énergie, matériaux), régulation du climat et de risques environnementaux ou sanitaires, fourniture de biens immatériels.

Les produits issus de l'agriculture et de l'élevage entrent dans une part majeure de notre activité, qu'il s'agisse de produits bruts U ou des ingrédients de nos Produits U.

Nous sommes donc particulièrement attentifs à préserver les ressources, notamment s'agissant des matières premières agricoles (bois, soja, huile de palme, ressources halieutiques...) dont les modes d'exploitation menacent des régions à la biodiversité particulièrement fragile et peuvent porter atteinte aux droits humains des populations locales.

Pour répondre à ces risques d'atteinte à la biodiversité, nous agissons sur deux axes :

- Lutter contre la déforestation dans les filières végétales et bois hors France (déforestation importée)
- Préserver les produits de la mer

Lutter contre la déforestation importée

NOTRE POLITIQUE

Pour la fabrication et l'emballage des Produits U, Coopérative U recourt à des matières premières qui peuvent contribuer à la déforestation et au dérèglement d'écosystèmes essentiels, notamment dans les pays tropicaux.

Dans le cadre de notre **devoir de vigilance**, nous veillons également à prévenir les atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité de personnes, ainsi qu'à l'environnement qui pourraient être générées par l'exploitation de ces ressources. Nous mobilisons nos collaborateurs Achats et Qualité sur les enjeux de cette réglementation, nos obligations et notre rôle en tant que distributeur. (voir Mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement p.72).

Nous nous préparons activement à l'application du **Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (UE) 2023/1115**. Celui-ci a pour objectif de réduire le risque de déforestation et de dégradation des forêts associé aux produits mis sur le marché européen ou exportés à partir de celui-ci. Applicable au 31/12/2025, ce règlement concerne à date certains produits qui contiennent l'un des sept produits de base suivant, ou qui

ont été nourris ou fabriqués à partir de tels produits : bovins, cacao, café, palmier à huile, caoutchouc, soja et bois, ainsi que les produits dérivés de ces produits de base.

Depuis 2023, nous adaptions progressivement nos politiques aux exigences accrues de transparence et de traçabilité de nos chaînes d'approvisionnement et nous révisons certains des objectifs qui nous guidaient jusqu'ici. La réalisation en 2025 d'une cartographie de nos fournisseurs au regard de ces nouvelles exigences nous permettra de mieux prioriser et cibler nos actions. D'ores et déjà, en 2024, nous avons consacré un webinaire aux enjeux de la déforestation et aux attendus du RDUE afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de Coopérative U, et plus particulièrement les équipes Produits concernées. Il a réuni 226 participants et reste accessible à tous sur notre intranet, notamment aux nouveaux arrivants dans l'entreprise.

Historiquement, dès 2010, nous avons priorisé nos efforts sur les produits de base entrant dans la fabrication des produits que nous commercialisons et dont la production présente le plus de risques de déforestation ou de dégradation des forêts : bois et dérivés du bois, huile de palme,

soja. En 2019, notre démarche s'est étendue au cacao et au café, puis dernièrement, elle intègre les matières grasses tropicales autres que l'huile de palme (coprah/ coco et dérivés, karité...). Sur ces filières, nous sommes engagés dans une démarche volontaire pour assainir notre chaîne d'approvisionnement et limiter notre impact.

Notre démarche procède en deux temps :

1. Chaque fois que possible, nous supprimons de nos produits les composants qui menacent les ressources forestières concernées ou nous favorisons l'utilisation de matières recyclées.
2. Sur la partie résiduelle pour laquelle il n'existe pas d'alternative, nous privilégions systématiquement des composants ou ingrédients dont le moindre impact environnemental est contrôlé et certifié par des labels, certificats ou démarches responsables reconnues sur lesquelles nous sommes en échanges réguliers avec nos parties-prenantes. En relation avec notre plan de vigilance et la RDUE, nos efforts portent actuellement sur le renforcement de la traçabilité de nos approvisionnements.



Nous menons des politiques spécifiques par matière première. A date, elles portent sur:

• Bois & dérivés du bois

Nous utilisons annuellement de l'ordre de 131 500 tonnes de bois et dérivés de bois.

Après avoir mis en place une procédure RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne en 2013, désormais abrogé par le règlement européen RDUE de 2023) pour s'assurer de la légalité du bois, Coopérative U s'engage dès 2015 à ce que tous les produits à marque U et emballages à base de bois et de dérivés de bois vierges soient issus de forêts gérées durablement.

Nous requérons ainsi de nos fournisseurs de bois et de dérivés de bois (carton, papier...) des labels ou certifications de durabilité reconnus, renforcés au cas par cas par une analyse de risques multicritères portant sur l'origine du bois.

Nous veillons à ce qu'un minimum de 80% des volumes de bois et dérivés de bois (papiers, carton...) utilisés pour nos produits U et leurs emballages primaires, ainsi que pour nos prospectus commerciaux, soient issus de forêts gérées durablement ou de matériaux recyclés.

• Huile de palme

Coopérative U consomme via la production de ses produits à marque propre environ 3 750 tonnes d'huile de palme par an.

Les propriétés de l'huile de palme en ont fait un composant courant des produits agroalimentaires transformés et des cosmétiques. Nous avons depuis 2009 choisi de diminuer le recours à l'huile de palme dans nos produits et pu en supprimer la présence dans tous les produits de nos gammes U Tout Petits, U Bio, U Saveurs et U de nos Régions, ainsi que dans de nombreux produits à marque U lorsque cela est techniquement possible.

Lorsque cette substitution n'est pas réalisable, nous nous engageons à ce que l'huile de palme résiduelle provienne d'une plantation gérée et développée de manière responsable. Nous requérons de nos fournisseurs la Certification RSPO (Roundtable for Sustainable Palm Oil) Ségrégué (SG) ou a minima Balance de Masse (MB). Pour les produits dont l'huile de palme n'est pas encore certifiée RSPO (SG ou MB), nous compensons l'utilisation d'ingrédients dérivés d'huile de palme non certifiées par l'achat de crédits RSPO, qui contribue au

soutien de la production d'huile de palme plus durable. Notre objectif est d'augmenter la part d'huile de palme certifiée au détriment de l'huile de palme compensée.

La part d'huile de palme certifiée (SG ou MB) atteint 98,5% pour nos produits U alimentaires à fin 2024. Nous poursuivons nos efforts pour maintenir ce niveau en alimentaire et pour augmenter la part d'huile de palme certifiée dans nos produits U en droguerie parfumerie hygiène, produits dans lesquels la substitution est techniquement plus complexe.

Plus encore, nous ambitionnons à terme que l'huile de palme que nous utilisons dans nos produits U contribue à la conservation des forêts et à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays producteurs.

Un enjeu majeur de notre politique Huile de palme repose sur la transparence de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous nous mobilisons pour obtenir les informations de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de nos fournisseurs jusqu'au premier importateur de l'huile de palme sur le marché européen et nous travaillons avec nos fournisseurs pour faire appliquer nos critères d'exigences pour une huile de palme responsable. C'est dans cet objectif que nous collaborons depuis 2020 avec un groupe de travail Distributeurs animé par Earthworm Foundation.

Le déploiement de cette politique est suivi via la part d'huile de palme certifiée et la part d'huile de palme compensée que nous mettons sur le marché.

Nous mettons actuellement à jour notre politique sur cette commodité pour un meilleur alignement avec le règlement RDUE attendu fin 2025. Nous prévoyons notamment de compléter notre monitoring de la filière et de nous associer à des actions terrain ciblées.

Actions menées en 2024

> Bois et dérivés

- Charbon de bois: nous commercialisons depuis 2016 une gamme de charbon de bois à marque U issu de forêts françaises gérées durablement. Coupé à proximité du site de carbonisation, le bois utilisé est transformé par un procédé plus respectueux de l'environnement qui réutilise les fumées pour la production d'électricité. Cette Filière U fait l'objet depuis 2021 d'un accord tripartite sur 5 ans.

- 100% des prospectus commerciaux produits par Coopérative U sont réalisés en papier issu de recyclage ou de forêts gérées durablement. Nous réduisons le volume de papier utilisé (réduction du nombre de prospectus imprimés - fréquence, nombre de déclinaisons - et du nombre de pages) et nous mettons à la disposition des magasins les moyens leur permettant de limiter l'impression de catalogues papier au profit d'une consultation en ligne et d'accompagner leurs clients dans leurs changements d'habitudes. Entre 2022 et 2024, nous avons réduit de 60% les tonnages d'imprimés publicitaires diffusés (voir également notre politique Faciliter une consommation plus responsable p.75).

Actions menées en 2024

> Huile de palme

Pour compenser la totalité des volumes d'huile de palme non certifiés utilisés dans l'année, Coopérative U s'engage à acheter des crédits RSPO au cours de l'année suivante. Les crédits relatifs à la consommation 2024 seront acquis au cours de l'année 2025.



• Soja

Nous utilisons annuellement environ 47 000 tonnes de soja.

Ce soja est une composante majeure de l'alimentation des animaux d'élevage. Dès 2012, nous avons effectué un état des lieux des produits les plus contributeurs à notre empreinte soja et identifié les catégories prioritaires suivantes : produits où l'alimentation animale a une part prépondérante et où les volumes de produits vendus sont les plus importants, c'est-à-dire les produits bruts (boucherie, volaille, œufs) et les produits dérivés constitués d'au minimum 50% de ceux-ci (charcuterie...).

Au regard de cette cartographie, dans la lignée de la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée, nous avons formalisé une feuille de route 2020-2030 basée autour de trois axes :

- l'origine France des produits des filières animales pour une meilleure maîtrise des pratiques d'élevage
- la recherche prioritaire d'alternatives protéiques (légumineuses, lin, soja, féveroles etc) en substitution au soja et au maïs dans l'alimentation animale
- la relocalisation de la culture de protéines sur le territoire européen, et idéalement français, afin de disposer d'approvisionnements plus proches et mieux traçables.

Sur ces critères, notre objectif est d'atteindre 100% d'approvisionnements durables à fin 2025 pour le soja utilisé dans l'alimentation des animaux destinés aux catégories de produits U suivantes : boucherie, volaille, charcuterie à la coupe et en libre-service, charcuterie de volaille en libre-service, œufs, lait, saumon. Nous travaillons de manière collaborative avec l'ensemble des filières animales qui utilisent du soja, ainsi qu'avec les principaux acteurs de la filière (éleveurs, fournisseurs, fabricants d'alimentation animale, importateurs de soja).

Depuis 2020, Coopérative U s'est engagée dans le "Manifeste Soja". Soutenu par le ministère de la Transition écologique, ce Manifeste a pour objectif de mobiliser des acteurs du marché afin d'assurer une filière durable du soja importé en France pour l'alimentation animale. Nous contribuons depuis lors à un groupe de travail animé par Earthworm Foundation Cette initiative coordonnée par Earthworm foundation est soutenue par l'ensemble de la distribution française aux côtés d'industriels volontaires, fabricants d'alimentation animale et ONG. Elle vise à mettre en place des

actions collectives afin de lutter contre la déforestation et l'exploitation des écosystèmes convertis à la culture du soja après le 1^{er} janvier 2020 en Amazonie et particulièrement de la région du Cerrado au Brésil. L'un des leviers consiste à agir collectivement auprès des grands importateurs de soja en Europe pour renforcer la transparence et l'évaluation de la filière.

Pour impliquer les fournisseurs dans ces démarches, leur présenter les outils à disposition, leur faire part des avancées et partager les freins potentiels, nous participons à un webinar de sensibilisation mené avec Earthworm Foundation en 2023 et 2024 auprès de quelque 100 industriels utilisateurs de soja. Via ce collectif, des échanges ont été menés avec les traders importateurs de soja sur le marché européen et la diffusion du manifeste à l'échelle européenne. Pour mobiliser nos fournisseurs de produits U, une charte d'engagement volontaire est venue compléter nos contrats de fourniture.

La méthodologie **Zéro Déforestation ni Conversion (ZDC)** a été mise en œuvre dans des démarches pilotes menées par le groupe de travail Earthworm depuis 2022 : grâce à la coopération de l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement, elle permet de s'assurer, avant expédition, que le soja importé ne provient pas de zones déforestées ou converties après le 01/01/2020. Depuis 2022, 23 cargos ont été examinés, près de 75 % ont été validés ZDC au débarquement dans les ports européens. Grâce à cette coopération, nous avons pu

cartographier/identifier les acteurs à risques.

Autre volet de notre démarche : la mise en place de plans de progrès avec nos fournisseurs, avec l'ambition de relocaliser la production de protéines végétales et de développer l'autonomie protéique française. Nous orientons préférentiellement nos fournisseurs vers le cahier des charges **Bleu-Blanc-Cœur** qui contribue entre autres à limiter le soja dans l'alimentation animale. Celui-ci est depuis 2017 un des socles de nos exigences pour tous les Produits U d'origine animale. Nous avons ainsi développé des gammes complètes U Bleu-Blanc-Cœur dans toutes les filières animales à forts enjeux de consommation : œufs, bœuf, porc, charcuterie de porc, volaille, lait en bouteille, ultra-frais.

Le déploiement de cette politique était jusqu'à présent suivi via le pourcentage de soja non déforestant utilisé dans nos produits à marque U. En tant que metteur en marché de produits issus d'animaux ayant consommé du Soja, et malgré les efforts déployés, nous constatons notre difficulté à obtenir une traçabilité effective du Soja sur l'ensemble de nos chaînes d'approvisionnement. En outre, le règlement déforestation qui entrera en application le 31/12/2025 va fiabiliser l'origine du soja utilisé en Europe et nous amener à mettre à jour notre process et nos indicateurs de suivi. Aussi, nous avons fait le choix de ne pas publier notre indicateur historique à fin 2024.

Actions menées en 2024

> Soja

- Nous investissons en R&D sur la traçabilité des filières soja. Fin 2023, Coopérative U s'est engagée avec deux autres distributeurs français pour le financement de l'analyse ZDC d'un cargo de soja en provenance du Brésil. Ce projet, mis en œuvre en 2024, a notamment mis en évidence la complexité des flux de soja au sein du port partenaire et la difficulté à contrer l'opacité de certains acteurs. A contrario, il a permis de développer et renforcer la méthodologie ZDC, notamment de la déployer à l'échelle d'un terminal portuaire, d'aborder un nouveau format de chaîne d'approvisionnement type au Brésil, d'activer l'engagement des acteurs à l'échelle de l'état Rio Grande do Sul, grand état producteur de soja, et d'encourager un trader à continuer à financer ce type de projet.
- Grâce aux quelque 300 produits à marque U développés sous la démarche Bleu-Blanc-Cœur, nous contribuons à la réduction du soja importé dans l'alimentation animale.
- Avec la collaboration de notre fournisseur Terrena, afin de limiter la dépendance de la France et des éleveurs à des sources protéiques extérieures (exemple du soja brésilien), nous encourageons les éleveurs à augmenter leur autonomie protéique et alimentaire. Pour ce faire, ceux-ci peuvent s'aider de ressources produites sur l'exploitation et/ou s'approvisionner localement.
- Dans le cadre du projet porté par le territoire Arnould-Lucérat en Charente-Maritime autour de la préservation de la qualité de l'eau, Coopérative U est engagée depuis 2023 dans le développement d'une filière soja locale pour la production d'une partie des œufs U Label Rouge de la région.



• Cacao

Coopérative U consomme pour la production de ses produits à marque propre environ 4 400 tonnes de cacao par an.

Nous avons formalisé notre politique Cacao en 2019 et établi une charte Cacao pour nos fournisseurs.

Pour les produits alimentaires à marque U et pour les produits vendus au rayon boulangerie viennoiserie pâtisserie (BVP), Coopérative U s'engage sur l'utilisation d'un cacao traçable et produit dans des conditions plus responsables, garanti sans déforestation, respectueux des droits sociaux et économiques des producteurs et sans travail des enfants.

100 % des produits U du rayon BVP disposent d'une labellisation garantant le respect de nos exigences; notre ambition est d'étendre cette politique aux produits BVP hors produits U représentant 80 % de l'empreinte. Notre objectif est que tous les produits U concernés par l'Initiative française pour un cacao durable (tablettes, poudres de cacao, confiserie de chocolat) répondent à cette politique fin 2025.

En 2021, Coopérative U s'est engagée dans l'**Initiative Française pour un Cacao Durable** (IFCD) qui réunit, aux côtés de l'Etat, des entreprises de l'industrie

agro-alimentaire, des enseignes de distribution, des organisations de la société civile et des instituts de recherche. Les signataires s'engagent dans une collaboration pour des solutions durables en faveur de la cacao-culture dans les régions productrices, avec des objectifs à la fois sociaux, économiques et environnementaux : améliorer le revenu des cacao-cultivateurs et de leurs familles au plus tard d'ici à 2030, mettre fin au plus tard d'ici 2025 aux approvisionnements issus de zones déforestées après le 1er janvier 2020, lutter et marquer des progrès contre le travail forcé et le travail des enfants d'ici à 2025 et l'émancipation des femmes au sein de la filière Cacao.

Dans cette perspective, nous engageons contractuellement nos fournisseurs de produits à marque U à respecter notre charte Cacao U. Par ailleurs, nous avons établi une liste de démarches et de certifications que nous reconnaissons comme garantant le respect de nos exigences et sur lesquelles ils peuvent s'appuyer.

Le déploiement de cette politique est suivi via le pourcentage de cacao durable utilisé dans nos produits à marque U. Notre objectif est en cours de révision dans le cadre de la mise en place du règlement (UE) 2023/1115.

• Café

Coopérative U consomme via la production de ses produits à marque propre environ 5 500 tonnes de café par an.

Notre action de lutte contre la déforestation s'est étendue à la filière Café en 2019. Nous nous engageons à une utilisation de matières brutes tracées et produites dans des conditions plus responsables, garanties sans déforestation, respectueuses des droits sociaux et économiques des producteurs et sans travail des enfants. Malgré le faible volume représenté par notre enseigne sur le marché mondial, Coopérative U a choisi de s'engager à travers cette politique d'approvisionnement et ainsi d'envoyer un signal fort aux autres parties prenantes de la filière Café.

Progressivement, nous engageons contractuellement nos fournisseurs de produits à marque U à respecter notre charte Café U. Comme pour le cacao, nous établissons une liste de démarches et de certifications compatibles avec nos exigences et sur lesquelles nos fournisseurs peuvent s'appuyer.

En 2022, les tensions enregistrées sur les approvisionnements et le contexte inflationniste ont ralenti le déploiement de notre politique sur notre offre Café, démarche que nous comptons poursuivre à l'avenir.

Le déploiement de cette politique sera suivi via le pourcentage de café durable utilisé dans nos produits à marque U (objectif en cours de définition).

• Huile de coprah, autres dérivés de la noix de coco et autres matières grasses tropicales hors huile de palme

Nous adressons historiquement une politique spécifique à l'huile de palme (voir plus haut). Nos exigences qualité prévoient également l'interdiction de matières grasses tropicales sans maîtrise de traçabilité (karité, babassu, murumuru, illipé, sal, kokum gorgi).

Nous utilisons des dérivés de noix de coco dans la composition de certains de nos produits à marque U. Cette matière première pouvant être source de déforestation dans les pays de culture, nous avons initié en 2024 une politique concernant l'huile de coprah/coco et dérivés. Celle-ci, et les objectifs qui lui seront associés, est en cours de travail.

Actions menées en 2024

> Cacao

- Coopérative U a participé à l'enquête 2024 du Tableau de bord du chocolat (Chocolate Scorecard), initiative qui vise à évaluer les politiques et actions des marques nationales et des marques de distributeurs. Les thématiques évaluées sont les suivantes : Traçabilité, Revenu vital, Travail des enfants, Déforestation et Climat, Agroforesterie et Pesticides. Les résultats seront communiqués en 2025.
- A fin 2024, 79 % des volumes des références de tablettes, poudres de cacao, confiserie de chocolat et pépites de chocolat à marque U sont conformes aux exigences de l'IFCD, pour un objectif de 100% fin 2025.
- Dans le cadre de l'IFCD, Coopérative U s'associe à un projet terrain en Côte d'Ivoire, 1er pays producteur mondial de cacao. Ce projet permettra de mener localement des actions systémiques autour de la culture de cacao telles que l'apport de techniques agro-écologiques, la diversification des parcelles, l'éducation des enfants etc.



Résultats et indicateurs

Répartition de l'huile de palme que nous mettons sur le marché
(en volume, hors carburants) :

61%

huile de palme certifiée Mass balance ou Ségréguée*

-4 pts vs 2023

*98,5% pour les seuls produits U alimentaires

39%

huile de palme compensée

+4 pts vs 2023

60%

de cacao durable utilisé dans nos produits à marque U, en tonnes

Objectif : en cours de révision

83%

des volumes de bois et dérivés de bois utilisés pour les produits U et leur emballage sont issus de forêts gérées durablement et de matériaux recyclés

97%

des prospectus commerciaux sont réalisés en papier issu de recyclage ou de forêts gérées durablement, en volumes de papier

25%

de café durable utilisé dans nos produits à marque U, en tonnes

Préserver les Produits de la mer

NOTRE POLITIQUE

Les ressources marines constituent un des services vitaux rendus par les océans à l'homme. Avec la volonté d'éviter la surexploitation des ressources, notre démarche sur les Produits de la mer a pour objectif depuis 2012 de contribuer à une meilleure gestion des **ressources issues de la pêche** via une modulation de l'approvisionnement et de l'animation commerciale des différentes espèces, qu'il s'agisse de notre référencement Marée traditionnel ou des Produits U contenant au moins 50% de produits de la mer.

Nous actualisons en permanence notre évaluation par espèce et zone de pêche et nous engageons ainsi à :

- nous interdire la commercialisation de toutes les espèces évaluées « menacées ou à proscrire » ainsi que la promotion des espèces de poissons dont les stocks nécessitent d'être maîtrisés et renouvelés

- promouvoir la diversité des espèces en proposant des espèces dont les stocks sont reconnus comme « abondants »
- privilégier les techniques de pêche les plus respectueuses des stocks d'espèces et de l'environnement, et proscrire les techniques de pêche destructrices
- privilégier les certifications compatibles avec notre politique (telles que MSC ou Ecolabel)

Plus spécifiquement, **le thon** est l'une des espèces les plus pêchées mondialement dont les stocks sont surexploités et qui de plus fait l'objet de pratiques de pêche parfois opaques voire illégales. C'est pourquoi Coopérative U a ciblé une politique spécifique sur cette espèce.

Historiquement membres de l'initiative française Tuna Protection Alliance désormais dissoute, nous avons rejoint en 2024 le Global Tuna Alliance, initiative collective européenne des acteurs du marché (distributeurs, conserveries) avec l'ambition de proposer à la vente

un thon durable : transparence et traçabilité, performance environnementale, responsabilité sociétale sont les 3 piliers de la démarche.

Depuis 2015, nous sommes engagés en faveur d'une pêche au thon sans dispositif de concentration de poissons dérivants (DCP), en privilégiant la pêche canne et ligne ainsi que le thon Listao dont tous les stocks à ce jour sont sains. 100% du thon en conserve U est ainsi issu d'armements de pêche sans DCP. Sur cette base, nous travaillons à présent à réduire les impacts de notre filière Thon sur l'environnement et les populations concernées par ces enjeux.

Considérant enfin que certaines espèces sont plus vulnérables lors de leur regroupement en période de reproduction, nous mettons en place à leur intention une mesure de conservation supplémentaire et nous interdisons leur commercialisation durant les périodes de frai - à date sont identifiés le bar et la plie commune (ou carrelet).



Afin de limiter le risque d'épuisement des ressources sauvages issues de la pêche, l'**aquaculture** est une alternative d'approvisionnement en produits de la mer. Cependant, elle n'est pas sans poser de problématiques (risques biologiques et environnementaux, droits humains...). Aussi, l'orientation que nous avons prise consiste à privilégier les chaînes de fournisseurs certifiés pour leurs bonnes pratiques aquacoles (GlobalG.A.P., ASC ou équivalent) et à imposer des objectifs relatifs à la qualité de l'alimentation animale (sans OGM, sans Protéines Animales Transformées issues d'animaux terrestres) ainsi qu'à la maîtrise des antibiotiques en élevage. Par ailleurs, nous prenons en compte le risque social lié aux pays d'approvisionnement et déclenchons au besoin un audit social ICS (voir page 73) ou à défaut la reconnaissance d'une démarche ou audit portant sur les droits humains.

Cette politique de préservation des produits de la mer se matérialise par un plan de déploiement différencié par marques et catégories de produits.

Pour les produits issus de la pêche, nous nous engageons à réaliser une évaluation régulière des critères de durabilité de nos approvisionnements et à adapter notre offre commerciale à ces critères.

Pour les produits U issus de l'aquaculture, notre objectif est de développer la part des produits certifiés ASC/GlobalGap/BIO.

Enfin, nous souhaitons limiter les impacts négatifs de la **pêche minotière** sur la biodiversité. Ce type de pêche industrielle fournit des farines et huiles de poissons utilisées dans l'alimentation en aquaculture. A l'instar de notre démarche sur d'autres filières, nous choisissons d'agir collectivement pour rechercher des alternatives et transformer les

pratiques. C'est pourquoi nous sommes engagés dans le groupe de travail multidistributeurs AQUAFEED, animé par Earthworm Foundation.

Nous sensibilisons nos équipes Produits (achat, qualité) aux incidences potentielles de notre activité sur les ressources marines, l'environnement et les droits humains.

Cette politique est suivie au travers de l'évolution de trois indicateurs : le nombre de produits de la mer classés "à maîtrise nécessaire" suite à notre ré-évaluation annuelle, la part de produits de la mer U porteurs du label MSC ou équivalent, la part de Produits U issus d'aquaculture certifiés ASC/GLOBALGAP/BIO.

Actions menées en 2024

- Pour les Produits U et les produits vendus au rayon Marée, Coopérative U réalise a minima tous les 3 ans une réévaluation scientifique des espèces ; celle-ci a été en partie renouvelée en 2022-2023-2024. Nous effectuons ensuite annuellement une partie de l'évaluation de l'ensemble des espèces commercialisées qui intègre notamment l'état des stocks des différentes espèces pêchées et des critères sociaux via la prise en compte de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et l'interdiction des pavillons non signataires de la convention internationale sur le travail maritime. Nous avons ainsi procédé à la mise à jour de la liste des espèces dont nous surveillons la commercialisation et nous l'avons communiquée aux magasins U pour application.
- Nos équipes produits U travaillant sur les produits de la mer (achat, qualité) sont sensibilisées aux risques sociaux dans le secteur de la pêche. Un groupe de travail interne mené sur ce thème en 2023 a défini les leviers d'actions d'atténuation envisageables. Des tests réalisés auprès de fournisseurs pilotes ont permis de valider les outils élaborés (grille de risques, questionnaire...) ; l'ensemble des équipes U concernées a été formé, un plan d'action a été construit en 2024 et est entré en déploiement avec le lancement d'une cartographie de nos principaux fournisseurs. La synthèse de ces évaluations sera réalisée en 2025.

Résultats et indicateurs



14 Produits de la mer U

classés « à maîtrise nécessaire » suite à notre ré-évaluation annuelle

stable vs 2023

45%

de Produits de la mer U porteurs du label MSC ou équivalent

stable vs 2023

68% des Produits U

issus d'aquaculture sont certifiés ASC/CIPA/GLOBALGAP/BIO

-7 pts vs 2023

25 Produits de la mer U

font l'objet d'une démarche de préservation (certification, zones de pêche, méthode de pêche)



3.1.5. Soutenir les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal

Compte tenu de la variété de produits alimentaires d'origine animale commercialisés par les magasins U (lait, œufs, viandes, produits élaborés,...), Coopérative U a conscience de sa responsabilité en matière de bien-être animal, tant auprès des consommateurs qu'auprès des filières d'élevage en amont. Elle est encouragée par l'attention portée par la société à la cause animale. Pour répondre au risque de détérioration de la qualité de vie des animaux d'élevage, notre objectif est d'améliorer leurs conditions d'élevage, de transport et d'abattage. Outre une meilleure harmonie de l'animal avec son environnement, cette amélioration contribue à la qualité des produits finis et participe à l'avènement d'une agriculture respectueuse du vivant.

NOTRE POLITIQUE

Depuis 2015, le code civil reconnaît les animaux comme des êtres sensibles. Agir pour leur bien-être tout au long de leur vie est une exigence éthique et une condition essentielle pour la qualité de nos produits à marque U. Nous avons fait le choix d'être un acteur fort dans les échanges et initiatives sur ce sujet. La réglementation sanitaire fait partie du contrat de base de nos filières; nos plans de progrès sur le bien-être animal vont au-delà de celle-ci lorsqu'elle existe.

En référence aux cinq libertés de l'animal posées par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et en collaboration avec les différentes parties prenantes concernées (producteurs, associations, experts vétérinaires, éthologue), nous avons construit et mettons en œuvre un plan d'action bien-être animal adapté à chacune des espèces que nous commercialisons.

Nous travaillons activement à l'amélioration des conditions de vie des animaux d'élevage, notamment par :

- un accès à de l'eau propre en permanence et à une alimentation adaptée aux besoins de l'animal, notamment vis-à-vis de son stade physiologique ;
- un espace de vie approprié comprenant des abris et des aires de repos confortables, des contacts avec des congénères ainsi que la possibilité d'exprimer les comportements naturels de son espèce ;
- des soins vétérinaires adéquats, avec notamment un diagnostic et un traitement rapide et efficace des problèmes de santé animale (suppression des antibiotiques

systématique sauf quand l'état de l'animal en requiert) ;

- des conduites d'élevage appropriées et n'induisant pas de souffrance inutile (suppression des mutilations et de l'attache)

Nos exigences portent sur nos fournisseurs de produits à marque U frais et congelés et sur nos produits élaborés à marque U pour les catégories de produits contenant majoritairement et/ou de façon caractéristique un ingrédient issu de l'élevage d'animaux.

Notre ambition pour améliorer le bien-être animal se déploie progressivement sur la majorité des espèces (œufs, poulet de chair, porcs, bovins viande, vaches laitières, dindes, canards et poissons d'élevage) pour nos marques U commercialisées en France et dans tous les magasins présents hors France (<2% de notre activité). Ainsi, cette politique couvre l'ensemble des magasins U.

Nous avons également pris des engagements publics sur certaines espèces (Lapin, Poulet de chair, Poules pondeuses) pour affirmer ouvertement notre cheminement vers des élevages plus respectueux.

Les engagements suivants s'appliquent à l'ensemble de nos produits à marque U (U, U Saveurs et U Bio), vendus en France et dans tous les magasins présents hors France (<2% de notre activité). Notre viande brute à marque U est fabriquée en France avec des animaux français quel que soit le pays d'exportation.

- **Oeufs coquilles** : depuis 2020, 100 % de nos œufs à la marque U sont issus de poules élevées en plein air.

Depuis 2023, toutes les poules sont issues du sexage in ovo conformément à la réglementation.

100% des œufs coquilles de marques nationales seront issus de poules élevées hors cage d'ici 2026.

Nos œufs coquilles sont français et ne proviennent pas de systèmes combinés.

- **Oeufs ingrédients** : d'ici à 2025, nous nous engageons à nous approvisionner en œufs hors cage pour les produits à la marque U à base d'œufs
- **Porc** : 100% des porcs filière U destinés à la charcuterie de porc et découpes de porc filière U ne sont plus castrés
- **Poulet** : d'ici à 2026, 100 % des poulets à la marque U vendus entiers ou découpés, ainsi que les Produits U élaborés contenant plus de 50% de viande de poulet satisfieront aux critères du Better Chicken Commitment.
- **Lapin** : d'ici à 2026, 100% des lapins (viande fraîche) à la marque U seront élevés hors cage et bénéficieront d'un enrichissement spécifique à leur espèce (sol confortable, objets à ronger)
- **Dinde** : Depuis 2020, nos dindes (viande fraîche) à la marque U ne sont plus débécquées ni dégriffées.

De façon générale, Coopérative U s'engage à supprimer l'utilisation de cages dans les élevages notamment en lapin, poules pondeuses et porc.

De même, Coopérative U s'engage à supprimer toutes mutilations inutiles comme la castration des porcs ou le débécquage des dindes.



De plus, Coopérative U interdit l'utilisation d'antibiotiques en routine pour le lapin, le poulet et le porc.

Enfin Coopérative U oblige dans ses cahiers des charges à un étourdissement préalable de l'ensemble des espèces avant l'abattage.

Coopérative U s'engage à reporter publiquement et annuellement sur l'avancée de ces engagements. En interne, des points d'avancement semestriels sont réalisés afin de monitorer nos réalisations et d'adapter au mieux notre plan d'action.

Convaincus que les avancées liées au bien-être animal ne peuvent être effectives qu'en associant les différentes parties-prenantes, nous adhérons à plusieurs **initiatives de progrès**.

Nous participons à la construction de référentiels techniques partagés permettant l'évaluation du bien-être animal par espèce, de l'élevage jusqu'à l'abattage. Ces critères de référence sont progressivement intégrés à nos cahiers des charges Produits ; leur évaluation permettra également à terme d'informer le consommateur sur le niveau de bien-être animal des produits commercialisés.

Ainsi, depuis 2019 Coopérative U est membre du Laboratoire d'Innovation Territorial (LIT) « Ouest Territoires d'Élevage ». Le LIT, piloté par l'INRAE, regroupe plus de 40 acteurs, producteurs, distributeurs, ONG, instituts techniques... Ce projet collectif vise à accompagner les filières animales dans l'amélioration du bien-être et la santé animales. Le LIT a ainsi travaillé sur les référentiels techniques et sur les freins à lever pour la transformation des pratiques.

En février 2020, Coopérative U a également rejoint l'Association Étiquetage Bien Être Animal (AEBEA) créée en 2019 pour proposer un référentiel et un étiquetage consommateur unique quant au

niveau de bien-être animal des produits. La construction de ce référentiel bénéficie des travaux menés au sein du LIT. Coopérative U a ainsi participé à la construction des critères d'évaluation du niveau de bien-être animal sur le poulet et le porc.

Coopérative U travaille à une meilleure prise en compte du bien-être animal en partenariat avec différents acteurs (ONG, institut techniques, association, fournisseurs...). Nous avons mis en place en 2017, un groupe de travail « bien-être animal » qui associe les équipes Produits et Qualité internes, les parties prenantes et des experts conseils. Ce groupe de travail permet de former et sensibiliser au bien-être animal nos équipes produits qui sont à l'interface avec les fournisseurs ou avec les magasins U acheteurs de produits issus de l'élevage.

Dans la lignée de nos politiques Filières, nous nous engageons dans la durée auprès de nos fournisseurs dans une logique de co-construction et de contrat de progrès. Chaque fois que possible, afin de faciliter les travaux de transformation des filières agricoles, nous nous appuyons sur les démarches et labels référents du marché qui répondent à nos ambitions (label Bio, Label Rouge, Terrena/Nouvelle Agriculture®...). Nous nous engageons à vérifier l'application des bonnes pratiques contractualisées, soit grâce à des certifications reconnues, soit par des audits de contrôle.

L'ensemble de nos produits U provenant de filières animales et qui sont contractualisés en Filière U, Label Rouge ou Bio répondent à un schéma de certification ou démarche qui inclut des pratiques plus élevées de bien-être animal que l'élevage standard. 100% de notre offre Filière U sont couverts par un label : VPF (Viande de porc Français), VF (Volailles Française), VBF (Viande de Bœuf Française), BBC, Partenariat Nouvelle Agriculture.

Initiée en 2019, notre démarche Bien-être animal est désormais menée sur les 12 espèces animales suivantes : poules pondeuses, poulet, porc, lapin, bœuf, dinde, vache laitière, canard, chèvre, brebis, agneau, veau. Les plans de progrès associés font l'objet de revues annuelles. Notre objectif est d'augmenter d'année en année la part de références à marque U sous démarche Bien-être animal.

Concernant le transport et l'abattage, Coopérative U souhaite introduire dans ses cahiers de charges des exigences supplémentaires à la réglementation française, comme les temps de transport, et mettre en place progressivement des audits externes de vérification. C'est le cas concernant les conditions d'abattage, pour lesquelles nous procédons à des audits externes ou nous nous appuyons sur des audits des interprofessions.

En lien avec nos politique Bien-être animal, notons également que :

- les magasins U ne commercialisent aucune espèce provenant d'animaux qui ont, ou dont les ascendants ont été clonés ou modifiés génétiquement conformément à la réglementation.
- conformément à la réglementation européenne, l'utilisation d'hormones et autres facteurs de croissance est interdite en élevage pour l'ensemble des espèces.
- afin de lutter contre l'antibiorésistance, nous limitons au maximum l'utilisation d'antibiotiques à leur strict nécessaire. Nous développons des gammes de produits sans antibiotique en élevage dès que les conditions de production le permettent.



Actions menées en 2024

La contractualisation en Filière U (voir p.70 Accompagner les filières agricoles et d'élevage) nous permet de porter nos plans de progrès en matière de bien-être animal dans chaque espèce concernée. Nous nous attachons désormais à pérenniser les Filières U existantes et à y développer notre offre de produits.

Ces dernières années, l'augmentation des coûts de production (alimentation, transport, énergie, salaires...), ainsi que les épisodes de grippe aviaire de 2022-2023 ont pesé sur la capacité d'investissement des éleveurs. Certaines de nos trajectoires en ont été pénalisées, notamment en volaille.

- **Poulets de chair** : En 2019, Coopérative U s'est engagée à respecter les critères du Better Chicken Commitment pour 2026. Dès 2020, les critères relatifs aux conditions d'élevage ont été mis en place dans les élevages partenaires pour le poulet Filière U, comme réduire la densité, intégrer la lumière naturelle et enrichir le milieu avec des perchoirs et des objets à picorer.
- **Œufs et poules pondeuses** : Conformément aux engagements pris pour 2025, Coopérative U réoriente ses approvisionnements en œufs hors cage pour les œufs-ingrédients de ses produits à marque U ; à fin 2024, près de 70% des ovoproduits utilisés dans les produits U sont issus de poules élevées hors cage. Pour améliorer ces résultats, nous avons ciblé un plan d'action sur les 20 références les plus contributrices à notre empreinte ; 9 références prioritaires restent à finaliser en 2025.
- **Bovins laitiers** : Depuis 2019, un partenariat a été créé avec l'industriel Schreiber France et 3 coopératives de producteurs. 70% des volumes de produits U ultra frais sont issus de ce partenariat. Coopérative U s'assure du bon déploiement du cahier des charges Bien-être animal U dans les coopératives laitières partenaires via des contrôles confiés à un organisme tiers. Les Filières U Lait cru intègrent également un plan de progrès comprenant notamment la mise en place d'indicateurs BEA dans les élevages partenaires.
En 2024, le contrat de Filière pour le lait UHT U Bio a été renouvelé pour 5 ans.
- **Bovins à viande** : Le Groupement U promeut la viande Label Rouge dans ses rayons Boucherie traditionnelle. Le Label Rouge valorise notamment l'élevage extensif, 5 mois de pâturage minimum par an et une alimentation sans OGM produite à 80% sur l'exploitation.
- **Lapins** : Les engagements obtenus en 2021 via le Trophée Lapin d'Or du CIWF ont été renouvelés pour une nouvelle période de 5 ans. Ils guident notre plan de progrès sur les conditions d'élevage des lapins pour nos produits U. A fin 2024, 36% de nos lapins à marque U sont issus d'élevages hors cage.
- **Porcs** : Engagée de longue date avec le fournisseur Terrena pour nos approvisionnements en viande de porc de boucherie, Coopérative U a priorisé avec lui dès 2020 un plan de progrès bien-être animal, notamment dans l'objectif d'éliminer la castration des porcs au-delà de la seule prise en charge de la douleur exigée par la réglementation. Toute notre offre de découpe de porc de boucherie à marque U est désormais issue de porcs non castrés.
Pour la charcuterie de porc à marque U, une Filière a été construite en 2020 selon un schéma de contrats tripartites avec les principaux industriels de la charcuterie de porc. Cette contractualisation couvre de l'ordre de 30% de notre approvisionnement en produits de charcuterie de porc à marque U vendus en libre-service; elle reprend notamment un plan de progrès relatif au bien-être animal. Un engagement de renouvellement de cette Filière a été acté en 2024.
- **Canard** : la démarche Bien-être animal est engagée sur la filière Canard depuis 2023.
- **Depuis juin 2022**, Coopérative U ne propose plus de viande de cheval d'importation du continent Américain (Canada et Amérique du Sud) dans son référencement, tant national que régional.

Résultats et indicateurs



68%

des volumes d'œufs-ingrédients utilisés dans les Produits U sont issus d'élevages hors cage

Objectif : 100% en 2025

87%

des volumes d'œufs de marques nationales vendus sont issus d'élevages hors cage

Objectif : 100% en 2025

34%

de nos références contenant du poulet sont conformes aux critères de production du Better Chicken Commitment

Objectif : 100% en 2026

28 contrats

de progrès BEA engagés avec l'amont agricole

stable vs 2023

432 Produits U

avec cahier des charges Bien-être animal



3.2

Enjeux sociaux

3.2.1. S'engager contre l'exclusion

3.2.2. Promouvoir l'ascenseur social et les possibilités d'évolutions

3.2.3. Améliorer la qualité de vie au travail



COOPÉRATIVE U, UEP, U LOG, INFO.U SOUHAITENT ENTREtenir UN DIALOGUE SOCIAL ACTIF ET CONSTRUCTIF AVEC LEURS SALARIÉS ET LEURS REPRÉSENTANTS ÉLUS.

L'effectif au 31/12/2024 est de **8 709 salariés**, réparti comme suit :

Coopérative U	UEP	U LOG	Info.U
2 499 29%	8	6 156 71%	46 1%

Depuis leur création, U LOG (2016) et Coopérative U (2017) négocient et enrichissent leur contrat social respectif avec leurs organisations syndicales représentatives. Les accords collectifs initiaux font depuis l'objet de renouvellement, d'enrichissements et de nouvelles thématiques sont contractualisées. Des accords collectifs sont également négociés au sein de Info.U. UEP bénéficie, par Décision Unilatérale (DUE), des dispositifs et avantages négociés au sein de Coopérative U.

Suite aux élections professionnelles Coopérative U fin 2022, des sessions de formation ont été proposées aux élus, notamment sur les sujets de santé, sécurité et conditions de travail, ainsi qu'à leurs managers, aux Responsables RH et aux présidents de CSEE (Comité Social et Économique d'Établissement). Coopérative U prévoit des entretiens de début et de fin de mandat entre le collaborateur élu et son manager afin de prendre en compte sa mission électorale dans l'exercice de sa fonction, d'apprécier les besoins éventuels d'accompagnement en formation du salarié dans ses fonctions syndicales et, en fin de mandat, il permet de recenser les compétences acquises au cours du mandat et de préciser les modalités de valorisation de l'expérience acquise.

Hors Négociations Annuelles Obligatoires, de nouveaux engagements ont été signés en 2024 : accord sur l'Égalité professionnelle et accord sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) pour U LOG et accord relatif à la Qualité de Vie et des conditions de travail (QVCT) pour Coopérative U.

Au-delà de la négociation collective, U LOG et Coopérative U activent de multiples dispositifs de consultation et d'échanges avec leurs salariés. Ainsi, depuis 2020, Coopérative U consulte chaque année l'ensemble

de ses collaborateurs via le baromètre « Qu'en dis-tu ? ». Cette enquête donne l'opportunité aux collaborateurs de faire part de leur niveau de satisfaction et de leurs attentes, de leurs préoccupations et souhaits ; elle permet en retour à l'entreprise d'engager des plans d'actions et de renforcer son projet collectif. Une nouvelle consultation a été menée début 2024 et a recueilli près de 86% de taux de participation. U LOG, pour sa part, déploie depuis 2021 son projet d'entreprise « PROPULS' », construit avec ses salariés autour de six piliers : la promotion interne, les engagements managériaux, la formation, l'animation d'équipe, les conditions de travail, le vivre ensemble. Des groupes de travail animent ce projet au plus près des équipes, tant au siège que sur les sites logistiques.

Outre les échanges menés dans le cadre de ces projets, des groupes de travail ad hoc et des temps d'écoute des managers et collaborateurs contribuent à nourrir et maintenir un dialogue de qualité. C'est le cas par exemple pour Coopérative U des commissions ouvertes dans le cadre de l'accord de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et Mixité des Métiers (GEPPMM), des échanges menés dans le cadre du projet managérial et, pour U LOG, des commissions du CSE Central et notamment des commissions SSCT (Santé Sécurité et Conditions de Travail) activées sur tous ses sites gérés en propre, au-delà des seuls sites soumis réglementairement, des groupes de travail sur la Santé Qualité de Vie au Travail animés dans les sites logistiques ou du groupe de travail créé en 2024 sur l'absentéisme et la protection sociale.

Une plateforme de communication interne, digitale et collaborative, est déployée auprès de l'ensemble des collaborateurs et est accessible via ordinateur, tablette, smartphone etc. Diverses communautés y

sont animées et facilitent les échanges d'information au plus proche de l'univers professionnel du collaborateur (Groupement U, Coopérative U, U LOG, par site d'activité...). Elles contribuent également à l'animation des projets d'entreprise auprès des équipes. Plus de 7000 collaborateurs y sont inscrits.

Coopérative U et U LOG sont attentives à accompagner leurs collaborateurs dans les changements, notamment organisationnels et managériaux. Dans le cadre de l'accord GEPPMM de Coopérative U, des dispositifs d'accompagnement personnalisés et à la carte sont ainsi proposés aux collaborateurs dont les métiers sont amenés à se transformer fortement. U LOG accompagne également ses collaborateurs et managers dans l'évolution de leurs métiers (nouvelles technologies, polyvalence, management de proximité...), notamment en agissant conjointement avec les équipes d'exploitation, au plus proche de l'opérationnel de chaque site.

Au cœur de la négociation et du dialogue social, Coopérative U et U LOG privilégient la transparence avec, chaque année, un partage des données sociales avec les représentants du personnel et un partage des performances et des projets de l'entreprise avec les collaborateurs.

Sur l'ensemble du périmètre de la déclaration de performance extra financière, cette dynamique sociale se traduit en 2024 par :

Résultats et indicateurs

558

réunions paritaires menées avec les organisations syndicales et représentants du personnel

17

accords signés



3.2.1. S'ENGAGER CONTRE L'EXCLUSION

U LOG, Coopérative U, UEP et Info.U réunissent 8700 collaborateurs répartis sur une trentaine de sites en France. Parce que l'humain est une valeur fondatrice et emblématique de notre enseigne, nous savons que la diversité sociale est source de richesse et de performance pour l'entreprise.

Afin de répondre au risque d'affaiblissement du collectif, le Groupement U veille à la cohésion et à l'inclusion de tous, et prend appui sur le cadre réglementaire en vigueur pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité de traitement de tous les collaborateurs et futurs collaborateurs. Des accords d'entreprise spécifiques viennent adapter les dispositions légales et conventionnelles au contexte de U LOG, de Coopérative U ou de Info.U.

Nos engagements pour la diversité et l'inclusion se déclinent sur 4 grands objectifs :

1. Lutter contre la discrimination à l'embauche
2. Intégrer les jeunes
3. Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes
4. Accueillir le handicap

Lutter contre la discrimination à l'embauche

NOTRE POLITIQUE

Le Groupement U est particulièrement actif en matière de recrutement (voir le chapitre Attirer les talents p.54). Dans nos processus de recrutement, nous veillons à respecter les principes de non-discrimination posés par le cadre légal.

Depuis 2017, une formation spécifique est proposée aux collaborateurs RH et managers chargés de recrutement afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats dans le processus de recrutement. Ce module fait également partie du parcours de formation « nouveau manager » de Coopérative U et est plus largement accessible à l'ensemble des managers en poste. Notre objectif est de former sur ce thème l'ensemble des nouveaux chargés de recrutement RH dans l'année suivant leur entrée dans la société.

Coopérative U a établi une Charte de recrutement des Ressources Humaines qui formalise les principes déontologiques et méthodologiques que les acteurs du recrutement, tant internes qu'externes, s'engagent à respecter. U LOG a également déployé une Charte emploi et

intégration qui reprend les grands principes de recrutement auprès des acteurs concernés.

Parce que l'enseigne U est intimement ancrée dans les territoires, Coopérative U et U LOG sont particulièrement attentives à leur responsabilité sociale et territoriale et à leur contribution à la cohésion sociale. Sur chacun de leurs sites, Coopérative U et U LOG dialoguent avec leurs écosystèmes locaux pour aider à une meilleure compréhension du monde de l'entreprise, du secteur d'activité et des métiers, pour faciliter l'accès à l'emploi et permettre en particulier aux jeunes de découvrir la diversité des métiers offerts par le Groupement.

Grâce aux rencontres, forums ou job datings auxquels elles participent localement, Coopérative U et U LOG vont à la rencontre des candidats dans toute leur diversité et leur permettent d'envisager leur orientation professionnelle en découvrant notre secteur d'activité et les opportunités ouvertes dans nos métiers.

Dans sa communication de marque Employeur, le Groupement U s'attache à témoigner de ses valeurs humaines et de sa diversité.

Actions menées en 2024

Coopérative U a poursuivi son programme de formation des collaborateurs RH et managers.

Tous les nouveaux chargés de recrutement RH U LOG entrés en 2023 ont été formés à la non discrimination à l'embauche dans l'année suivant leur entrée dans la société. En revanche, cette formation n'a pu être assurée pour les chargés de recrutement RH Coopérative U en 2024.

Résultats et indicateurs

33%

des nouveaux* chargés de recrutement RH formés** à la non discrimination à l'embauche dans l'année suivant leur entrée dans la société

*année de référence : 2023
**formation non assurée par Coopérative U en 2024



Intégrer les Jeunes

NOTRE POLITIQUE

Pour attirer de nouveaux talents et s'enrichir de profils divers, le Groupement U est particulièrement attentif à l'insertion des jeunes et mène une politique volontariste de recrutement, d'accueil, de formation et de suivi des jeunes de moins de 30 ans, notamment via l'alternance, et en y associant ses salariés expérimentés pour les encadrer. Nous suivons notamment le déploiement de cette politique en faveur des jeunes via l'évolution de la part des moins de 30 ans dans nos recrutements annuels en CDI.

Via notre politique de **marque Employeur**, nous nous attachons à faire connaître le Groupement U, son organisation, ses valeurs, ses engagements ainsi que l'éventail de ses métiers. Nous nous attachons également à rendre visibles les opportunités d'emploi et de carrière offertes dans l'Enseigne, notamment auprès des jeunes candidats. De multiples moyens de communication sont activés pour les toucher plus spécifiquement : site Uemploi.com, éditoriaux, podcasts, vidéos sur les réseaux sociaux, publications d'offres sur les plateformes de recrutement, participation à des

salons de recrutement et des forums des métiers, conférences ou encore master class dans nos écoles partenaires. Avec le témoignage de collaborateurs en poste à l'appui, ils nous permettent de présenter concrètement l'entreprise et ses métiers.

L'accueil de jeunes en **formation en alternance** est un axe fort de la politique du Groupement, avec la perspective de former et recruter de nouveaux collaborateurs, mais aussi celle d'enrichir la dynamique et la diversité de l'entreprise. Des **partenariats école** sont mis en place pour recruter et acquérir de nouvelles compétences et répondre aux enjeux stratégiques du Groupement. Ils sont une opportunité d'échanger et de renforcer les liens avec la communauté éducative et les étudiants. Chaque année, en moyenne 50 jeunes alternants sont embauchés sur les 5 établissements Coopérative U pour un contrat d'une durée moyenne de 24 mois, et 100 au sein des différents entrepôts et services supports de U Logistique. Les alternants de Coopérative U et de U LOG bénéficient d'un processus d'accueil et de suivi qui leur est dédié (tuteur, entretiens

formalisés, livret de suivi...). Ils sont accueillis chaque année lors d'un séminaire d'intégration ; réalisé au sein de chaque entreprise, celui-ci leur permet de mieux appréhender l'Enseigne et le Groupement, leur entreprise d'accueil, sa culture et son organisation, et d'intégrer plus facilement la communauté des alternants et stagiaires de leur site. U LOG souhaite faire de l'alternance un fort levier de recrutement pour les années à venir et s'attache à accompagner, former, faire grandir ses jeunes collaborateurs, tout en les fidélisant à l'entreprise. Depuis 2022, U LOG a notamment mis en place une « revue d'effectifs » spécifique aux alternants, permettant de faire émerger les potentiels et de repérer les mobilités, afin de conserver les talents.

Sur certains de ses sites, U LOG accueille des actions locales du réseau des Écoles de la 2^{ème} chance, qui proposent un parcours de formation et d'accompagnement individualisé pour les jeunes sans qualification souhaitant accéder à un emploi ou une formation.

Actions menées en 2024

- Tout au long de l'année, Coopérative U et U LOG s'attachent à faire connaître de façon tangible la promesse Employeur U et la grande diversité des métiers du Groupement, notamment auprès des jeunes candidats ; via les réseaux sociaux professionnels, et sous des formats diversifiés (rédactionnel, podcast, vidéos...), les collaborateurs sont invités à témoigner de leur expérience U, à illustrer leur quotidien dans l'Enseigne et à partager la passion de leur métier.
- Coopérative U a participé à une vingtaine d'événements organisés par nos écoles-partenaires dans l'objectif de mieux faire connaître l'entreprise, ses métiers et les opportunités d'emploi aux futurs jeunes diplômés. En 2024, 10 jeunes ont intégré en CDI Coopérative U.
- U LOG facilite de longue date l'activité professionnelle des jeunes étudiants en proposant des contrats CDI à temps partiel particulièrement susceptibles de leur convenir. Ces contrats sont aussi pour eux une opportunité de découvrir concrètement nos activités logistiques et d'y poursuivre le cas échéant leur vie professionnelle. 82 CDI de ce type étaient ainsi actifs fin 2024.

Résultats et indicateurs

42%
des recrutements en CDI sur l'année
ont concerné des jeunes
de moins de 30 ans
-2 pts vs 2023

210
collaborateurs en contrat d'alternance
au 31/12/2024

0,8%
de la masse salariale consacrée à
l'apprentissage



Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes

NOTRE POLITIQUE

A fin 2024, l'ensemble U LOG, Coopérative U, UEP et Info.U compte



31%

collaboratrices



69%

collaborateurs

avec, sur les effectifs les plus importants :

Coopérative U



62%

de femmes



38%

d'hommes

U LOG



18%

de femmes



82%

d'hommes

A travers le respect du cadre légal et conventionnel, nous veillons à lutter contre toute forme de discrimination ou de harcèlement, qu'il s'agisse de recrutement, d'accès à une formation, de rémunération, de déroulement de carrière, de harcèlement moral, de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes.

Convaincus que la mixité et la diversité constituent de véritables facteurs de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique dans l'entreprise, U LOG, Coopérative U et leurs partenaires sociaux ont pris des engagements relatifs à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Des **accords d'entreprises** définissent formellement nos engagements et les actions concrètes dans cet objectif.

Pour Coopérative U, un accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé en 2021 pour 4 ans oriente les actions dans cinq domaines : l'embauche ; la formation ; la promotion professionnelle ; la rémunération effective ; l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale. Les domaines relatifs aux conditions de travail et à la sécurité et à la santé au travail ont été intégrés à l'accord Qualité de

Vie et Conditions de Travail signé en 2021, renouvelé et enrichi en 2024 pour 3 ans. Ces accords prévoient un ensemble de mesures de protection spécifiques telles qu'un entretien au retour du congé de maternité, le maintien de salaire à 100% au retour du congé de maternité/congé de paternité/congé d'adoption, des possibilités d'aménagement d'horaires etc. ainsi que des mesures d'accompagnement à la parentalité (conférences et ateliers dédiés, possibilité d'accès à des séances de coaching individuel...).

Chez U LOG, l'accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle signé en 2021 a été renouvelé en 2024 pour 3 ans. Il s'articule autour de quatre domaines d'action : rémunération effective ; conditions de travail ; santé et sécurité au travail ; articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la vie personnelle et familiale. Enrichi de nouvelles mesures en 2024, il prévoit notamment de favoriser le repos de la femme enceinte, d'adapter l'organisation du temps de travail de la femme enceinte et des jeunes parents, d'assurer un ré-accueil au travail qualitatif après un congé de maternité ou un congé de paternité et d'accueil de l'enfant, de faciliter l'articulation vie familiale-vie professionnelle dans les mois précédant l'arrivée d'un enfant au foyer. Un guide de la parentalité, construit avec Coopérative U, est également diffusé.

Coopérative U a à cœur d'accompagner ses collaborateurs dans leur rôle de parent ou futur parent, tant en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qu'en matière de qualité de vie au travail. En lien avec les mesures consacrées à la **parentalité** figurant dans les accords d'entreprise, Coopérative U met à disposition de ses collaborateurs et collaboratrices des ressources pratiques pour les accompagner dans leurs démarches et leur vie quotidienne : guide pratique à l'intention des parents ou futurs parents, webinaires Parentalité, plateforme de services

« U avec vous » (centre de ressources confidentiel et gratuit proposant conseils, solutions de droits communs et soutien de conseillers experts)...

Au-delà des domaines d'actions prévus par le Code du travail, les accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de Coopérative U et de U LOG incluent chacun des mesures de protection spécifiques concernant le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, et les violences conjugales et intra-familiales.

Convaincu que l'entreprise peut être un lieu de prévention contre les violences à l'encontre des femmes, le Groupement s'est engagé sur ce thème dès 2019. Coopérative U a défini un plan de prévention, lutte et accompagnement des collaboratrices ou collaborateurs victimes de **violences intra-familiales** et elle a créé un dispositif innovant de prise en charge et de protection des victimes. Ce dispositif extrêmement réactif ouvre des droits à l'accompagnement psychologique, juridique, administratif et social avec des outils simples et des solutions pratiques (mise à l'abri d'urgence, mobilité professionnelle d'urgence, aménagement de planning, soutien psychologique, soutien juridique...). Ce dispositif est également accessible aux collaboratrices et collaborateurs des magasins. Dans le cadre des nouvelles mesures de l'accord relatif à l'égalité professionnelle, U LOG s'engage à déployer en 2025 et 2026 des actions de sensibilisation aux thèmes des violences conjugales et intra-familiales auprès des managers et de l'ensemble des collaborateurs. U LOG oriente ses collaborateurs rencontrant des difficultés d'ordre personnel vers des prestations de service social du travail accessibles à l'ensemble de ses salariés. Les équipes RH du Groupement ont été particulièrement formées à l'accompagnement des collaborateurs confrontés à ce type de violences.



Des référents en matière de **lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes** sont désignés au sein des Comités Sociaux Economiques (CSE) de Coopérative U et de U LOG, conformément au cadre légal. Les accords d'entreprise relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de Coopérative U et U LOG intègrent des mesures relatives au harcèlement moral, au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes. Au sein

de Coopérative U et de U LOG, une procédure commune en cas de signalement a été établie avec les référents afin d'accompagner au mieux les salariés affectés. U LOG s'engage à déployer en 2025 et 2026 des actions de sensibilisation sur ce thème auprès de ses managers et de l'ensemble des collaborateurs. Le suivi des accords d'entreprise sur ces thèmes est effectué au moins une fois par an par les commissions sur l'Égalité professionnelle

respectives de Coopérative U et de U LOG.

Nous mesurons notamment la performance de notre politique à travers la note globale de l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes obtenue par chacune des entreprises concernées de Coopérative U.

Actions menées en 2024

> Coopérative U

- Soucieuse d'accompagner les femmes dans leur dynamique professionnelle, quel que soit leur échelon dans l'organisation, Coopérative U s'est engagée depuis 2022 dans un programme de développement du leadership dédié aux femmes. Deux nouvelles promotions ont bénéficié de ce parcours en 2024.
- Le dispositif de prévention, lutte et accompagnement des collaborateurs victimes de violences intra-familiales est pleinement déployé depuis 2021. La journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25/11/2024 a été l'opportunité de déployer une nouvelle communication de sensibilisation dans le Groupement et les Magasins U. Notre démarche innovante est saluée depuis 2023 par différents prix professionnels (ANDRH 2023 et 2024, prix Coup de cœur des Victoires du Capital Humain 2023, Trophées LSA 2024). Notre modèle a également été partagé auprès des enseignes adhérentes à la Fédération du Commerce et de la Distribution et a donné lieu, en 2024, à un accord sur les bonnes pratiques à favoriser ; celles-ci ont été formalisées dans un guide à l'intention des DRH des enseignes.
- Coopérative U se mobilise contre l'endométriose, qui touche plus d'1 femme sur 10, et affecte naturellement nos salariées. Un webinaire assorti d'une FAQ et un atelier bien-être ont été organisés tout au long de l'année afin de mieux comprendre cette maladie et ses impacts au quotidien. A l'occasion de la journée mondiale contre l'endométriose 2024, Coopérative U a sensibilisé ses collaboratrices et les a orientées vers une application dédiée qui propose, en complément du parcours de soins classique, une solution digitale d'autogestion permettant d'améliorer la qualité de vie des patientes et d'alléger la charge que les symptômes de la maladie font peser sur leur quotidien. 30 accès de 6 mois à cette solution ont été offerts.

> U LOG

- En juin 2024, U LOG et ses partenaires sociaux ont renouvelé l'accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle pour une période de 3 ans. Ce nouvel accord est enrichi de nouvelles mesures en faveur des femmes enceintes et de la parentalité. Il intègre également la sensibilisation des managers et collaborateurs aux thèmes du harcèlement moral, sexuel, agissements sexistes et la prévention des violences conjugales et intra-familiales (voir notre politique plus haut). Un plan d'action sur ces thèmes a été élaboré en 2024, pour un déploiement en 2025-2026.
- Depuis 2020, une formation spécifique à l'identification et à la gestion de situations de harcèlement sexuel est déployée auprès des interlocuteurs référents de chaque site. La volonté est de créer un véritable binôme paritaire, composé du RRH et du référent harcèlement désigné par chaque CSE, sensibilisés et formés ensemble aux mêmes fondamentaux. Ainsi, en cas de suspicion de harcèlement, c'est en cohérence que les deux interlocuteurs traiteraient le sujet, en toute impartialité et équité.

Résultats et indicateurs



Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes*

Coopérative U
99/100
idem vs 2023

U LOG
89/100
idem vs 2023

*L'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes est un outil mis en place graduellement depuis 2019 par le ministère du Travail ; il se compose de 5 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100.

209
collaborateurs
ont bénéficié d'un congé de paternité
et d'accueil de l'enfant



Accueillir le Handicap

NOTRE POLITIQUE

Coopérative U et U LOG souhaitent faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap sur quatre axes principaux :

- le recrutement et l'intégration
- l'accompagnement au quotidien dans leur évolution professionnelle avec des aménagements de poste et/ou de temps de travail
- la sensibilisation des collaborateurs au travers d'ateliers, de rencontres et de formations
- une collaboration avec le secteur du travail protégé et adapté pour contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs en situation de handicap.

Mener une politique active en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap est un engagement fort de Coopérative U. Les partenaires sociaux et la direction de Coopérative U ont signé un premier accord sur ce thème pour la période 2021-2023. A son terme, les mesures mises en œuvre ont permis à l'entreprise de progresser d'un taux d'emploi de 3% à 4,3% et de dépasser l'objectif fixé. Fort de cette réussite, un nouvel accord agréé relatif à l'emploi des travailleurs en situation de handicap a été conclu pour la période 2024-2026, avec un objectif de taux d'emploi porté à 6% à fin 2026. A fin 2024, première année du renouvellement de l'accord, le taux handicap a progressé de 1,1 pt portant le taux de 4,3% fin 2023 à 5,42% fin 2024.

Cet accord bénéficie aux collaborateurs en situation de handicap ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et aux collaborateurs « aidants familiaux » d'un proche reconnu handicapé. Il comprend des mesures concernant l'embauche, l'accueil et l'intégration, le maintien dans l'emploi, la formation, la communication et la sensibilisation de tous. Il encourage la collaboration avec le secteur du travail protégé et adapté pour contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des

travailleurs. Il fixe notamment l'objectif de taux d'emploi à échéance de l'accord, accorde des aménagements organisationnels et du temps de travail, inclut l'adaptation des postes de travail et prévoit la sensibilisation des RH et décisionnaires d'achat en matière de recours au Secteur du travail protégé et adapté. Ce nouvel accord s'inscrit dans la continuité des dispositions précédentes et en renforce différentes mesures parmi lesquelles l'allocation d'un budget individualisé pour l'accompagnement du salarié à la RQTH et la prise en charge de nouveaux actes de médecines douces, l'octroi de jours d'absence rémunérés en lien avec la situation du salarié pour se rendre à ses rendez-vous médicaux ou séances de soins, l'élargissement de la définition d'aidant familial.

Sous l'égide d'un référent Handicap national rattaché à la Direction des Ressources humaines de Coopérative U, un interlocuteur RH référent est présent localement sur chaque site pour faciliter, accompagner et promouvoir le déploiement de cette politique, en collaboration avec des référents Handicap IRP locaux et des référents Inclusion Métier qui relaient également cette démarche au plus près des collaborateurs. Ensemble, ils constituent la communauté « Diversité et Inclusion », certifiée HandiManagement en 2022.

Coopérative U intègre une formation dédiée à lutter contre les discriminations dans son parcours de formation « nouveaux managers » et a déployé une formation spécifique sur le handicap vers plus de 500 managers sur la période 2022-2023. Des modules de e-learning spécifiques sont également accessibles à l'ensemble des collaborateurs via la plateforme de formation à la carte U Talents.

Coopérative U s'associe à de nombreux événements dans l'année pour sensibiliser ses collaborateurs : la SEEEPH, la semaine nationale QVT, la journée de l'autisme...

Nous en profitons pour proposer à nos collaborateurs des activités sur sites pour lever les tabous et comprendre tous les types de handicaps. Nous élargissons ainsi progressivement nos actions de sensibilisation à de nouvelles thématiques telles que les cancers et maladies chroniques, l'endométriose, le diabète, les neuro-atypies etc. avec l'objectif d'améliorer la prévention, les conditions de vie au travail et l'emploi. Des publications de la plateforme "U avec vous" sont régulièrement consacrées au thème du handicap et aux aidants.

Compte tenu des facteurs de pénibilité liés à certains de ses métiers, U LOG fait en priorité porter ses efforts sur la protection de la santé de ses collaborateurs et la prévention en matière de santé-sécurité au travail (voir page 60). Elle dispose également d'un référent Handicap national qui agit en collaboration avec les RRH locaux, également référents Handicap au niveau de leur site. Ils favorisent la mise en relation des salariés avec les services spécialisés (Agefiph, Cap emploi, réseau des assistants sociaux du travail...).

Au-delà de l'emploi direct de salariés en situation de handicap, Coopérative U et U LOG font appel à des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ou à des Entreprises Adaptées (EA) dans le cadre d'actions ponctuelles ou récurrentes.

Le déploiement de cette politique est suivi via le taux d'emploi de personnes handicapées.



Actions menées en 2024

> Coopérative U

- Comme chaque année, Coopérative U s'est mobilisée lors la Semaine Européenne pour l'Emploi des personnes handicapées (SEEPH) en novembre 2024. Organisées par la communauté « Diversité et Inclusion », de nombreuses interventions et activités ont permis d'informer et de sensibiliser les collaborateurs : ateliers-découvertes avec mises en situation, témoignages de salariés, serious game, présence d'entreprises du secteur adapté... Lors de cet événement, l'entreprise a également accueilli sur ses 5 établissements 10 personnes en situation de handicap via le dispositif national DuoDay, qui leur permet de découvrir in situ les différents métiers de l'entreprise.
- Lors d'un webinar en septembre, les collaborateurs ont pu être mieux informés sur les neuro-atypies (autisme, Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDHA), troubles "Dys") dans l'objectif de lever les stéréotypes, de faciliter le recrutement et l'intégration professionnelle des personnes affectées par ces troubles souvent méconnus. Un module de formation sur ce thème a ensuite été intégré à la plateforme de formation en ligne U Talents.
- Coopérative U a mis en place en juin 2024 un groupe de travail sur le thème des cancers et maladies chroniques dans l'objectif d'un meilleur dépistage, d'une meilleure compréhension de leurs implications sur la qualité de vie tant professionnelle que personnelle et d'une meilleure inclusion des collaborateurs concernés. D'ores et déjà, nous menons régulièrement des campagnes de sensibilisation à propos des cancers du sein, de la prostate et, depuis 2024, sur l'endométriose. Coopérative U accompagne également chaque collaborateur atteint vers une RQTH.
- Une bourse de Mécénat a été conclue avec Montpellier Business School : elle permettra d'apporter un soutien financier (frais de scolarité et frais de vie) à un étudiant en situation de handicap et de l'accueillir 6 mois en stage en 2025 dans notre établissement en région Sud.
- Coopérative U s'engage sur le soutien aux entreprises du secteur adapté (Etablissements et Services d'Aide par le Travail ou Entreprises Adaptées). Un objectif de contrats passés annuellement avec les entreprises du secteur adapté (ESAT et EA) est intégré à l'accord sur l'intéressement collectif 2022-2024. A fin 2024, l'objectif a à nouveau été atteint avec une vingtaine de contrats responsables actifs.

> U LOG

U LOG recourt également au secteur protégé pour certaines prestations (préparation de commandes, réparation de palettes, entretiens des espaces verts...) et est partenaire de longue date d'une dizaine d'entreprises adaptées et ESAT.

Résultats et indicateurs

5,54% 
taux d'emploi de personnes handicapées
+0,23 pt vs 2023

dont

5,42%
pour Coopérative U
vs 4,31 en 2023

5,58%
pour U LOG
vs 5,69 en 2023

380 salariés

en situation de handicap avec
Reconnaissance de la Qualité de Travailleur
Handicapé (RQTH)



3.2.2. PROMOUVOIR L'ASCENSEUR SOCIAL ET LES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTIONS

L'environnement du Groupement est en mouvement constant sous l'effet des évolutions de la consommation, des recompositions de l'environnement concurrentiel, des nouvelles réglementations, des évolutions technologiques, écologiques, sociétales..., et impose à Coopérative U d'anticiper et d'adapter ses moyens humains. Ces changements sont aussi bien un facteur d'attention qu'une source d'opportunités pour nos collaborateurs.

Nous sommes convaincus que la qualité de notre commerce repose sur la qualité des relations humaines que nous saurons créer. Attirer les talents, développer et adapter les compétences, encourager la mobilité interne, fidéliser et pérenniser les savoir-faire sont autant de leviers pour répondre au risque de perte de vitalité du corps social de l'entreprise, pour faire face durablement aux changements nécessaires au maintien de la compétitivité de l'entreprise et pour permettre à chaque collaborateur de construire son parcours professionnel.

Nos engagements se déclinent ainsi sur 3 objectifs :

1. Attirer les talents
2. Adapter et développer les compétences
3. Fidéliser les talents

Attirer les talents

NOTRE POLITIQUE

Nous souhaitons attirer dans le Groupement les meilleurs talents de nos territoires. Parce que nous sommes pour un commerce à visage humain, l'humain est au cœur de notre promesse d'employeur. « Passionnés, engagés, professionnels et sympathiques », les femmes et les hommes U sont l'âme de notre Groupement ; ils incarnent notre vision d'un commerce autrement.

Nous voulons garantir à nos candidats que chacun peut s'épanouir professionnellement et personnellement.

Notre proposition de valeur

Employeur s'articule autour de trois piliers :

- Nous revendiquons des valeurs humaines plus fortes
- Nous sommes fiers de notre marque, fiers d'être U
- Chez U, la quête de progression se vit au quotidien

Notre politique de recrutement en est le reflet.

Coopérative U, UEP, Info.U et U LOG privilégient la mobilité interne qui est au cœur de la promesse Employeur du Groupement (voir les politiques « adapter et développer les compétences » et « fidéliser les talents » en pages suivantes). En complément à cette dynamique interne, pour inciter de nouveaux talents à nous rejoindre, Coopérative U, UEP, Info.U et U LOG animent la marque Employeur de façon continue : campagne de communication annuelle, pages Carrières sur les réseaux sociaux, site dédié Uemploi.com, participation à des événements pour rencontrer des candidats. Ces moyens viennent à l'appui des actions menées au plus proche des territoires de chaque site et de la politique d'accueil des jeunes évoquée plus haut (voir page 49).

Pour accompagner la dynamique commerciale du réseau de magasins, U LOG est engagée depuis sa création dans une stratégie de modernisation continue de ses outils logistiques. Les investissements dans les infrastructures (internalisation des sites prestés, agrandissements d'entrepôts, développement d'une

mécanisation raisonnée et ciblée...) s'accompagnent d'un plan massif de recrutements en CDI, avec la volonté de réduire le taux d'intérim. Ces objectifs de recrutement sont pris dans le cadre des accords collectifs. Ainsi plus de 2 000 collaborateurs en CDI ont intégré les effectifs U LOG depuis 3 ans, dont 671 pour la seule année 2024. Pour recruter et fidéliser de nouveaux collaborateurs dans des métiers souvent en tension, U LOG privilégie le recrutement directement en CDI. Pour autant, les fortes variations d'activité, notamment pendant la saison, nécessitent de faire appel à une main d'œuvre temporaire, particulièrement attractive pour les jeunes et étudiants.

Le site Uemploi.com donne accès en un lieu unique à l'ensemble des offres disponibles dans le Groupement. Opéré par Coopérative U, il donne aux candidats une vision complète de la vie et de la culture du Groupement et leur apporte un outil opérationnel pour postuler aux offres publiées dans l'ensemble des métiers. Plus de 21 000 offres y ont été publiées en 2024.



Pour faire face aux besoins de recrutement du Groupement, Coopérative U est également active sur les réseaux sociaux et les principaux job-boards du marché : elle s'attache à y faire connaître l'éventail des métiers de l'enseigne et à y démontrer sa promesse de marque Employeur au travers d'éléments tangibles et de témoignages de collaborateurs du Groupement.

Elle met à disposition du Groupement (magasins, sites...) de nombreux supports de communication (affiches, panneaux, vidéos...) pour animer les campagnes Marque Employeur, aussi bien sur les réseaux sociaux que lors d'événements de recrutement organisés sur les sites. Afin de nourrir notre ambition d'être l'employeur local de référence, Coopérative U a également mis en place un guide

de bonnes pratiques à destination des recruteurs en magasins : il leur fournit les outils nécessaires pour les aider à promouvoir nos valeurs et engagements et à faire de chacun de leur recrutement un succès.

L'évolution du nombre de recrutements en CDI au sein de Coopérative U, UEP, Info.U et U LOG est un des marqueurs de l'attractivité de notre entreprise.

Actions menées en 2024

- Pour promouvoir l'attractivité de nos métiers et attirer les talents, nous entretenons la visibilité de notre marque Employeur et enrichissons en permanence nos contenus éditoriaux, tant sur le site Uemploi.com que sur nos pages Carrières accessibles sur les grandes plateformes de recrutement et les réseaux sociaux. Notre campagne marque employeur #TROUVETONSOMMET, déployée en juin 2024, a permis d'illustrer les parcours professionnels offerts par le Groupement avec le témoignage d'une dizaine de collaborateurs issus de nos différents métiers. Le nombre de visites sur le site Uemploi.com a ainsi doublé en juin 2024 vs juin 2023. Cette campagne a été classée au 1^{er} rang des entreprises les plus performantes en 2024 en termes de marque employeur sur les réseaux sociaux (score Bonanza 2024).

Au total, sur le principal réseau professionnel, la communauté du Groupement U réunit plus de 120 000 abonnés, en croissance régulière et avec un taux d'engagement important sur le secteur de la grande distribution alimentaire.

- Pour accompagner son plan de recrutement, U LOG mobilise les Responsables RH, managers et collaborateurs opérationnels de chaque site dans la prise en main de leur plan de recrutement et d'accueil des candidats. En s'appuyant sur des outils et bonnes pratiques communes (charte emploi et intégration, kit salon, supports de communication...), chaque site est ainsi engagé à adapter son plan d'actions à son activité et à son bassin d'emploi, avec l'objectif que chaque manager soit pleinement acteur du recrutement de son équipe. Une formation spécifique a été mise en place à leur intention en juin 2024. Destinée à harmoniser et à développer les bonnes pratiques des managers en matière de recrutement, cette formation est déployée progressivement sur tous les sites, avec une échéance fixée à juin 2025. À terme, environ 500 managers en auront bénéficié.

Résultats et indicateurs

883
recrutements
CDI
+30% vs 2023

dont 660 pour U LOG

Adapter et développer les compétences

NOTRE POLITIQUE

Convaincue que la performance sociale permet une performance économique durable, Coopérative U, UEP, Info.U et U LOG ont la volonté de favoriser l'employabilité et le développement professionnel de leurs collaborateurs en les rendant acteurs de leur trajectoire, avec le soutien de leur manager et de leur DRH. La **promotion interne** reste un levier prioritaire de recrutement pour l'entreprise. Les accords relatifs à la Gestion des Emplois et des Parcours

Professionnels et Mixité des Métiers mis en place par U LOG (GEPP) et par Coopérative U (GEPMM) constituent le socle de cette politique.

La **GEPMM** permet d'anticiper les adaptations organisationnelles, structurelles et économiques de l'entreprise, afin d'assurer la bonne adéquation permanente des compétences et des emplois. Elle permet également d'accompagner les collaborateurs et de prendre en compte dans les trajectoires et les projets professionnels, les

orientations stratégiques, les changements technologiques et les évolutions des métiers.

Ces accords prévoient des dispositifs d'accompagnement sur :

- le développement des compétences
- l'accompagnement des carrières
- le processus de mobilité interne
- l'accompagnement à la mobilité géographique
- les dispositifs de mobilité externe



Grâce à un management exercé en proximité tout au long de l'année, des entretiens professionnels annuels formalisés, les managers et les Responsables Ressources Humaines sont à l'écoute des souhaits de développement professionnel des collaborateurs et définissent avec eux leur plan d'action de développement et leur projet professionnel en cohérence avec les besoins de l'entreprise. Des revues collaborateurs annuelles - complétées de comités Carrières pour Coopérative U - permettent à l'entreprise d'être plus proactive auprès de ses collaborateurs, tant pour améliorer leur employabilité et que pour les fidéliser en leur proposant des parcours professionnels adaptés. Ces dispositifs alimentent les **plans de développement des compétences annuels** construits par Coopérative U et par U LOG en alignement avec leurs axes stratégiques spécifiques.

Tous les collaborateurs disposent d'un compte personnel sur la plateforme en ligne « **U Talents** », dans laquelle chacun peut gérer son projet professionnel, retrouver ses historiques d'entretiens et de formation, suivre ses objectifs tout au long de l'année, se former, faire connaître ses compétences et ses souhaits de mobilité. Pour faciliter la mobilité interne et permettre à chacun d'être acteur de sa carrière, Coopérative U a en outre mis en place en 2022 un job board interne, « **U Mobilité** ». Intégré à la plateforme de gestion des compétences « U Talents » pour les collaborateurs de Coopérative U, il permet de faire découvrir la diversité des métiers proposés sur tout le territoire. La digitalisation des processus Ressources Humaines déployée au sein de Coopérative U permet un suivi simplifié et fiabilisé de la gestion des carrières, tant pour les équipes RH que pour les collaborateurs et managers utilisateurs.

Chez U LOG, la cible de 75% de promotion interne est quasiment atteinte. Pour maintenir cette dynamique, les managers peuvent s'appuyer sur plusieurs outils tels que la consolidation des revues d'effectifs qui permet d'anticiper les besoins internes ou encore le

dispositif Viviers. Celui-ci permet à des collaborateurs volontaires de réaliser des missions ponctuelles au sein d'autres services de l'entreprise (remplacement de congés maternité ou d'arrêt maladie, renfort durant les périodes de congés...) et ainsi d'amorcer un projet de mobilité.

Les **managers sont des acteurs essentiels** du développement des compétences et de l'évolution de leurs collaborateurs. Pour instaurer une culture managériale commune et renforcer leurs compétences, des parcours de formation spécifiques leur sont adressés, tant au sein de Coopérative U que de U LOG, qu'il s'agisse d'accompagner la prise de fonction managériale ou de renforcer les pratiques des managers expérimentés.

Pour mettre en œuvre les plans de **développement des compétences** et faciliter l'autoformation, Coopérative U enrichit régulièrement son catalogue de formations et développe des modalités pédagogiques adaptées. L'offre de formation de Coopérative U s'appuie ainsi sur une large combinaison d'outils pédagogiques : sessions hybrides animées en présentiel et en distanciel, e-learning, classes virtuelles, ateliers de co-développement en ligne, modules d'autoformation « U Learning » en libre-accès en ligne... U LOG enrichit également depuis 2020 son offre de formation en e-learning, notamment à destination des employés logistiques, avec des formats courts, aux modalités pédagogiques variées (vidéos, exercices ludiques, animations graphiques, quizz...), complémentaires aux formations en présentiel.

Adaptées à l'évolution des pratiques sociétales, ces nouvelles modalités répondent ainsi à de multiples objectifs : meilleure diffusion et enrichissement de l'offre de formation, renforcement de l'autonomie des collaborateurs dans le choix et l'accès à la formation, rapidité et facilité de déploiement, limitation des déplacements... Plus flexibles, elles permettent de toucher un nombre de collaborateurs plus important et de développer une culture d'apprentissage tout au long de la vie professionnelle.

Accompagner le changement lié aux évolutions de nos organisations et de nos métiers est un axe constant de nos plans de développement des compétences.

Depuis la création de Coopérative U en 2017, une attention particulière est portée aux postes en évolution nécessitant la mise en œuvre de dispositifs spécifiques en matière de formation professionnelle, de mobilité, de reconversion et de gestion de carrière. Dans le cadre de l'accord GEPPMM de Coopérative U, chaque salarié dont l'emploi est qualifié « en évolution » dans le cadre des chantiers de réorganisation ou « en déclin » bénéficiera, en complément des dispositifs proposés à l'ensemble des collaborateurs, de dispositifs spécifiques afin de l'aider dans la réflexion et la construction de son projet professionnel. L'accord GEPPMM de 2023 prévoit ainsi des mesures spécifiques d'accompagnement des salariés impactés par le programme de Transformation qui vise à remédier à l'obsolescence de grands pans de notre système d'information.

Pour U LOG, un des enjeux de la gestion des emplois et des compétences est de protéger la santé des salariés grâce à l'adaptation du travail notamment via :

- la polyvalence des tâches, qui permet d'apporter de la diversité et de l'intérêt dans le travail, tout en luttant contre la pénibilité et en développant l'employabilité des salariés employés logistiques,
- une mécanisation ciblée et raisonnée des activités qui permet de lutter contre la pénibilité et d'en limiter les effets. Activement engagée dans la modernisation de l'exploitation de ses entrepôts, U LOG veille à accompagner l'évolution des compétences de ses salariés en lien avec la mise en œuvre de nouvelles technologies.

Coopérative U et U LOG portent également attention à leurs collaborateurs en **fin de carrière**. Des mesures spécifiques à cette étape de la vie professionnelle des salariés sont intégrées à l'accord QVT 2024-2026 de Coopérative U et à l'accord GEPP 2024-2026 de U LOG. Parmi celles-ci, des mesures d'aménagement de la fin de carrière et de transition



vers la retraite, notamment via la possibilité de retraite progressive, un renforcement de l'information des salariés concernés, des entretiens individualisés d'accompagnement.

Enfin, via sa **structure de formation interne Force U**, certifiée Qualiopi depuis 2021, Coopérative U met son expertise pédagogique à disposition des Associés du Groupement et leur propose divers moyens pour accompagner le développement de leurs compétences et celles de leurs collaborateurs.

Elle conçoit et propose un catalogue de formations internes adaptées aux différents métiers exercés en magasin et aux pratiques propres à l'environnement U, qu'il s'agisse d'accueillir de nouveaux collaborateurs ou de renforcer les acquis de l'expérience, d'actualiser ou

développer de meilleures pratiques. Une plateforme en ligne permet aux Associés de gérer leurs actions de formation locales, d'inscrire leurs collaborateurs aux formations U dans leur région et d'accéder à l'offre de e-learning dédiée aux magasins.

Force U permet notamment aux salariés des magasins d'obtenir un certificat de qualification professionnelle (CQP) et ainsi de valoriser leurs compétences ou de faciliter une mobilité professionnelle. Ciblé sur les métiers de bouche (Boucherie, Boulangerie, Poissonnerie), le CQP permet d'obtenir une certification professionnelle reconnue dans la Grande Distribution et valide officiellement les compétences acquises à la suite d'un parcours de formation et/ou d'une validation d'acquis professionnels.

Grâce à des cycles de formation spécifiques ouvrant le cas échéant sur des certifications, elle accompagne également les futurs Associés U dans leur prise de fonction, qu'il s'agisse d'enfants d'Associés, de directeurs de magasins U parrainés, d'anciens collaborateurs de Coopérative U, ou d'entrepreneurs venus de l'extérieur du Groupement. Cette « Université des Associés » s'enrichit depuis 2022 d'une offre de webinaires, de séminaires et rencontres autour de sujets stratégiques pour l'Enseigne.

La performance de notre politique est évaluée chaque année au regard de l'évolution de la part de la masse salariale affectée à la formation continue.

Actions menées en 2024

> Coopérative U

- Pour stimuler et faciliter la mobilité interne, un événement interne, "Trouve ton sommet", a été organisé d'octobre à décembre sur chacun des établissements. Job dating interne, témoignages de collaborateurs inspirants, échanges avec les RRH sur les trajectoires métiers, ateliers pratiques (mise à jour de CV, questionnaire de personnalité...) ont permis à plus de 250 collaborateurs de découvrir plus concrètement les opportunités de mobilité au sein du Groupement. En 2024, le taux de mobilité interne de Coopérative U s'élève à 25,45.
- Avec la formation des managers de petites équipes lancée en 2024, Coopérative U poursuit le déploiement de son programme de formation « Manager PEPS », avec l'objectif de former l'ensemble des managers d'ici fin 2025. Un parcours sur deux ans permet de partager et renforcer une culture managériale cohérente avec les valeurs humaines et objectifs stratégiques du Groupement.
- Coopérative U anime et enrichit sa plateforme « U Learning » mise en place en 2022. Elle offre aux collaborateurs, en libre accès, un ensemble de contenus et de parcours de formation en ligne adaptés aux envies de développement et au rythme de chacun. Plus de 300 thématiques sont proposées - efficacité professionnelle (management, organisation du temps...), développement personnel (intelligence émotionnelle, diversité et inclusion...), culture générale (développement durable, créativité et innovation...) - avec des modalités pédagogiques variées : e-learning, podcasts, défis entre collègues, animations ludiques, parcours de révision des acquis... Depuis 2023, l'accès à l'ensemble du catalogue « U Learning » été étendu à trois proches au choix des collaborateurs.

- Les thématiques RSE sont intégrées aux différentes offres de formation : mise en ligne d'un cours dédié à la démarche RSE au sein de Coopérative U, animation de tables rondes RSE lors des formations des futurs Associés et Directeurs de magasins U, rencontre « Université des Associés » consacrée à la RSE en 2024 (une quarantaine d'Associés réunis sur deux jours).
- L'accord QVT Coopérative U signé en 2024 pour 3 ans reconduit et enrichit les mesures relatives à la fin de carrière des collaborateurs avec par exemple un volet renforcé sur l'anticipation du départ à la retraite (information du collaborateur, entretiens, formation... ainsi que concernant le transfert et la pérennisation des compétences dans l'entreprise)
- 6 nouveaux cycles de formation de futurs Associés U ont été ouverts ; ils réunissent 63 stagiaires avec parmi eux, 5 collaborateurs de Coopérative U. En effet, pour accompagner la dynamique du réseau de magasins, Coopérative U, avec le concours d'Associés déjà installés, accompagne de longue date ses collaborateurs qui souhaitent s'investir dans l'entrepreneuriat en point de vente U.
- L'offre de formation à destination des points de vente U a été restructurée pour mieux répondre aux besoins des Associés et a été déployée début 2024. Celle-ci s'articule désormais par fonction et autour de parcours par niveaux afin d'accompagner le collaborateur dans sa progression et de faciliter les passerelles entre les métiers. Elle s'accompagne également d'un module Bienvenue destiné à faciliter l'accueil des nouveaux collaborateurs en magasin.

Au total, Force U a accueilli en 2024 plus de 22000 stagiaires, collaborateurs des magasins et de Coopérative U.



Actions menées en 2024

> U LOG

- Pour améliorer la maîtrise de ses opérations, U LOG s'est engagée depuis 2023 dans une stratégie d'internalisation des prestations de maintenance de l'ensemble de ses installations mécanisées. Déployée progressivement d'ici 2028, cette politique permet d'ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles aux collaborateurs U LOG, notamment dans un contexte d'allongement des carrières. Une "semaine de la maintenance" a été organisée sur chacun des sites afin de mieux faire connaître ces métiers et informer sur les parcours personnalisés de formation proposés. En 2024, le programme se déploie, adapté aux parcours de nos collaborateurs et aux exigences de nos entrepôts. 57 personnes se sont portées volontaires pour intégrer le «Parcours maintenance», et à date 36 personnes sont en cours de formation.
- Afin d'accompagner la montée en compétences de ses employés en entrepôts, U LOG poursuit le déploiement de sa formation maison Défi Log, inscrite au parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs : autour d'une mise en jeu de l'exploitation d'un site logistique, animée par des managers-formateurs occasionnels internes, elle vise à une meilleure compréhension des process et des interactions entre les différentes activités de l'entrepôt et à un partage des connaissances métier.
- Initiée dans le cadre du projet d'entreprise « PROPULS' », la formation UL'Team est déployée depuis octobre 2022 auprès de l'ensemble des managers U LOG (entrepôts et fonctions supports). Ciblée sur le partage d'une culture managériale commune et sur le développement humain, cette formation est conçue et animée en interne comme la précédente formation Cap'Ten, afin d'être au plus proche des réalités du terrain.
- U LOG enrichit et renouvelle son offre de formation en e-learning, avec des formats plus flexibles et plus courts en complément de ses formations présentielles sur des thèmes tels que la prévention, la sécurité, les métiers, la santé, le management... Chaque site est équipé d'une salle de e-learning.
- L'accord GEPP U LOG signé en 2024 pour 3 ans intègre et enrichit les mesures relatives à la fin de carrière des collaborateurs avec par exemple une animation soutenue des politiques existantes (gestion de la pénibilité via la polyvalence), une meilleure information des salariés via un guide dédié, un dispositif de retraite progressive amélioré.

Résultats et indicateurs

3,2%

de la masse salariale affectés
à la formation continue

+0,2 pt vs 2023

84%

de l'effectif CDI a bénéficié
d'au moins une action de formation
dans l'année

Fidéliser les talents

NOTRE POLITIQUE

En tant qu'employeur, le Groupement U revendique trois ancrages majeurs, que nous entendons incarner auprès de nos collaborateurs et futurs collaborateurs et autour desquels se rassemble la communauté de nos salariés :

- nous revendiquons des valeurs humaines plus fortes
- nous sommes fiers de notre marque, fiers d'être U
- chez U, la quête de progression se vit au quotidien

Fidéliser nos collaborateurs se joue **dès l'étape de recrutement**, dont le Groupement s'attache à améliorer la qualité et l'efficacité. La qualité des informations transmises aux

recrues, la simplicité des processus administratifs, la formalisation du suivi tant en pré-intégration que lors de l'intégration effective dans l'entreprise sont autant de points qui sécurisent les recrues et améliore la qualité du suivi par l'entreprise et les managers. Une solution digitalisée est activée au sein de Coopérative U depuis 2023 ; elle sera déployée en 2025 par U LOG. Elle est également proposée aux magasins U depuis 2024. Cet outil permet d'améliorer l'expérience du candidat et du nouveau collaborateur, de baliser formellement ses étapes d'intégration et d'assurer un suivi de bout en bout de son dossier RH.

L'attention portée à la diversité et à l'inclusion, la bonne intégration des nouveaux collaborateurs, le développement continu des

compétences, la promotion interne sont des leviers forts de notre dynamique RH. La qualité de vie au travail participe également à la fidélisation de nos collaborateurs.

Des **parcours d'intégration** des nouveaux embauchés, accompagnés d'outils opérationnels, permettent à l'entreprise et aux managers d'accueillir et suivre les nouveaux collaborateurs dans leurs premiers mois d'activité. Une attention particulière est portée à l'accueil des jeunes en alternance (voir Intégrer les Jeunes p.49). Les managers U LOG s'appuient sur un process d'intégration détaillé assorti de fiches de transmission, d'un kit tuteur, d'un questionnaire « nouvel embauché » et de temps d'échanges réguliers entre le tuteur et le collaborateur. Coopérative U a



également mis en place un parcours d'intégration pour ses nouveaux collaborateurs : process de suivi à l'intention des managers, e-learning de découverte du Groupement, séminaire d'approfondissement et d'intégration de 2 jours, animé par des formateurs internes et complété de visites en entrepôts et en magasins.

En complément des communications relayées par les managers, de nombreux **médias internes** facilitent la diffusion des actualités de l'Enseigne dans des formats variés (intranet, plateforme collaborative de communication interne, magazines, newsletters, affichages vidéos, webinaires, podcasts...) et contribuent à une meilleure connaissance de l'entreprise et de sa stratégie.

En matière de **développement des compétences** et de **mobilité interne**, les accords GEPMM en vigueur au sein de Coopérative U et de U LOG prévoient pour tous les collaborateurs des entretiens formels réguliers qui sont autant d'opportunités d'échanges avec chacun sur ses besoins, souhaits et perspectives d'évolution professionnelle. Nous

souhaitons que chacun puisse être acteur de son parcours professionnel et nous mettons progressivement en œuvre des moyens pour faciliter la connaissance des métiers de l'entreprise, l'accès à la formation, l'expression des souhaits de mobilité des collaborateurs, la diffusion des opportunités d'emploi et la candidature à un nouveau poste (voir Adapter et développer les compétences p.55).

Pour mieux répondre aux attentes de ses collaborateurs, l'entreprise met en place des **dispositifs de consultation** et prend appui sur son réseau de managers pour mener le **dialogue** au plus près des équipes, lever les difficultés et mettre en place des plans d'action. Ainsi, depuis 2020, Coopérative U consulte l'ensemble de ses salariés via une enquête annuelle anonyme, « Qu'en dis-tu ? », qui permet d'apprécier l'engagement des collaborateurs, de repérer leurs attentes et d'ouvrir la voie à la co-construction de plans d'actions entre chaque manager et son équipe. De même, pour nourrir son projet d'entreprise « PROPULS' »

initié en 2021, U LOG s'est appuyée sur une vaste consultation de ses collaborateurs concernant la qualité de vie au travail et elle les associe à la construction et à l'animation de plans d'actions locaux ad hoc, au plus près des spécificités de chaque site.

Enfin, des **temps forts** de l'Enseigne, des actions collectives et des événements conviviaux réunissent les équipes tout au long de l'année, tant sur les sites de U LOG que dans ceux de Coopérative U : courses solidaires, animations thématiques, challenges sportifs, moments de convivialité dans les équipes et directions... En renforçant la cohésion des équipes, ils facilitent l'intégration des nouveaux entrants, font vivre notre culture d'entreprise et concourent à fidéliser les collaborateurs.

Activer l'ensemble de ces leviers nous permet de fidéliser nos collaborateurs et de pérenniser les compétences nécessaires à l'entreprise. Le niveau et l'évolution du taux de turn-over des collaborateurs en CDI nous permettent d'apprécier leur fidélité.

Actions menées en 2024

- Sur l'ensemble du périmètre de reporting, la promotion interne est restée dynamique : 601 collaboratrices et collaborateurs ont été promus dans une catégorie supérieure ou au sein d'une même catégorie, en hausse de 8% vs 2023. L'écart de taux de promotion entre les femmes (6,8%) et les hommes (6,6%) est de 0,2 points.
- Depuis 2022, Coopérative U a engagé des efforts particuliers pour améliorer le turn-over des nouveaux embauchés au cours de leur 1ère année dans l'entreprise. Pour installer un lien privilégié dès le recrutement, un nouveau dispositif digitalisé de recrutement puis de « pre-boarding » et de « on-boarding » des nouveaux collaborateurs a été mis en place en 2023. L'accord sur l'intéressement collectif de Coopérative U 2022-2024 intègre également un coefficient bonificateur lié au turnover des nouveaux embauchés ayant moins de 12 mois d'ancienneté ; cet objectif a été atteint en 2022 et en 2023. Il a également reculé en 2024, avec 13,08% contre 14,57% en 2023.
- L'enquête « Qu'en dis-tu ? » menée début 2024 auprès des collaborateurs de Coopérative U a recueilli une participation de 86% des salariés. Les résultats collectés montrent une consolidation des scores sur l'ensemble des items évalués, notamment en matière de relations manager-managé sur lesquelles un important dispositif de formation-action « Manager PEPS » a été engagé (voir page 57). Les résultats ont été relayés au sein de chaque Direction et ont permis aux managers de proximité de travailler avec leurs équipes sur des leviers de progrès ad hoc. Cette enquête sera renouvelée début 2025.
- U LOG poursuit l'animation de son projet d'entreprise « PROPULS' ». Au-delà de la mise en place d'incontournables communs, chaque site - entrepôts et services supports - anime désormais son plan d'action pour répondre aux attentes de ses collaborateurs sur les six piliers du projet. Selon les sites et leurs besoins spécifiques, diverses initiatives sont menées telles que des visites de partage de bonnes pratiques inter-entrepôts, des visites sécurité, des « Vis ma vie » avec les chauffeurs-transporteurs pour mieux comprendre les irritants de chacun, des animations locale autour du « vivre ensemble », des actions de sensibilisation au handicap, aux addictions, à la nutrition, au sommeil...

Résultats et indicateurs





3.2.3. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La qualité de vie au travail est gage d'épanouissement et de stabilité des collaborateurs dans l'entreprise. A ce titre, c'est un enjeu important en matière de recrutement et de fidélisation de nos collaborateurs. C'est aussi un levier de prévention des risques en matière de santé et sécurité des collaborateurs. Pour répondre au risque de détérioration des conditions de travail, Coopérative U, UEP, U LOG et Info.U déploient une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail.

NOTRE POLITIQUE

Le bien-être de nos salariés et la performance économique et sociale sont indissociables : le travail doit offrir la possibilité à chacun de se réaliser et de participer à la réussite collective, dans des conditions de travail qui lui conviennent. La notion de qualité de vie au travail renvoie à des composantes multiples permettant de concilier les modalités de l'amélioration des conditions de travail et de vie pour les salariés et la performance collective de l'entreprise.

La politique Qualité de Vie au Travail menée par le Groupement s'articule autour de 3 objectifs :

- Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante au regard des évolutions
- Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- Veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs au travail, avec une attention toute particulière à la prévention des risques et à la réduction de la pénibilité dans nos métiers logistiques

Nous prenons appui sur le cadre légal et la négociation collective pour mettre en œuvre notre politique en la matière.

Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante

Coopérative U met en œuvre depuis septembre 2018 un accord collectif portant sur la durée du travail et l'aménagement du temps de travail ; il a permis d'harmoniser les modalités du temps de travail pour l'ensemble des collaborateurs. Un accord similaire a été signé en février 2017 au sein de U LOG. Pour Coopérative U, deux accords signés en 2019 complètent ces modalités, l'un concernant les temps de déplacement professionnels, l'autre relatif au télétravail (accord révisé par avenant en 2021). Cette organisation du travail, partiellement à distance, est accessible à une grande majorité de fonctions des établissements. Chez U LOG, une charte relative au télétravail a été mise en place en 2024 ; elle s'inscrit dans la continuité de l'accord de 2021 sur ce sujet.

Dans des perspectives plus spécifiques, d'autres accords collectifs peuvent inclure des dispositions relatives à l'organisation du travail, par exemple vis-à-vis des collaborateurs en situation de handicap, des salariés en fin de carrière, des situations de parentalité, etc.

Au-delà des instances légales, Coopérative U, UEP, Info.U et U LOG associent leurs salariés aux

réflexions menées sur l'amélioration de l'organisation du travail et plus largement les impliquent dans la construction de projets d'entreprise porteurs de sens au travail, d'engagement et d'attractivité pour l'avenir.

Ainsi, via l'enquête « Qu'en dis-tu ? » et les échanges qu'elle occasionne au sein des équipes, les collaborateurs de Coopérative U ont régulièrement l'opportunité depuis 2020 de s'exprimer sur leur sentiment de bien-être au travail et ses multiples composantes, et de construire avec leur manager des plans d'action au plus près de leurs attentes. La satisfaction à travailler au sein de l'entreprise, la qualité de l'information sur la stratégie de l'entreprise, les relations managériales, le déroulement de carrière, les conditions de travail sont ainsi régulièrement abordés.

Consultation et participation sont également la voie choisie par U LOG en 2021 pour construire son projet d'entreprise « PROPULS' » et l'animer dans chacun de ses sites. Initié par une vaste démarche participative d'amélioration de la qualité de vie au travail menée en 2021 et portant sur les conditions de travail, la conciliation vie

privée/vie professionnelle, les relations interpersonnelles, la santé et l'hygiène, l'organisation du travail, le projet d'entreprise « PROPULS' » se décline plus largement autour de six piliers : la promotion interne, les engagements managériaux, la formation, l'animation d'équipe, les conditions de travail, le vivre ensemble. Des groupes de travail animent désormais ce projet au plus près des équipes, tant au siège que sur les sites logistiques.

Plus spécifiquement, des consultations sont menées par U LOG lors de la mécanisation d'un site logistique et des Commissions Santé Sécurité Conditions de Travail ont été mises en place sur l'ensemble des sites gérés en propre. U LOG prend en compte les attentes et évolutions sociétales : elle échange avec ses partenaires sociaux et explore avec eux de nouvelles organisations du travail visant à concilier qualité de vie au travail et efficacité opérationnelle (par exemple, possibilité de mettre en place des équipes à plage horaire fixe quand l'exploitation du site le permet, test de la semaine de 4 jours...).

L'évolution du taux d'absentéisme est un des indicateurs de suivi de cette politique.



Actions menées en 2024

> Coopérative U

- Un nouvel Accord sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) a pris effet à compter du 01/12/2024. Il s'articule autour de 4 grandes thématiques :
 - la Santé, la Sécurité et la prévention des risques professionnels
 - l'articulation vie professionnelle et vie personnelle
 - l'amélioration des conditions de travail
 - l'aménagement de la fin de carrière et la transition vers la retraite : ce volet rejoint désormais l'accord QVCT suite à l'échéance de l'accord relatif à la fin de carrière au 30/11/2024.
- Coopérative U déploie depuis 2020 un projet visant à mettre en place une culture managériale plus participative, projet dont les moyens sont fixés dans l'accord QVCT, au titre des mesures en lien avec l'exercice de la vie professionnelle. Elle s'appuie sur une communauté d'une centaine de managers ambassadeurs pour construire et diffuser un management basé sur la délégation, la responsabilité, dans l'écoute et la bienveillance mutuelles. Des rituels managériaux individuels et collectifs de nature à favoriser les échanges et partager régulièrement des retours ont ainsi été systématisés. Ils permettent également de partager la feuille de route de l'entreprise et du service avec les équipes. La révision du parcours de formation manager et la formalisation d'une boîte à outils de bonnes pratiques à l'intention de tous les encadrants sont venues consolider ce dispositif en 2023 et 2024.
- La direction des Ressources humaines anime tout au long de l'année un plan de communication interne qui permet à chacun d'enrichir sa connaissance de l'entreprise et de renforcer la communauté des collaborateurs sur l'ensemble du territoire. Webinaires, podcasts, journaux vidéo, réunions et événements interactifs en ligne, partages d'actualités sur l'intranet et sur la communauté en ligne marquent les temps forts des établissements et du Groupement, et facilitent la diffusion des informations. Des ateliers de formation aux outils collaboratifs en ligne sont organisés pour faciliter l'organisation du travail de chacun.
- Pour améliorer la performance opérationnelle mais aussi le bien-être de chacun, Coopérative U rénove régulièrement ses sites et leurs équipements. L'établissement Sud s'est installé en 2023 dans des locaux neufs ce qui a permis de réunir ses équipes jusqu'alors dispersées dans un espace moderne,

fonctionnel et disposant d'espaces de convivialité. Un réaménagement majeur du site de Rungis a été engagé en 2024. Ces travaux permettent de moderniser et restructurer les locaux entre espaces de travail, espaces collaboratifs et espaces de convivialité, et de les enrichir d'équipements serviciels. Un espace de convivialité-pause et pause déjeuner a été créé dans l'établissement de Caen. Selon les sites, ces aménagements peuvent permettre de déployer le travail en flex-office et de répondre à l'évolution des modes de travail agiles et hybrides. Ces rénovations sont également l'opportunité d'améliorer la performance environnementale des bâtiments.

> U LOG

- Confrontée à la persistance d'un fort niveau d'absentéisme malgré les efforts réalisés dans l'amélioration des conditions de travail et la prise en compte de la pénibilité (voir plus loin), U LOG a particulièrement travaillé sur ces points dans le cadre de son projet d'entreprise « PROPULS' ». La démarche est désormais animée dans chaque zone géographique, au niveau de chaque site, au plus près des problématiques rencontrées et des attentes des collaborateurs. Outre la prévention, U LOG a remobilisé ses équipes sur l'absentéisme, travaillé avec des organismes partenaires pour faciliter le retour à l'emploi et a systématisé les entretiens de ré-accueil des collaborateurs au retour sur leur site. Pour accompagner cette mobilisation sur la réduction de l'absentéisme, des groupes de travail réunissant fonctions RH et Exploitation sont mis en place sur chaque site ; ils visent à agir au plus près du contexte de chaque site et à faciliter l'émulation et le partage de bonnes pratiques. L'accord d'intéressement collectif couvrant la période 2022-2024 intègre un bonus supplémentaire visant à ramener le taux d'absentéisme moyen dans les standards du secteur ; un site (siège) a obtenu ce bonus au titre de 2024.
- Plus largement, le projet d'entreprise « PROPULS' » se déploie dans l'ensemble des sites, avec la mise en place de groupes de travail thématiques sur chacun des sites. Les retours sont partagés en comité social et économique central (CSEC). La communication interne U LOG rend régulièrement compte de cette dynamique et des actions menées localement.
- Une charte relative au télétravail a été mise en place en 2024, dans la continuité de l'accord conclu en 2021.

Résultats et indicateurs

9,1%

Taux d'absentéisme
vs 9,9% en 2023
dont U LOG 10,4% vs 11,4% en 2023
et Coopérative U, UEP, Info.U : 5,8% vs 5,7% en 2023



3,6%

de salariés employés à temps partiel



Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

Des accords collectifs portant sur les horaires variables sont en vigueur, tant pour U LOG que pour Coopérative U. Pour cette dernière, l'accord collectif portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail entré en application en 2019 a notamment étendu la mise en œuvre d'horaires variables pour les collaborateurs Employés et Agents de Maîtrise de tous les établissements, ainsi que le bénéfice de jours RTT au prorata pour les collaborateurs à temps partiel. Il crée également un droit d'absence pour soigner un proche et étend à tous les collaborateurs de Coopérative U l'autorisation d'arrivée tardive les jours de rentrée scolaire, selon les conditions en vigueur, et le bénéfice d'un Compte Épargne Temps. Ces deux dernières mesures sont également applicables pour les collaborateurs U LOG.

Coopérative U et U LOG ont également mis en place des dispositions relatives à la pratique du télétravail pour les métiers compatibles.

Pour Coopérative U, l'accord sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) renouvelé en 2024 reprend et complète les mesures de l'accord précédent concernant l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle des salariés. Une attention particulière est portée à l'accompagnement à la parentalité, avec des conférences et ateliers dédiés et la possibilité d'accès à des séances de coaching individuel. Une charte spécifique concernant le droit à la déconnexion et les bonnes pratiques des outils numériques est diffusée à l'ensemble des collaborateurs. L'accord QVCT intègre également des mesures spécifiques pour les collaborateurs en fin de carrière, avec notamment des règles spécifiques liées au Compte Épargne Temps, des mesures relatives à la retraite progressive et un dispositif renforcé d'anticipation du départ en retraite (formation, information, entretiens individualisés...).

Une charte spécifique concernant le droit à la déconnexion et les bonnes pratiques des outils numériques est également diffusée auprès des collaborateurs U LOG utilisant des outils numériques et de communication professionnels.

Comme évoqué plus haut (cf. Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante), dans le cadre de son projet d'entreprise PROPULS', U LOG mène un plan d'action portant sur la qualité de vie au travail dans lequel sont notamment abordées les questions concernant la conciliation vie personnelle et vie professionnelle. L'accord GEPP 2024 de U LOG intègre pour sa part des mesures dédiées à l'aménagement des fins de carrière, incluant une gestion adaptée de la pénibilité, une bonification des conditions de retraite progressive pour les salariés employés des entrepôts et l'information des salariés de plus de 55 ans via un guide spécifique.

Coopérative U porte une attention particulière à l'accompagnement des salariés tout au long de leur vie et met à leur disposition de nombreuses ressources pour les aider à faire face à des situations de vie qui peuvent affecter leur bien-être au travail. Citons par exemple les dispositifs d'accompagnement à la parentalité, les mesures en faveur du handicap, l'aménagement des fins de carrières ou le dispositif d'accompagnement dédié aux violences intra-familiales et aux incidents graves. Les salariés peuvent également s'adresser gratuitement et en toute confidentialité à une plateforme externe d'information, d'écoute et d'assistance téléphonique dédiée, « U avec vous », qui leur permet de s'informer et d'être conseillés sur différents sujets et démarches du quotidien : situation familiale, logement, budget, surendettement, démarches administratives, parentalité, succession, santé, handicap, bien-être au travail...

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) permettent

également de convenir de mesures favorisant l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

L'évolution des demandes de congés parentaux réalisées dans l'année témoigne de l'attention de l'entreprise à l'égard de la parentalité.

Actions menées en 2024

> Coopérative U

- L'accord Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) a été renouvelé le 29/11/2024 pour 3 ans. Il rassemble diverses mesures facilitant la conciliation entre la vie privée et familiale et la vie professionnelle : droit à la déconnexion, accompagnement à la parentalité, actions de communication et sensibilisation, en particulier en matière de prévention de certaines pathologies, des mesures liées à la mobilité et au transport.
- Dans la logique de proximité propre à l'enseigne, chaque établissement s'attache localement à faciliter la vie quotidienne de ses collaborateurs (services de conciergerie, livraison de commandes sur le lieu de travail par exemple). Coopérative U participe au financement des activités sociales et culturelles du CSE à hauteur de 1% de sa masse salariale, permettant localement aux partenaires sociaux de faciliter l'accès à tarif préférentiel à certains services du quotidien tels que des équipements sportifs de proximité, ou de l'aide aux devoirs.

Résultats et indicateurs

62 demandes
de congés parentaux réalisées
-23% vs 2023



Actions menées en 2024

> U LOG

- La consultation des salariés concernant l'amélioration de la qualité de vie au travail réalisée en 2021 a révélé des points forts en matière d'équilibre vie privée et vie professionnelle, notamment la bonne compatibilité générale des horaires de travail, et a mis en exergue des points de progrès concernant par exemple la complexité du travail, la gestion de la charge de travail et des contraintes de temps. Ces thématiques sont intégrées aux groupes de travail menés sur chacun des sites dans le cadre du dispositif SQVTE et, plus largement, du projet d'entreprise « PROPULS' ».
- Une charte relative à l'exercice du télétravail a été mise en place dans la continuité de l'accord d'entreprise précédent.
- Un accord GEPP a été conclu pour la période 2024-2026 ; des mesures d'aménagement des fin de carrière sont prévues dans ce cadre (voir plus haut Notre politique).
- Consciente que des difficultés d'ordre personnel peuvent affecter la sphère professionnelle, U LOG

propose une prestation de service social du travail à l'ensemble de ses salariés afin de :

- répondre à la demande des collaborateurs confrontés à des situations sociales variées
- traiter des thématiques extérieures à la sphère professionnelle (famille, budget, logement)
- prendre en charge des dossiers administratifs « techniques » pour lesquels l'entreprise ne dispose pas de l'expertise requise.

Des permanences physiques sur sites ou à distance sont assurées avec prise de rendez-vous, mais également des temps pour les assistant(e)s du service social du travail dédié(e)s aux démarches extérieures, suivi des dossiers et visites au domicile des salariés. Une aide financière peut être attribuée dans le cadre d'un fonds de solidarité (dossier étudié et motivé par les assistant(e)s du service social du travail, et validé par le service Ressources Humaines).

- U LOG participe au financement des activités sociales et culturelles du CSE à hauteur de 1% de sa masse salariale.

Veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs au travail

Conformément à la législation, Coopérative U, UEP, Info.U et U LOG sont responsables de la sécurité et de la protection de la santé de chacun de leurs collaborateurs. Chaque entité conduit une démarche de prévention des risques professionnels adaptée à ses activités et à ses métiers.

S'agissant de Coopérative U, les mesures concernant la santé et sécurité au travail et la prévention des risques professionnels sont intégrées à l'accord QVCT. Elles portent sur la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) : formation et sensibilisation des managers en cohérence avec notre culture d'entreprise fondée sur la prévention, l'écoute et le soutien, désignation et formation d'un référent en matière de prévention des RPS dans chaque CSE d'établissement, attention particulière portée à la prévention des RPS dans le cadre d'un projet de réorganisation, possibilité d'appel à un médiateur interne formé à ce service. Sont également concernées

la prévention du risque routier des salariés itinérants et la prévention des risques liés aux troubles musculo-squelettiques (TMS). Pour lutter contre la sédentarité et agir en faveur des bonnes postures au travail, Coopérative U conduit régulièrement des actions de communication et de sensibilisation, en lien notamment avec les services de santé au travail. Des actions de sensibilisation à la pratique d'activités physiques et sportives sont également menées auprès des collaborateurs ; les établissements se dotent progressivement d'équipements sportifs à destination des collaborateurs.

Pour U LOG, les conditions de travail sont l'un des six piliers du projet d'entreprise « PROPULS' ». L'entreprise entend développer une logistique moderne et innovante, des environnements de travail adaptés, tout en préservant et impliquant les femmes et les hommes qui y travaillent. Comme évoqué précédemment, elle mène une

démarche SQVT (Santé Qualité de Vie au Travail) dynamique, afin de trouver des solutions pour faire baisser le taux d'absentéisme et pérenniser son système de protection sociale.

La prévention de la pénibilité est une préoccupation constante de U LOG. Celle-ci a la volonté de favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels en ayant à cœur de placer le collectif au centre de sa réflexion (polyvalence, développement de l'emploi...). Au terme d'un premier plan d'action 2020-2022, la direction de l'entreprise s'est engagée sur un nouveau plan d'action 2023-2025. Il porte sur les thèmes suivants :

- l'adaptation et l'aménagement du poste de travail ;
- la réduction des expositions aux facteurs de risques professionnels dits de pénibilité, l'amélioration des conditions de travail ;
- le maintien en activité des salariés exposés aux facteurs de risques professionnels dits de pénibilité.



Dans le cadre de la création du Comité Social et Économique, U LOG a fait le choix, par voie d'accord, de conserver une instance dédiée avec la mise en place d'une Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail sur chaque site géré en propre, dans l'intention de poursuivre les efforts déployés en matière de prévention, au plus près du terrain, en y associant les représentants du personnel.

Pour diminuer la pénibilité au poste de travail, U LOG encourage la polyvalence de ses collaborateurs employés logistique ; celle-ci permet de diversifier l'activité et les postures (stockage, préparation de commandes...). U LOG déploie des dispositifs internes de sensibilisation, prévention et d'amélioration continue. Localement, des référents Qualité Sécurité Environnement accompagnent les démarches de prévention et de formation des collaborateurs sur chaque site, tant permanents que intérimaires. Depuis 2021, U LOG s'est engagée dans le programme national « Perspectiv' Supply » initié et accompagné par la CARSAT et la CNAM; cette approche permet d'appréhender la prévention des TMS en mobilisant les acteurs de la supply chain et d'engager des actions concertées, concrètes et bénéfiques pour tous.

Pour réduire la pénibilité et lutter contre les accidents, U LOG innove et investit régulièrement dans des outils opérationnels adaptés aux activités de chaque site : passage en installations mécanisées des produits les plus lourds dans les filières Epicerie, Liquides, Droguerie-Parfumerie-Hygiène et Fruits et Légumes, réduction des pickings double niveau, équipement en engins préparateurs de commandes à fourches élevables, réduction du filmage manuel par l'achat de filmeuses mobiles automatiques, transpalettes électriques à conducteur accompagnant sécurisés, expérimentation de robots collaboratifs...

Enfin, fortement éprouvé par l'attentat au Super U de Trèbes en 2018, le Groupement s'est mobilisé pour faire face aux conséquences d'incidents graves, notamment en point de vente. Coopérative U a ainsi créé un dispositif innovant d'accompagnement tant des Associés que des collaborateurs du Groupement qui pourraient être confrontés à un événement traumatisant lié au travail (acte malveillant ou de terrorisme, accident grave ou décès). Déployé en lien avec les moyens privés et publics locaux ou nationaux concernés, et portant sur les dimensions administrative, juridique, médicale, psychologique et sociale, ce dispositif d'accompagnement et d'assistance post-incident vise à accompagner collectivement l'ensemble des collaborateurs dans un premier objectif de soins et ensuite dans celui d'une reprise de travail durable. Il a été déployé sur l'ensemble des magasins U dès 2019, puis étendu à Coopérative U et U LOG.

Le bon déroulement de cette politique est mesuré à travers l'évolution annuelle du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail.

Actions menées en 2024

> Coopérative U

- Les services d'infirmier présents dans les établissements animent des actions d'information et de prévention auprès des collaborateurs (ateliers de prévention des TMS, intervention d'un ergonome, information sur le dépistage du cancer du sein, campagnes de vaccination contre la grippe...). Pour encourager les collaborateurs à exercer une activité physique, l'application U Heroes leur propose des challenges tout au long de l'année, ainsi que des contenus sportifs et bien-être (cours en direct dispensés par des coachs, défis individuels etc.).
- Dans le contexte des JO de Paris 2024, la semaine de la Qualité de Vie au Travail organisée en juin 2024 a été consacrée à la lutte contre la sédentarité, avec notamment un challenge incitant chacun à marcher, courir, pédaler, jardiner, danser...
- Dans le cadre de notre démarche continue de prévention des risques psychosociaux et de soutien au bien-être mental des collaborateurs, un projet pilote est lancé jusqu'en 2025 sur une population d'environ 200 collaborateurs. L'objectif principal de ce projet pilote est d'offrir aux collaborateurs un accès à des ressources et des outils de gestion du stress, de l'anxiété et du bien-être mental, tout en collectant des retours sur les bénéfices perçus. À l'issue de cette phase de test, une évaluation sera réalisée pour mesurer l'impact du dispositif sur les collaborateurs, et notamment sur la réduction des risques psychosociaux.

> U LOG

- La prévention des risques professionnels et la sécurité sont des points-clés du plan de développement des compétences de U LOG. L'entreprise poursuit ses actions de prévention : le taux de fréquence des accidents du travail est passé de 43 en 2020 à 36 en 2024.

Au quotidien, les entrepôts sont accompagnés par leur référent Qualité Sécurité Environnement qui mène des plans d'action renforcés sur les situations accidentogènes propres à chaque site et animent chaque mois sur le terrain des "QSE Days". Les référents QSE accompagnent les démarches locales de prévention et de formation des collaborateurs tant permanents que intérimaires. Pour permettre de varier les modalités pédagogiques, un catalogue rassemble des idées ludiques d'animation de la prévention expérimentées sur les sites.

Des audits sécurité internes sont menés chaque semestre sur tous les sites ; leurs résultats permettent de mesurer les progrès et de dégager les axes d'amélioration. Le projet d'entreprise « PROPULS' » vient appuyer les démarches sur ce thème.

Chaque année, un challenge sécurité est organisé entre tous les entrepôts et permet de récompenser les sites qui ont les meilleurs résultats en termes d'indicateurs de sinistralité. C'est également un moyen de créer de l'émulation entre les sites.



Actions menées en 2024

- U LOG souhaite limiter le recours à l'intérim et porte une attention particulière à la population des intérimaires, par nature plus volatile. Elle mène un travail en proximité avec les agences d'intérim pour réduire les indicateurs de sinistralité sur cette population : des actions de sensibilisation sont menées conjointement, notamment sur les thématiques gestes et postures (expérimentation de gilet vibreur intégrant une alarme de posture inadaptée, sensibilisation sur les lieux de mission par des formateurs du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire...).
- U LOG s'est engagée depuis 2021 dans un programme de réduction des Troubles Musculo Squelettiques (TMS Pros Perspectiv'Supply) animé par la CARSAT et la CNAM. Le principe est de réunir autour de problématiques communes les différents acteurs de la supply-chain (fournisseurs, transporteurs, logisticiens, Coopérative U, magasins) pour élaborer des solutions collégiales et pérennes en vue de réduire la pénibilité et les TMS.

Cette démarche permet d'appréhender le sujet des TMS dans sa globalité par la prise en compte de l'ensemble des acteurs de la chaîne mais aussi par celle des facteurs aggravants comme la charge mentale, les tâches considérées irritantes par les collaborateurs...

Dans le cadre de cette convention nationale innovante, renouvelée en 2023 pour deux ans, un état des lieux a été réalisé sur 14 entrepôts U LOG concernant des situations génératrices de TMS touchant au moins deux acteurs de la supply chain. Il a permis de définir un plan d'actions spécifiques sur une première vague de 5 sites pilotes U LOG en 2023 (par exemple, réduction de hauteur de palettes, amélioration des emballages secondaires de certains produits...). Neuf nouveaux sites ont été engagés en 2024 avec l'objectif de déployer cette démarche sur l'ensemble des entrepôts à horizon 2025 et de l'intégrer durablement dans nos pratiques.

Résultats et indicateurs

27,1

taux de fréquence
des Accidents de travail

-1 pt vs 2023

dont 36,2 pour U LOG
(-1,8 pt vs 2023)

1,9

taux de gravité
des Accidents de travail

stable vs 2023

dont 2,5 pour U LOG
(stable vs 2023)



13 040
collaborateurs

formés à la sécurité
dans l'année

0,6%

de la masse salariale
consacrés aux dépenses
de formation à la sécurité



3.3

Enjeux sociétaux

- 3.3.1.** Etre acteur de la dynamique des territoires
- 3.3.2.** Encourager les démarches RSE de nos fournisseurs et mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement
- 3.3.3.** Faciliter une consommation plus responsable
- 3.3.4.** Assurer la sécurité des consommateurs et agir pour leur santé

3.3.1. Être acteur de la dynamique des territoires

Fondée sur un modèle coopératif alliant la proximité, la qualité et l'humain, l'enseigne U est étroitement intégrée et attachée au tissu économique de chaque territoire. Soucieuse de contribuer à la dynamique économique au plus près des magasins, Coopérative U privilégie une coopération locale en réseau qui bénéficie à tous - magasins, collaborateurs, fournisseurs, partenaires et clients.

Dans son champ d'action, afin de répondre au risque de perte de dynamique des territoires, condition de réussite de l'activité du Groupement, Coopérative U cible trois objectifs :

- 1) Privilégier l'origine France
- 2) Être aux côtés des PME
- 3) Accompagner les filières agricoles et d'élevage



Privilégier l'origine France

NOTRE POLITIQUE

L'ancrage local est un élément fondateur du Groupement. C'est pourquoi le soutien à l'économie et aux produits français est une exigence majeure de notre politique d'achat, en premier lieu pour nos produits à marque U.

> L'origine France

En faisant appel, pour le sourcing des Produits à marque U, à des entreprises qui produisent, fabriquent ou transforment significativement en France, Coopérative U participe à soutenir l'emploi, au-delà des 75 000 emplois directs générés par le Groupement U. Ainsi, 75% des sites de production des produits alimentaires à la marque U* sont situés en France.

Engagés auprès des filières agricoles françaises, nous sélectionnons, dès que nous le pouvons, des matières premières produites en France, tant pour les produits bruts que pour les ingrédients entrant dans la composition de nos Produits à marque U. Avec les Filières U Origine France que nous contractualisons avec nos partenaires, nous renforçons la maîtrise de l'origine des produits bruts à marque U (voir p.70 « Accompagner les filières agricoles et d'élevage »).

100% des produits bruts frais à marque U en fruits et légumes**, boucherie-volaille et charcuterie de porc à la coupe ainsi que la viande de porc de la charcuterie U vendue en libre-service et la totalité des produits laitiers à marque U (hors spécialités étrangères et fromages fondus) sont d'origine France. L'origine France est une des exigences de notre cahier des charges pour nos Produits U Bio (hors agrumes).

* Épicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service et traditionnels

** Hors agrumes et poivrons

Le suivi de cette politique Produits est notamment assuré à travers la part des sites de production des produits alimentaires à marque U* situés en France et celle des produits alimentaires à marque U comportant une matière première principale d'origine France.

En cohérence avec la politique menée sur nos Produits U, nous référençons de préférence des fournisseurs fabriquant en France pour les produits non marchands proposés aux magasins U (matériel et économat par exemple). Ainsi, 36% des industriels référencés pour ces fournitures aux magasins fabriquent en France. De même, la production de nos prospectus commerciaux est localisée à plus de 99% en France en 2024. En matière de logistique, U LOG fait appel à plus de 99% à des prestataires transporteurs français.

> L'ancrage local et régional

Partie-prenante de la dynamique des territoires, le Groupement U entend valoriser le savoir-faire des entreprises locales et participer à leur développement économique. Cette politique s'incarne au quotidien dans les engagements individuels de chacun de nos magasins sur son territoire. Chaque Associé U, commerçant indépendant, inscrit son point de vente dans une dynamique locale, qu'il s'agisse d'enrichir son offre de produits et services ou de faire appel à des prestataires locaux. Les Associés U sont des commerçants impliqués localement, attachés à dynamiser leurs lieux de vie et de commerce.

Coopérative U accompagne cette politique des Associés notamment avec la démarche « Le meilleur du local ». 35 Associés référents, issus chacun d'un bassin de consommation, pilotent cette démarche aux côtés des équipes de Coopérative U. Ils sélectionnent des produits locaux et régionaux répondant à un ensemble de critères : les produits doivent être fabriqués et/ou transformés dans un rayon maximal de 250 kilomètres autour du magasin concerné ou des magasins U de la région concernée, par une entreprise implantée localement (TPE, PME ou ETI) et justifier d'une matière première principale d'origine française. Les magasins U concernés s'engagent pour leur part à intégrer et repérer cette offre dans le parcours du client en magasin. Ces critères sont spécifiés dans une charte d'engagements réciproques entre l'Enseigne et son fournisseur. Des supports de communication spécifiques sont proposés aux magasins par Coopérative U pour identifier et valoriser leur offre « Le meilleur du local ». Le Congrès des Associés de mai 2024 a acté l'évolution de cette démarche en 2025 sous une nouvelle signature, « U Local et Engagé », et des critères actualisés.

Par ses communications médias et en points de vente, par un balisage des produits et des animations commerciales dans les magasins et sur les sites e-commerce CoursesU.com des magasins, l'Enseigne facilite l'exposition des entreprises locales sur leur territoire et renforce le lien de celles-ci avec les consommateurs.



Actions menées en 2024

- A chaque édition du Salon International de l'Agriculture (SIA), l'enseigne U s'attache à témoigner de son engagement auprès du monde agricole français, notamment à l'occasion d'échanges et tables rondes.

Depuis 2022, le Groupement U sponsorise le Trophée International de l'Enseignement Agricole décerné lors du SIA et marque ainsi son attachement au monde agricole et son soutien au renouvellement des générations d'exploitants. En juin, le Groupement s'est associé pour la 4^{ème} année consécutive aux Journées Nationales de l'Agriculture, événement soutenu par le ministère de l'Agriculture. Les magasins U se sont fortement mobilisés avec 960 magasins participants en 2024. Pendant trois jours, de nombreux événements ont été organisés en magasins sous la bannière « Célébrons les producteurs de chez nous » : ils ont accueilli les agriculteurs, producteurs, éleveurs locaux pour faire découvrir leur savoir-faire aux consommateurs, avec l'enjeu, là encore, de valoriser les filières et métiers agricoles.

Des salons sont organisés dans certains bassins de consommation; ils permettent aux fournisseurs locaux de rencontrer les Associés U et leurs collaborateurs. Huit salons ont été organisés en 2024. Coopérative U et des Associés U de la région ont également été présents lors de l'événement "Terres de Jim" organisé par les Jeunes Agriculteurs dans le Doubs en septembre 2024.

- Coopérative U invite les Associés U à s'engager dans les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) initiés par leurs collectivités locales et facilite la mise en relation avec les porteurs de projets de leur territoire. Portés par les pouvoirs publics, les PAT ont pour ambition de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires. Par sa mobilisation sur ce programme, le Groupement confirme son ancrage territorial

- Avec 49 prospectus commerciaux spécifiques consacrés à l'offre « Le meilleur du local » en 2024, Coopérative U apporte de la visibilité aux produits et fournisseurs locaux et régionaux tout au long de l'année. Les sites CoursesU.com des magasins proposent également une rubrique dédiée où le consommateur peut retrouver l'offre régionale et locale accessible dans son Drive magasin.

- Pour ses Produits U traditionnels (Boulangerie, Fruits et Légumes, Boucherie-Volaille...), Coopérative U développe progressivement des produits issus de bassins de production identifiés dont les ingrédients, la production-fabrication sont localisés en régions. Ainsi quatre gammes régionales de hachés de bœuf U sont commercialisées depuis 2023 (Auvergne-Rhône Alpes, Grand Est, Grand Ouest, Sud-Est). Les pommes de terre U sont également régionalisées en six bassins (Hauts de France, Val de Saône, Champagne Ardennes, Normandie, Bretagne, Beauce).

- Avec le développement constant des Filières U Origine France, tant en nombre qu'en volume d'affaires, Coopérative U permet la valorisation des produits et terroirs français, qu'il s'agisse du développement et du renouvellement contractuel de filières existantes (exemple : Lait U Bio en 2024), de la création de nouvelles filières nationales (exemple : Légumes Conserve U en 2024) et régionales (exemple : Filières Bovines en régions Nord-Ouest et Sud, Filière Veau dans l'Est) - voir p.70 « Accompagner les filières agricoles et d'élevage ».

- Coopérative U porte également ses efforts sur l'origine France de ses produits U non alimentaires. Citons par exemple, le lancement innovant du 1^{er} chargeur secteur à marque distributeur certifié Origine France Garantie sous la marque U Spécialiste.

Résultats et indicateurs

**75%**

des sites de production des produits alimentaires* à la marque U sont situés en France

+1,4 pt vs 2023**73%**

des produits alimentaires** à marque U comportent une matière première principale d'origine France

non comparable vs 2023*****82%**

des produits alimentaires* à la marque U ont au moins un site de production est en France (données à fin 02/2025)

*Épicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service et traditionnels

**Épicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service

***En 2024, la source des données utilisées pour le calcul de cet indicateur a été modifiée pour en améliorer la qualité. Les données 2023 n'ont pu être reconstituées et, en 2024, l'indicateur publié est restreint aux produits alimentaires à marque U en Épicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service; il intégrera les produits à marque U Frais traditionnels en 2025. Les données prises en compte sont arrêtées à fin octobre 2024. En conséquence, la comparabilité de cet indicateur avec les années précédentes n'est plus assurée en 2024.



Être aux côtés des PME

NOTRE POLITIQUE

Les Associés des magasins U, engagés dans leur écosystème local et eux-mêmes entrepreneurs indépendants, ont à cœur de promouvoir et soutenir les entreprises de leur territoire.

Coopérative U a la volonté de construire des relations d'affaires équilibrées avec ses fournisseurs. Conscient que la taille de son organisation peut rendre complexes ses relations avec l'univers des PME, Coopérative U s'efforce de faciliter les relations avec celles-ci.

Un Associé du Groupement, en binôme avec un Permanent du commerce de Coopérative U, est plus particulièrement dédié à faciliter ces relations. Des démarches sont ainsi menées à différents niveaux du Groupement pour s'inscrire en partenaire durable des PME françaises.

Au niveau de Coopérative U, le partenariat engagé avec la Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France (FEEF) est un des moyens d'animer notre politique en faveur des PME/ETI. Parce qu'ils partagent un esprit entrepreneurial commun et sont mobilisés sur l'instauration de relations d'affaires durables, le Groupement U et la FEEF se sont engagés dans une coopération approfondie, contractualisée dans une charte d'engagements réciproques. Depuis 2015, ils

visent à construire ensemble un cadre aménagé de collaboration commerciale. Cette charte porte des objectifs de concertation en amont et en aval de la négociation commerciale, instaure une relation collaborative qui s'inscrit dans la durée et prévoit les moyens qui permettent d'apporter un soutien au développement des PME dans l'enseigne et la fluidification de leur relation avec l'enseigne, notamment celles porteuses du label « PME+ ». Contrôlé par un organisme indépendant, ce label distingue les PME reconnues pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociétales et managériales. Reconnue pour la troisième fois en 2022 sur une nouvelle période de 3 ans, cette charte s'est enrichie de nouveaux leviers (aménagement des pénalités logistiques, soutien à la trésorerie, prise en compte de la variation des prix des principaux intrants...). Plus largement, cette charte entend développer un commerce plus responsable et respectueux de notre environnement et des générations futures.

Pour faciliter la relation commerciale entre les TPE-PME et la Coopérative U, Coopérative U a ouvert depuis 2021 un portail dédié d'information et de mise en relation, « U ContactPME.fr » : les TPE-PME qui souhaitent engager une relation d'affaires avec la Coopérative U y trouvent des informations sur

le Groupement, son organisation commerciale, son système logistique et nos engagements RSE Produits. Elles peuvent ensuite déposer une demande de rendez-vous et sont orientées vers les interlocuteurs pertinents à l'échelon local, régional ou national. Lorsqu'ils sont référencés, les fournisseurs TPE-PME y trouvent également à titre gracieux des indicateurs de performance pour leur faciliter le pilotage de leur activité commerciale dans l'Enseigne. Enfin, soulignons que la démarche « Le Meilleur du local » évoquée précédemment permet également d'accompagner tout au long de l'année la dynamique des TPE et PME en régions et au plus près des magasins.

Coopérative U inscrit tout au long de l'année des produits issus de PME dans ses animations commerciales et prospectus. Depuis 2020, les produits labellisés PME+ sont repérés sur les sites CoursesU.com des magasins, où les consommateurs peuvent également trouver un encart explicatif de ce label. Via ses catalogues commerciaux, Coopérative U met également en valeur les produits locaux et régionaux issus de PME (cf démarche « Le Meilleur du local » ci-dessus).

Pour mesurer les fruits de cette politique, nous mesurons la part des PME-ETI parmi nos fournisseurs français de produits.

Actions menées en 2024

- Coopérative U a reçu plus de 160 fournisseurs PME de produits de grande consommation et membres de la FEEF dans le cadre d'un salon dédié en octobre, leur donnant ainsi l'occasion de développer leurs échanges et relations d'affaires avec l'Enseigne. Les équipes Produits Métiers du frais ont également organisé une rencontre réunissant une trentaine de PME adhérentes FEEF de la région Ouest, ainsi que des échanges avec des PME et ETI agro-alimentaires membres du club Agro-Développement.

Par ailleurs, avec plus de 7 000 visites depuis son lancement, le portail de relation commerciale dédié aux TPE-PME « U ContactPME.fr » permet aux petites et moyennes entreprises d'entrer facilement en contact avec l'Enseigne.

- Pour les produits non marchands proposés aux magasins U (matériel et économat par exemple), 85% des fournisseurs sont des PME françaises.

- A fin 2024, les TPE-PME représentent 13,4% de notre offre de produits PGC-FLS (Produits de grande consommation et Produits frais libre-service) (+1,1 pt vs marché) et 12,3% de notre chiffre d'affaires PGC-FLS (+1 pt vs marché) - Source : Circana - CAM P12

Résultats et indicateurs





Accompagner les filières agricoles et d'élevage

NOTRE POLITIQUE

Par l'ancrage de son modèle d'affaires dans l'économie des territoires, son rôle majeur dans la commercialisation des produits alimentaires auprès des consommateurs et son choix sociétal de promouvoir l'accès à une meilleure alimentation, le Groupement U est particulièrement concerné par la transformation durable du monde agricole. Aussi, Coopérative U est engagée dans la défense du modèle agricole français, un modèle essentiel à la fois pour la souveraineté alimentaire et la préservation de la biodiversité.

En privilégiant l'origine France (voir plus haut), en encourageant des pratiques agricoles et d'élevage plus responsables (voir p.34 Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage plus respectueuses de la biodiversité), Coopérative U est activement engagée dans le soutien à l'agriculture française. Confrontée à une nécessaire transformation des pratiques, celle-ci doit rester attractive et viable pour les agriculteurs et éleveurs, notamment auprès des jeunes générations. L'Enseigne va régulièrement à la rencontre du monde agricole pour y faire connaître ses valeurs et engagements (voir p.67 Notre ancrage local et régional).

Avec les partenariats en Filières U, nous accompagnons les producteurs dans la transition agroécologique et nous apportons un soutien concret au modèle agricole français. Coopérative U s'implique depuis plus de 10 ans dans la construction de partenariats tripartites (distributeur - industriel ou transformateur - acteur de l'amont agricole) avec les filières agricoles et d'élevage. Nous partageons souvent avec nos partenaires du monde agricole une forte culture coopérative qui stimule le déploiement de nos Filières U.

Mise en œuvre pour les produits bruts U et pour les matières premières entrant dans la fabrication des produits à marque U, la contractualisation en Filière U repose sur des engagements sur la durée, de 3 à 5 ans, garantissant stabilité et visibilité aux acteurs agricoles et intègre des mécanismes tarifaires basés sur les coûts réels de production, renforcés par des primes filières. Elle intègre une démarche de qualité des produits et une charte de progrès en matière d'environnement et/ou de bien-être animal. La mise en œuvre des Filières U est ainsi un levier pour déployer nos démarches d'enseigne en faveur de l'origine France, de l'agro-écologie, du bien-être animal et de la réduction de l'impact carbone de l'amont agricole.

Depuis 2020, Coopérative U accentue la dimension régionale de sa politique Filière U dans l'objectif de produire, transformer et commercialiser autant que possible au plus près des territoires. Cette approche régionalisée a été initiée en 2020 dans la filière Blé, et se déploie depuis dans de nouvelles filières (viandes, lait cru, fruits et légumes...).

Notre objectif est de développer les contrats de Filières avec l'amont agricole (producteurs en direct, organisations de producteurs et coopératives) pour les produits à marque U. Cette politique est suivie au travers de l'évolution du nombre de contrats de Filières tripartites nationaux et régionaux, et via l'évolution du nombre de producteurs engagés dans ces partenariats.

Collaborer avec nos fournisseurs, nous permet également de développer une approche d'équilibre matières qui permet de créer des synergies en réorientant les matières premières agricoles contractualisées vers d'autres débouchés et sur différents rayons (purées, surgelés, produits élaborés...) pour les rentabiliser et éviter le gaspillage.

Engagée depuis plus de 10 ans dans cette démarche, Coopérative U compte 60 Filières U Origine France actives à fin 2024 :

- 14 Filières U en Fruits et Légumes, dont 5 Filières U régionales : condiments (ail, oignon jaune, échalote, oignon rouge), pruneau U Bio, Clémentine de Corse, carottes, pommes à jus et cidre), champignon de Paris, légumes Conserve
- 3 Filières U en Fleurs et plantes : Tulipe, Muguet, Pivoine
- 12 Filières U Blé U : 3 Filières U nationales (Blé et Blé U Bio) et 9 Filières U régionales
- 21 Filières U en Viande : 6 Filières Porc (dont 3 régionales), 6 Filières nationales Volaille et Lapin, 3 Filières Bœuf (dont 2 régionales), 1 Filière Agneau régionale, 5 Filières Veau régionales
- 5 Filières U en Lait : 3 filières nationales, 2 Filières Lait cru régionales
- 5 Filières U en Produits de la Mer : 4 Filières Huîtres, 1 Filière Truite



Actions menées en 2024

- Nous avons à cœur d'accompagner nos clients avec pédagogie autour du mieux manger. Des pages d'information dédiées à nos différentes démarches Filières U et à leurs bénéficiaires sont à leur disposition, sur notre site magasins-u.com et sur les sites CoursesU.com des magasins.
- Nos démarches Filières U s'inscrivent dans la durée avec des renouvellements contractuels réguliers. Notons en 2024, les filières Blé baguette nationale, Blé baguette régionales Vendée, Alsace et Normandie, la filière Porc confiance dont le développement en 2025 permettra de couvrir 30% de l'approvisionnement en charcuterie de porc U libre-service, ainsi que le renouvellement de la Filière Lait U Bio et celle de nos Filières U Lait cru (Saint-Nectaire fermier, Bleu d'Auvergne, Reblochon, Tomme de Savoie).
- 7 nouvelles Filières U Origine France ont été contractualisées en 2024 :
 - 1 filière U nationale pour les légumes en conserve U
 - 1 filière Blé régionale (Centre Val de Loire)
 - 5 filières régionales en viande : Veau (3) et Bœuf (2)
- Dans la filière bovine, deux filières Bœuf régionales (de Normandie, Limousine Bleu-Blanc-Cœur) ont été mises en place, ainsi que trois nouvelles filières Veau régionales. Coopérative U invite les magasins du Groupement proposant une offre atelier traditionnelle à s'engager dans la mise en avant des démarches qualité sur les races à viande valorisées auprès des éleveurs locaux (Label Rouge, Bleu-Blanc-Cœur, local...).
- Dans la filière Fruits et légumes, une Filière U a été contractualisée pour la production des légumes en conserve U (hors légumes secs). Plus de 60 références U sont désormais produites dans le cadre de cette démarche, qui réunit plus de 1 000 producteurs de légumes en France pour plus de 38 000 tonnes de légumes bruts.
- Dans la filière Blé, une nouvelle filière régionale a été contractualisée en Centre-Val de Loire. Depuis la mise en œuvre des filières nationales U Blé Bio et Blé en 2019 et 2021, l'ensemble du blé utilisé pour la fabrication de la gamme de Boulangerie traditionnelle U est 100% Filière U. Depuis 2023, 6 références de farines de ménage sont également sous démarche Filière Blé « Farine sachet U ».
- Dans la filière Lait, 5 Filières U sont contractualisées et 100% des produits laitiers à marque U (hors spécialités étrangères et fromages fondus) sont d'origine France. Coopérative U est en effet très attentive à la pérennité de la filière Lait en France, à laquelle elle a choisi de confier depuis 10 ans la production de ses laits à marque U avec l'ambition de proposer un lait U 100% engagé et en soutien au monde agricole. La contractualisation en Filière U pour le Lait Bio (2011), les Produits laitiers Ultra-frais (2019), le Lait cru (2021) puis du Lait UHT U en bouteille (2023-2024) sécurise les filières sur la durée. A cette démarche Filière U est associé un signe de valorisation du produit : Bleu-Blanc-Cœur pour l'ensemble des laits UHT U en bouteille et des produits laitiers U Ultra-frais, label Bio pour le lait U Bio, labels IGP/AOP pour le fromage à la coupe U Saveurs. L'approche menée sur la filière Lait nous permet aussi de sensibiliser et orienter les éleveurs vers des plans de progrès en matière de réduction des émissions carbone des exploitations. 2024 a été marquée par le renouvellement pour 5 ans de notre contrat de Filière lait U Bio et par celui de notre contrat avec le fournisseur et les 4 coopératives laitières qui assurent la production de 70% des produits laitiers Ultra-frais à marque U.

En régions, Coopérative U soutient des initiatives de producteurs pour la commercialisation de laits locaux et équitables (En Direct des Éleveurs, Juste et Vendéen, Mont Lait, Faire France, Éleveurs de Bonheur, « Il lait là »...).

Résultats et indicateurs*

85

contrats de filières tripartites
nationaux et régionaux

+9 vs 2023

7 009

producteurs engagés via
des partenariats tripartites
nationaux et régionaux

+64% vs 2023

906

Produits U contractualisés en Filières

* hors produits de la mer



3.2.3. ENCOURAGER LES DÉMARCHES RSE DE NOS FOURNISSEURS ET MENER UNE DÉMARCHÉ DE VIGILANCE SUR NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Coopérative U met en marché plus de 14 000 références de produits à marque U, fers de lance des engagements RSE de l'Enseigne. La conception et la production de ces produits permettent à Coopérative U de mettre en œuvre ses politiques de Développement durable et de mettre en place autour de ces enjeux des partenariats dynamiques avec ses fournisseurs.

Afin de prévenir les dommages qui pourraient être causés aux droits sociaux et environnementaux via notre chaîne d'approvisionnement, nous mettons en place une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement et notre objectif est d'encourager les démarches RSE de nos fournisseurs.

NOTRE POLITIQUE

Le respect des valeurs éthiques et des lois et règlements est au cœur de la politique de la Coopérative U.

Tous les fournisseurs et prestataires du Groupement U sont tenus de respecter la **Charte éthique** ainsi que la **Charte fournisseurs et prestataires** qui leur est systématiquement communiquée. Ils doivent pleinement adhérer aux valeurs éthiques du Groupement U, à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, au respect des droits humains et de l'environnement, à la promotion d'une concurrence libre, loyale et équitable et plus généralement, aux règles de droit et d'éthique des affaires que nous nous devons tous de respecter.

Les fournisseurs et prestataires du Groupement U s'engagent à faire appliquer ces principes, et notamment la Charte fournisseurs et prestataires, à leurs propres sous-traitants ou fournisseurs dans le cadre du contrat conclu avec le Groupement U.

Ces chartes sont également accessibles sur notre site magasins-u.com (<https://www.magasins-u.com/u-demarches-engagees/des-valeurs-fortes/charte-fournisseurs.m90526>)

Plus spécifiquement, considérant que les engagements pris sur nos produits sont les marqueurs de la responsabilité de notre enseigne et conscients de notre responsabilité en tant que distributeur, nous nous sommes fixés comme position d'intégrer dès l'amont des enjeux environnementaux, sociétaux et sociaux dans toutes les phases du cycle de vie de nos produits à marque U.

Nos engagements, rassemblés et présentés dans ce document de reporting, sont au cœur de la stratégie d'amélioration continue de notre offre de produits à marque U et guident nos choix :

- Réduire et valoriser les déchets et le gaspillage
- Réduire notre empreinte carbone
- Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage plus respectueuses de la biodiversité et du bien-être animal
- Être acteur de la dynamique des territoires
- Mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement

- Faciliter une consommation plus responsable
- Assurer la sécurité des consommateurs et agir pour leur santé

La traduction opérationnelle de ces engagements est portée par deux types de politiques :

> **des politiques transversales**, qui constituent un socle commun d'ambitions pour l'ensemble de nos produits à la marque U. Par exemple, la réduction de l'impact climatique de notre offre Produits, la lutte contre la déforestation, la réduction de l'usage des plastiques, l'origine France...

> **des politiques adaptées à chaque univers de produit**, qui complètent ce socle commun telles que nos politiques filières végétales, filières animales, produits de la mer.

En affichant des engagements ambitieux sur nos marques U, nous souhaitons que nos politiques créent un effet d'entraînement positif sur l'offre de marques tierces.

La co-construction avec les fournisseurs est un maillon essentiel de la mise en œuvre des politiques et démarches, avec la volonté de responsabiliser les fournisseurs sur la mise en place des évolutions nécessaires à nos exigences et ambitions Qualité.

Deux moyens coexistent pour atteindre le niveau d'ambition fixé dans nos politiques :

1 - Des exigences, formalisées au travers de spécifications Qualité et Emballage et intégrées à nos cahiers des charges

Le niveau d'ambition lié à aux exigences U peut donner lieu :

- à une reconnaissance de labels ou de certifications dès lors qu'ils sont en adéquation avec notre ambition (ex : reconnaissance de la certification CRC sur la filière blé/farine),
- et/ou à des exigences spécifiques à Coopérative U (ex : substances controversées à exclure de la composition du produit et de son emballage)

2 - **Un accompagnement dans le temps des fournisseurs et producteurs via des plans de progrès** qui permettent d'identifier et mettre en œuvre des plans d'amélioration des pratiques en amont de notre chaîne d'approvisionnement .



Des plans de contrôles permettent le suivi de ces politiques et l'amélioration continue des pratiques.

Cette démarche s'illustre particulièrement dans la construction de partenariats tripartites avec les filières agricoles et d'élevage (voir « Accompagner les filières agricoles et d'élevage » page 70)

Coopérative U a mis en place des procédures d'évaluation spécifiques pour mesurer les risques portant sur les droits humains, la santé et sécurité des personnes et l'environnement, sur sa chaîne d'activité amont.

Plus spécifiquement, Coopérative U **veille au respect des conditions sociales de production** de ses produits.

Coopérative U adhère depuis 2001 à Initiative for Compliance and Sustainability (ICS), qui regroupe près de 70 enseignes du commerce de détail agissant ensemble pour l'amélioration des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le référentiel se base sur les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes fondamentaux des droits de l'Homme ainsi que sur les réglementations locales. La démarche est multisectorielle et concerne toutes les catégories de produits (textile, chaussure, produits électroniques, alimentaire et ameublement).

- La démarche consiste à observer sur le terrain les conditions sociales de production, par la mise en œuvre d'audits sociaux réalisés par des prestataires indépendants accrédités par ICS sur la base d'une trame d'audit commune à toutes les enseignes, développée par ICS.
- Le référentiel d'audit adresse des problématiques intégrant aussi bien les conditions de travail (horaires abusifs, sécurité des locaux, équipements de protection des travailleurs,...), le recours au travail d'enfants, au travail forcé, les pratiques disciplinaires abusives, le harcèlement, la discrimination, la liberté d'association et les conditions de rémunération (non-respect des salaires minimaux,...).
- A la suite de l'audit, les non-conformités sont identifiées et le site de production s'engage sur la réalisation des actions nécessaires pour lever ces non-conformités.

- Les données sont partagées entre les enseignes travaillant avec un site de production commun.

En adhérant à ICS, nous nous donnons pour objectif d'accompagner nos fournisseurs, via des démarches de progrès, dans le respect des droits de l'Homme et des réglementations du travail internationales et locales.

Nos fournisseurs s'engagent contractuellement au respect du code de conduite ICS et acceptent de faire auditer leurs sites de production.

Les fournisseurs audités sont sélectionnés par Coopérative U sur la base d'une méthodologie interne d'analyse de risques intégrant le pays de production, les résultats des précédents audits (qu'ils aient été mandatés ou non par Coopérative U) et le type de produit fabriqué.

Pour évaluer nos fournisseurs, nous mesurons l'évolution de leur notation entre deux audits de moins de cinq ans.

Pour nos produits à marque U, nous maintenons une liste de démarches et de certifications que nous reconnaissons comme garantes du respect de nos exigences et sur lesquelles nos fournisseurs peuvent s'appuyer. Dans le cadre de leur certification ou labellisation, les fournisseurs de Coopérative U sont soumis à des audits environnementaux, menés par des organismes tiers.

Cette démarche historique de Coopérative U a naturellement intégré notre **plan de vigilance**. Pour renforcer le monitoring de notre chaîne d'approvisionnement, nous avons en effet mis en place une démarche devoir de vigilance, en conformité avec la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017. Nous avons élaboré un plan de vigilance propre à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement, résultant des activités de Coopérative U et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation. Notre plan de vigilance

est, à date, aligné avec le périmètre couvert par notre DPEF. Conscients que ce périmètre n'intègre pas encore l'ensemble de nos activités et filiales, nous avons élaboré une feuille de route pour les années à venir, afin d'élargir ce périmètre progressivement. Plus globalement, notre démarche s'inscrit dans une volonté d'anticipation et d'adaptation aux évolutions réglementaires, en particulier de la future Directive européenne sur le devoir de vigilance (dite "CS3D").

Depuis la publication de notre premier plan de vigilance en 2022, nous avons focalisé nos efforts sur notre cœur de métier : les produits vendus en magasins référencés par Coopérative U. Au sein de cette activité, la priorité a d'abord été mise sur les produits alimentaires et non alimentaires pour lesquels nous exerçons une influence directe : les produits à la marque U et les produits frais vendus dans les rayons traditionnels. Sur la filière Produits de Grande Consommation (PGC), les produits à marque U représentent un tiers des volumes vendus.

Pour ce faire, nous avons dressé une première cartographie des risques sur 15 familles de produits alimentaires et non alimentaires représentant les différents types de produits vendus en magasins. Depuis 2021, notre plan de vigilance a donc cherché à prévenir les risques inhérents à la chaîne d'approvisionnement de nos produits U, sur ces 15 catégories. Sur la base de cette analyse, nous renforçons nos procédures d'évaluation fournisseurs et mettons en place des plans d'actions afin de mieux prévenir, atténuer et remédier aux risques identifiés, avec une priorité donnée aux produits à marque U et aux produits frais vendus dans les rayons traditionnels. Ces plans d'actions prennent appui sur les politiques historiquement menées auprès nos fournisseurs (politiques socles transverses, politiques filières, évaluations ICS, qualité...) et sont renforcés le cas échéant sur les catégories ou sourcings les plus critiques.

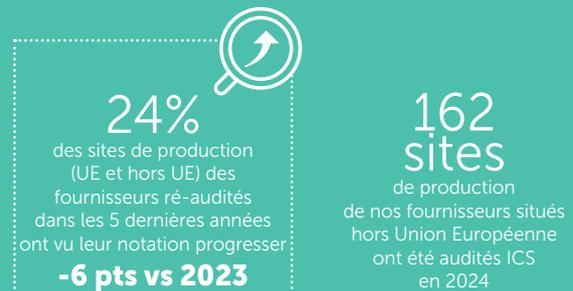
Dans un souci d'amélioration continue, nous prévoyons d'approfondir notre cartographie des risques et notre plan d'action dans les années à venir afin notamment d'étendre notre périmètre d'analyse.



Notre plan de vigilance est consultable sur notre site [magasins-u.com \(https://www.magasins-u.com/u-demarches-engagees/des-valeurs-fortes/rapports-rse-m90526\)](https://www.magasins-u.com/u-demarches-engagees/des-valeurs-fortes/rapports-rse-m90526).

Comme attendu par la réglementation, un mécanisme de signalement de faits mettant en cause notre devoir de vigilance y est également accessible à l'intention de nos parties-prenantes.

Résultats et indicateurs



Actions menées en 2024

- En 2024, Coopérative U a mené de nombreuses évolutions de son plan de vigilance, afin d'assurer sa conformité avec les réglementations en vigueur (notamment le RDUE), de répondre aux attentes formulées par les ONG et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. En synthèse, ces évolutions portent sur :
 - Elargissement du périmètre couvert par le plan de vigilance
 - Par conséquent, présentation des risques inhérents aux activités incluses dans le périmètre
 - Engagement sur des trajectoires et feuilles de route concrètes, tant sur le périmètre que sur la cartographie des risques et les politiques
 - Mise à jour des politiques sur les catégories de matières premières/produits à risque, en particulier sur les commodités éligibles au RDUE
 - Mise à jour et complétion des indicateurs de performance 2024 clés
 - Enrichissement des différents mécanismes d'alerte en vigueur et communication des signalements reçus en 2024 via différents canaux.
- Dans le cadre de sa stratégie d'évaluation des risques sur les droits humains et la santé et sécurité des personnes sur la chaîne d'activité amont, Coopérative U s'est donné pour objectif d'accélérer dès 2025 le rythme des audits sociaux ICS afin que, d'ici fin 2027, des audits conformes et réalisés au cours des 2 dernières années (soit entre 2025 et 2027) aient été réalisés dans 100% des usines situées dans des pays à risque critique. La conformité à l'audit social ICS sera un prérequis au référencement de tout nouveau fournisseur ou site de production déployé à partir de 2025. Coopérative U prévoit également de lancer les premiers audits environnementaux en 2025, selon le référentiel développé par l'ICS.
- Pour diffuser et animer sa démarche Devoir de vigilance, Coopérative U s'appuie sur un réseau de référents Achats/QSSE par catégorie de matière première/produit, formés sur le sujet et en charge du déploiement opérationnel de la feuille de route dans leurs catégories. Via ce réseau interne, Coopérative U sensibilise et forme ses équipes Achats à la démarche Devoir de vigilance. Les efforts de formation entamés les années précédentes se sont poursuivis avec le déploiement d'un e-learning dédié au devoir de vigilance à l'intention des équipes Qualité, Achats et Emballages et d'une formation des ingénieurs Qualité alimentaire en matière d'audit social.
- Aucun signalement via le mécanisme d'alerte en ligne, mis en place dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance, n'est à rapporter sur l'année 2024.



3.2.3. FACILITER UNE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLE

Avec 12% de part de marché, le Groupement U, présent au quotidien dans la consommation des Français, est conscient de son rôle d'acteur de la transformation sociétale et sait être attendu par les consommateurs sur la sincérité de son discours, l'exemplarité de ses actes et son écoute des attentes de la société. Pour nos clients et face à un monde qui change, nous avons conscience que nous avons un rôle à jouer et que nous devons agir. Cette mission s'incarne dans notre vision d'un autre commerce, un commerce avec "des valeurs fortes et des prix bas". Dans ses missions de centrale d'enseigne, Coopérative U entend ainsi faciliter de nouvelles façons de consommer et limiter notre impact.

Face au risque de développement d'une consommation sur-utilisatrice de ressources, l'engagement porté par Coopérative U s'articule autour de deux objectifs : proposer une offre de produits et services comportant des bénéfices sociétaux et éclairer le consommateur dans ses choix.

NOTRE POLITIQUE

En développant des produits sûrs, sains et de qualité accessibles à tous, en donnant le primat à l'humain, en agissant pour la réduction des déchets et du gaspillage, en agissant pour réduire notre empreinte carbone, en contribuant à la transformation durable du monde agricole et à la dynamique des territoires, Coopérative U permet à ses clients de choisir une consommation attentive à ses impacts RSE.

Sur ces sujets, Coopérative U souhaite permettre à chaque consommateur de réaliser des choix éclairés et privilégie dans sa communication **un discours de preuve et une démarche pédagogique**. Faciliter une consommation plus responsable passe notamment par une information claire et accessible.

Depuis 2016, les bénéfices sociétaux propres à chaque Produit U sont indiqués sur leur packaging. Ces informations portent sur quatre grands thèmes :

- l'utilisation de matière première agricole française
- la qualité des ingrédients utilisés (sans aspartame, sans colorant, sans huile de palme...)
- la fabrication ou transformation par des entreprises de France, génératrices d'emplois
- la gestion durable des ressources

Notre objectif est que la majorité des produits de grande consommation à la marque U portent au moins un de ces bénéfices sociétaux.

Coopérative U a signé fin 2019 le **Manifeste sur l'origine des produits alimentaires**. Il nous engage à communiquer au consommateur, sur l'emballage, l'origine géographique des matières premières caractéristiques et communes à l'ensemble de la gamme de produits utilisées dans les produits alimentaires à marque U, et ceci de façon cohérente et transparente par catégorie de produits. Pour éclairer les consommateurs sur la provenance de leur alimentation, Coopérative U s'est engagée dans la démarche volontaire **Origin'Info** initiée par les pouvoirs publics en 2024. Cette information sur l'origine géographique des principales matières premières agricoles entrant dans la composition des produits alimentaires transformés à marque U sera progressivement mise en œuvre à partir de 2025.

Conformément à la réglementation, nous informons les consommateurs sur les **qualités et caractéristiques environnementales** de nos produits U et des produits que nous importons via notre site [magasins-u.com \(https://www.magasins-u.com/qualites-et-caracteristiques-environnementales-produits.m90526\)](https://www.magasins-u.com/qualites-et-caracteristiques-environnementales-produits.m90526). Les données des produits de marques nationales sont communiquées sur leurs sites respectifs. Ces informations sont notamment, selon les catégories de produits concernées, l'incorporation de matière recyclée, la compostabilité, les possibilités de réemploi, la recyclabilité, la présence de substances dangereuses, de métaux précieux ou de terres rares, la traçabilité et la présence de microfibres plastiques.

Dans l'objectif de renforcer l'information du consommateur sur les produits qu'il consomme et leur empreinte écologique, Coopérative U étudie la faisabilité d'établir un **affichage environnemental** pour ses produits d'habillement à marque U, tel qu'envisagé par les projets français et européens. Des expérimentations de scoring environnemental sont menées depuis 2022 sur différentes typologies de produits textiles.

Dans le même esprit, Coopérative U a rejoint début 2020 l'Association Étiquette Bien Être Animal (AEBEA) créée en 2019 dans la perspective de proposer un référentiel et un étiquetage consommateur unique quant au niveau de bien-être animal des produits (voir notre politique Bien-être animal p.43).

Dans le domaine des produits d'hygiène, d'entretien et de soin des animaux, la **marque U Nature** apporte une alternative écologique mieux-disante par rapport aux produits conventionnels, en apportant au consommateur des signes repères de qualité tels que les labels Ecosoin, Ecodetergent, Ecolabel, Nordic Swan et FSC. A fin 2024, la marque U Nature compte quelque 90 références.

Pour participer à une consommation plus responsable, Coopérative U développe également son offre de services au consommateur : bornes de collecte de déchets du quotidien pour recyclage, location de matériel pour des usages occasionnels tels que les fêtes et événements, vente sans emballage ou en vrac, expérimentations de contenants réemployables... Notre démarche environnementale de réduction des déchets (p.18) participe également à cet objectif.



Conscient des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux liés à la diffusion de catalogues papier, le Groupement U a choisi une démarche pragmatique sur ce sujet et accompagne progressivement ses clients vers une consultation en ligne des informations commerciales de l'Enseigne. Coopérative U met ainsi à la disposition des magasins les moyens leur permettant de limiter l'impression de **catalogues papier** au profit d'une consultation en ligne et d'accompagner leurs clients dans leur choix : mise à disposition en version numérique sur le site magasin-u.com du magasin et via l'application Mon Magasin U, information des clients situés sur les zones d'expérimentation « Oui Pub » définies par les pouvoirs publics, diffusion aux clients d'autocollants « Stop Pub » permettant de refuser la réception d'imprimés non adressés... Parallèlement à la digitalisation progressive des communications commerciales, Coopérative U continue à améliorer l'éco-conception de ces imprimés (limitation du nombre de pages, utilisation de papier issu de ressources durables, utilisation d'encres sans composés aromatiques controversés...). Entre 2022 et 2024, nos tonnages d'imprimés publicitaires ont été réduits de 60%.

En matière de communication commerciale, Coopérative U a souscrit au dispositif « **contrat climat** » mis en place en 2022 par les pouvoirs publics. En adhérant à ce code de bonne conduite qui vise à favoriser la transition écologique dans le domaine de la publicité, Coopérative U a pris différents engagements concernant le type de produits mis en avant, les modes de vie et comportements à encourager, les modes de production des communications commerciales, la sensibilisation de ses équipes aux bonnes pratiques... Ceux-ci sont consultables sur le site <https://www.publicite-responsable.ecologie.gouv.fr>.

Au travers de la **signature « des valeurs fortes et des prix bas »** qui identifie ses animations commerciales et ses campagnes de communication, le Groupement entend témoigner de ses efforts pour allier engagements RSE et accessibilité prix, notamment à travers l'offre de produits à marque U. L'Enseigne s'attache à apporter des preuves de ses engagements et à faciliter l'accès du plus grand nombre au « consommer responsable ». Ainsi, sur les réseaux sociaux, pour donner les clés d'une consommation plus responsable, les publications réalisées autour des Produits U nous permettent d'en expliciter les bénéfices environnementaux et sociétaux et d'informer plus largement sur nos démarches. Celles-ci sont également présentées sur le site magasins-u.com et reprises sur les sites CoursesU.com des magasins.

Enfin, Coopérative U est à l'écoute des consommateurs et les consulte régulièrement sur leurs attentes.

Si l'essentiel de la relation Client est directement géré par chaque magasin U, Coopérative U, via son **service de relation Consommateur**, traite les demandes des clients concernant les produits et services U et joue un rôle de facilitateur entre le client et le magasin U dans la résolution des litiges.

Coopérative U mène des études consommateurs ad hoc et anime une **communauté « Ateliers U »** de quelque 10 000 clients régulièrement consultés sur l'amélioration des produits, services et magasins U. Nous nous associons régulièrement à des consultations citoyennes à l'échelle nationale telles que « la Grande Cause de l'Alimentation » en 2019 ou « la Grande Cause des Territoires » en 2021.

Actions menées en 2024

- Avec un nouveau dispositif de communication déployé depuis 2022, Coopérative U entend réaffirmer le double engagement du Groupement pour un « consommer responsable » accessible à tous. « Des valeurs fortes et des prix bas » est la promesse essentielle qui accompagne désormais notre signature « Commerçants autrement » ; chaque communication de l'Enseigne s'attache à apporter aux consommateurs la démonstration factuelle de cet engagement, avec simplicité et transparence. Dans un contexte de tension sur le pouvoir d'achat, Coopérative U a par exemple renouvelé l'offre de quatre fruits et légumes à prix coûtant* chaque semaine, facilitant l'accès du plus grand nombre à une alimentation saine et de saison. Le Groupement a également poursuivi sa mobilisation pour la protection du pouvoir d'achat de ses clients en proposant tout au long de l'année « 150 produits U à prix coûtant** ».

*Conformément à la réglementation, le prix coûtant constitue le seuil de revente à perte

**Le prix coûtant constitue le seuil de revente à perte, affecté d'un coefficient de 1,10 pour les produits alimentaires à l'exception des produits exclus par la réglementation.

- Le Groupement U soutient l'association Bouge ton Coq qui plante des épiceries associatives dans les communes rurales éloignées de tous commerces.
- Coopérative U expérimente la notation environnementale des produits et a évalué l'empreinte écologique de plus de 750 produits U d'habillement et chaussures selon la méthode européenne PEF. Ces travaux nous permettent d'éprouver concrètement une méthodologie de calcul du coût environnemental ; en outre, ils permettent de sensibiliser les chefs de produits U et d'améliorer l'écoconception de nos produits.

Résultats et indicateurs



82%

des produits de grande consommation* à la marque U portent au moins un bénéfice sociétal

-1 pt vs 2023

* Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Droguerie, Parfumerie, Hygiène



3.2.4. ASSURER LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS ET AGIR POUR LEUR SANTÉ

Nos clients réalisent 30% de leurs achats de produits de grande consommation dans nos magasins.

A cet égard, et considérant la grande diversité des produits et services vendus dans les magasins U, Coopérative U est particulièrement consciente de sa responsabilité en matière de sécurité et santé des consommateurs.

Pour répondre au risque de mise en cause de la sécurité et de la santé des consommateurs, Coopérative U veille en premier lieu à la conformité de ses actions avec les réglementations en vigueur. Nos engagements s'articulent autour de deux objectifs :

- assurer la sécurité des consommateurs, qu'il s'agisse de la surveillance de l'hygiène-qualité en magasin, de la sûreté en magasin ou de la sûreté des produits vendus
- veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs en proposant des produits à la marque U sains et de qualité, que nos clients puissent consommer en confiance

Assurer la sécurité des consommateurs

> Le Plan de Suivi Hygiène-Qualité des points de vente U

NOTRE POLITIQUE

Guidée par le souci constant du respect des obligations réglementaires et la satisfaction du client, Coopérative U a mis en place une politique de contrôle Qualité et d'audit Hygiène Qualité dans les points de vente.

Cette politique est décrite au travers de la « Charte d'engagement des magasins U en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire », dite « charte Qualité », à laquelle chaque Associé U est tenu d'adhérer en vertu de l'article 7 du Règlement intérieur du Groupement.

Elle recense :

- des engagements de résultats
- des obligations génériques de moyens

Le contenu, proposé par l'instance Qualité Sécurité Environnement, est validé par le conseil d'administration du Groupement qui en est le garant. Elle est revue en fonction des évolutions de la réglementation et/ou des exigences du Groupement.

Le Plan de Suivi Hygiène Qualité Coopérative U permet de mesurer et améliorer la maîtrise, en magasin, de la politique de qualité développée par l'Enseigne. Pour les magasins de France métropolitaine et Corse, il est composé d'inspections et de

« visites conseils » pour le réseau discount, et d'audits-conseils pour le réseau proximité. Ces audits-conseils sont également déployés dans les magasins des DROM et Maurice. Le nombre de ces prestations varie selon les rayons qui composent le magasin et selon le niveau de performance Hygiène Qualité obtenu. Depuis janvier 2021, un audit conseil Hygiène est déployé dans les magasins U de Polynésie Française, d'Andorre, de Nouvelle Calédonie et d'Afrique.

Depuis 2018, Coopérative U a intégré le référentiel d'inspection en sécurité sanitaire FSQS-Food Store Quality Standard dans son Plan de Suivi Hygiène-Qualité. Ce référentiel, outil d'évaluation du niveau de maîtrise de la sécurité sanitaire, est partagé par les enseignes de la Distribution et mis en œuvre par des organismes d'inspection accrédités (certification Cofrac).

Les audits donnent lieu à une notation qui définit le niveau Qualité du magasin par rapport aux attendus de l'Enseigne. En fonction du niveau atteint, un accompagnement individualisé est mis en place au travers des « visites conseils ». Les résultats permettent au point de vente et à l'Enseigne de mettre en œuvre des plans d'actions et

d'amélioration appropriés afin d'atteindre le niveau de sécurité sanitaire défini par l'enseigne.

Pour piloter le déploiement de cette politique de suivi Hygiène Qualité, nous mesurons notamment la part de magasins U évalués lors de chaque campagne annuelle, avec un objectif de 100% de magasins audités (hors magasins ouverts durant la campagne et circonstances exceptionnelles). Ces campagnes annuelles se déroulent du 1^{er} mai au 31 mars de l'année suivante.

La plupart des magasins U ont identifié un collaborateur Qualité Sécurité Environnement référent (QSE), plus particulièrement chargé d'animer le système de management de la qualité dans son magasin. Coopérative U anime chaque semestre à leur intention des « clubs QSE », temps forts d'échanges et de partage organisés par la Direction Qualité Sécurité Sociétal et Environnement autour des actualités et bonnes pratiques de l'Enseigne. Celles-ci sont également diffusées tout au long de l'année via l'intranet du Groupement et regroupées dans le Plan de maîtrise Hygiène-Qualité U.



Actions menées en 2024

- Coopérative U a renouvelé en 2024 sa campagne annuelle d'audits et a mis en place des accompagnements spécialisés, réalisés par les équipes QSSE, auprès des points de vente rencontrant des difficultés.
- Coopérative U a animé deux vagues de « clubs QSE » à l'intention des magasins U ; plus de la moitié d'entre eux y ont participé.

Résultats et indicateurs

du 01/05/2024 au 31/03/2025, France, DROM et International, sur la base des magasins auditables (voir note méthodologique p.88)

99,5%
des magasins audités
vs objectif 100%

1 689
magasins audités
2 847 audits réalisés

> La sûreté dans les points de vente U

Coopérative U accompagne les Associés U dans la prévention et la maîtrise des risques liés à la sûreté dans leur point de vente.

En collaboration avec les pouvoirs publics, elle met à leur disposition une boîte à outils visant à l'évaluation, la prévention et la gestion des risques dans ce domaine. Un plan de maîtrise Sûreté et malveillance recense l'ensemble des obligations et bonnes pratiques ; mis à disposition des Associés U sur l'intranet du Groupement, il est relayé auprès des collaborateurs en magasins dans le cadre des formations sécurité-incendie et du déploiement du Plan de Suivi Prévention des risques.

En 2023, le Groupement a validé la mise en place d'un Plan de Suivi Prévention des risques dans l'ensemble des points de vente (hors Export et Coop Atlantique). A l'instar du Plan de Suivi Hygiène-Qualité, il permet à l'Associé de piloter la gestion des risques en termes de sécurité des biens et des personnes dans son magasin (incendie, sécurité des biens, sécurité au travail, sûreté malveillance, aléas climatiques). Intégré au Règlement intérieur de la Coopérative, ce plan de Suivi Prévention des risques a donné lieu à un audit obligatoire de référence dès 2024, renouvelé au minimum tous les deux ans et assorti d'un audit complémentaire pour les magasins non satisfaisants.

En parallèle, une veille technologique est menée en continu afin d'intégrer les dernières bonnes pratiques dans le domaine dès la conception et les aménagements des futurs points de vente.

A terme, Coopérative U vise à considérer les risques liés à la sûreté de la même manière que les risques liés à l'incendie : programmes de formation complets et exercices ad hoc périodiques pour chaque point de vente avec la collaboration étroite des pouvoirs publics.

Le Groupement U collabore avec les pouvoirs publics pour mettre en place des dispositifs d'intervention coordonnés.

> Le Plan de Suivi des Fournisseurs de Produits U

NOTRE POLITIQUE

Coopérative U est le premier metteur sur le marché des produits à marque U. Pour répondre à cette responsabilité réglementaire, Coopérative U a mis en place un suivi qualité spécifique pour chacun de ces produits. Outre des exigences réglementaires, chacun de nos produits à la marque U répond aux exigences de qualité spécifiques de l'enseigne, qui font l'objet d'une formalisation contractuelle avec le fournisseur. Le respect de ces exigences est évalué dans le cadre du référencement du produit et fait ensuite l'objet d'un suivi tout au long de sa vie.

Ce plan de suivi s'exerce via des plans de contrôles au produit, prélevé aléatoirement dans nos lieux de vente (analyses microbiologiques,

physico-chimiques, nutritionnelles, contaminants, sensorielles) et via des audits du site de production. Ces contrôles et audits sont réalisés par des laboratoires externes indépendants et accrédités, formés à notre référentiel. Ils complètent les plans de contrôle menés par nos fournisseurs.

Pour suivre le bon déploiement de cette politique, nous mesurons la part des sites de fabrication des produits U récemment audités (depuis moins d'un an pour les produits U alimentaires et moins de deux ans pour les fournisseurs U

Actions menées en 2024

Coopérative U a mené des plans de contrôle tout au long de l'année, conformément à sa politique.

Résultats et indicateurs

83%
des sites de fabrication des Produits U de Grande Consommation* ont été audités en Hygiène Qualité il y a moins d'un an
-2 pts vs 2023

61%
des fournisseurs U Bazar ont été audités en Qualité et Sécurité Produit il y a moins de 2 ans
+6 pts vs 2023

54%
des sites de fabrication des Produits U de Grande Consommation* ré-audités par Coopérative U entre mars 2022 et mars 2024 ont vu leur notation progresser
* Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais libre-service, Aliments pour animaux, Droguerie, Parfumerie, Hygiène



> La sûreté des produits vendus

NOTRE POLITIQUE

Pour assurer la sûreté des produits vendus, Coopérative U a défini de longue date des procédures de gestion des alertes Produits en relation avec ses fournisseurs, U LOG, les points de vente U et les consommateurs.

Une « alerte » est une information relative à un produit ou à un lot de produits dont l'absence de traitement peut conduire à une situation mettant en jeu la sécurité des consommateurs ou nuire à l'intégrité de l'environnement. En fonction de sa criticité, une alerte peut amener au retrait du produit de la vente, voire à son rappel chez les consommateurs.

Un manuel de procédures décrit les

actions à mener par les différents intervenants lorsque la détection d'une anomalie Produit au sein de l'enseigne donne lieu à l'ouverture d'un dossier d'alerte, qu'il s'agisse de produit à la marque U ou de produit de marque. Ces procédures sont régulièrement mises à jour et diffusées aux acteurs concernés par la Direction Qualité Sociétal Environnement de Coopérative U, qui assure la supervision du dispositif et rend compte des actions menées.

Suite aux travaux menés en 2018 avec le Conseil National de la Consommation, puis en 2019 au sein de la Fédération du Commerce et de la Distribution, Coopérative U a poursuivi le renforcement de son dispositif de gestion des alertes. Depuis mai 2021, la

mise en œuvre des rappels de produits est sécurisée par Coopérative U grâce à la possibilité de bloquer le passage en caisse des produits concernés, ainsi que leur vente sur les sites CoursesU.com des magasins.

Depuis 2019, la vérification de la qualité de gestion des alertes par les magasins a été renforcée dans les grilles d'audits du Plan de Suivi Hygiène-Qualité.

Les non-conformités portant sur des produits à marque U ayant donné lieu à une alerte font l'objet de plans d'actions auprès des fournisseurs concernés.

Le nombre de produits retirés chaque année du marché dans les magasins U témoigne du résultat des actions menées, tant pour les produits U que pour les produits de marques nationales.

Actions menées en 2024

- A l'occasion des Clubs QSE (voir plus haut), les magasins ont été rappelés à la plus grande vigilance sur le bon suivi des dossiers d'alertes.
- Coopérative U s'est préparée à l'application du nouveau règlement européen relatif à la sécurité générale des produits (RSGP) entré en vigueur le 13 décembre 2024. Celui-ci impose des obligations spécifiques en matière de sécurité des produits pour tous les opérateurs économiques intervenant dans la chaîne de commercialisation.
- Conformément à la réglementation, Coopérative U publie les rappels dont font l'objet les produits à marque U sur la plateforme Rappel Conso mise en place par les pouvoirs publics depuis juin 2021.

Résultats et indicateurs

+12%

de produits finis retirés du marché suite à des actions de retrait ou de rappel Produits

vs 2023

831 047
produits finis
et 26 tonnes

de produits frais traditionnels retirés du marché suite à des actions de retrait ou de rappel Produits

Veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs

Les Français restent en grande majorité inquiets à l'égard des effets de l'alimentation sur leur santé (cf. Baromètre des produits biologiques en France - 2024 Réalisé par L'ObSoCo pour l'Agence Bio). Qu'il s'agisse de produits alimentaires ou non alimentaires, certains additifs et substances présents dans les produits de consommation courante suscitent des interrogations des consommateurs quant à leurs potentiels risques pour la santé.

Grâce aux équipes Produits et Qualité dédiées à la conception des 14 000 Produits alimentaires et non alimentaires à notre marque, Coopérative U maîtrise et contrôle les cahiers des charges et cadres de fabrication qui nous permettent de porter nos exigences au cœur de chacun de nos produits.

> Nutrition

NOTRE POLITIQUE

L'alimentation, à la fois source de plaisir et facteur de santé, contribue à la préservation d'un bon état de santé. A l'inverse, une nutrition inadaptée est un facteur de risque des principales maladies chroniques dont souffre la population française : obésité,

maladies cardiovasculaires, cancers, diabète de type 2 ou dénutrition.

Les pouvoirs publics se sont engagés sur la question via le programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN) avec des campagnes de prévention et la diffusion de recommandations nutritionnelles.

La qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire fait partie des préoccupations premières des consommateurs. En tant que 4^{ème} acteur français de la distribution, nous avons une responsabilité et un rôle majeur à jouer vis-à-vis de nos clients.



Cette responsabilité se traduit autant dans notre offre alimentaire que dans les messages portés par notre enseigne.

Notre responsabilité se traduit en quatre grandes ambitions :

- Privilégier les matières premières présentant les meilleures caractéristiques nutritionnelles (fibres, matières grasses végétales, matières premières animales certifiées Bleu-Blanc-Cœur...)
- Garantir le profil nutritionnel de nos produits à marque U
- Garantir l'existence d'une offre adaptée aux besoins spécifiques (sans gluten, végétarienne, allégées

en sel, et/ou matières grasses, et/ou sucres...)

- Fournir une information claire et transparente au consommateur

Nous souhaitons accompagner nos clients par la pédagogie autour du mieux manger, par exemple en rééquilibrant dans l'assiette la part des protéines animales et végétales, en proposant des recettes végétariennes... Les consommateurs peuvent ainsi trouver des recettes végétariennes, faciles à réaliser et de saison sur le site CoursesU.com des magasins.

Pour les intolérants au gluten, Coopérative U propose une gamme

spécifique à marque U lancée en 2016. Depuis lors, conscients du problème des allergies et intolérances alimentaires et de la nécessité de clarté de l'information pour les personnes concernées, nous communiquons les informations relatives à la composition de nos Produits U à la plateforme d'information gratuite Allergobox.

Nous mesurons le déploiement de cette politique via l'évolution de l'offre de Produits U dédiés à des régimes alimentaires particuliers et celle de l'offre de Produits U sous démarche Bleu-Blanc-Cœur.

Actions menées en 2024

- Coopérative U s'est engagée volontairement en 2019 auprès de Santé Publique France à relayer auprès du consommateur le Nutri-Score des produits à marque U. En aidant le consommateur à comparer les qualités nutritionnelles de différents produits au sein d'une même famille, il peut orienter leur choix et contribuer à une alimentation équilibrée. Notre ambition, à produit comparable, est de figurer parmi les meilleurs scores du marché. Plus particulièrement, nous exigeons que les produits U porteurs d'une mascotte à destination des enfants affichent un Nutri-Score A, B ou C; depuis fin 2023, 100% des produits à marque U concernés répondent à cet objectif.

A fin 2024, l'étiquetage Nutri-Score est mentionné sur les packagings de 93% des produits à marque U éligibles*. 100% des produits à marque U éligibles* affichent leur Nutri-Score sur les sites de vente en ligne CoursesU.com des magasins. Coopérative U invite également ses fournisseurs de marques nationales qui le souhaitent à lui communiquer le Nutri-Score de leurs produits afin de publier l'information sur le site CoursesU.com : plus de 11 600 produits de marques y sont ainsi signalés. Enfin, une page d'information « Qu'est-ce que le Nutri-Score ? » est accessible à nos clients sur ce site (rubrique « Mieux consommer - Nos engagements »).

* denrées alimentaires pré-emballées soumises à une déclaration nutritionnelle obligatoire et hors catégories réglementairement exclues

- Dans le cadre du Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN) et sur la base des travaux scientifiques de l'ANSES, Coopérative U participe aux groupes de travail et engagements dans les accords collectifs volontaires travaillés par famille de produits. Ces échanges multipartites visent à promouvoir la mise sur le marché d'une offre de produits avec une qualité nutritionnelle améliorée. Leur objectif est l'amélioration du profil nutritionnel des familles de produits alimentaires les plus impactantes en matière de santé publique (diminution des teneurs en sel, sucres et/ou matières grasses - augmentation des teneurs en fibres). A date, Coopérative U s'est inscrite dans le premier accord collectif volontaire signé en mars 2022 qui concerne la réduction progressive d'environ 10% de la teneur en sel des principales catégories de pain sur 3 ans (2022-2025).

- Depuis 2007, Coopérative U est engagée auprès de l'association Bleu-Blanc-Cœur. Reconnue démarche d'intérêt nutritionnel et environnemental par les ministères de la Santé et de l'Agriculture, elle vise entre autres à améliorer le profil des acides gras dans les produits d'origine animale grâce à une alimentation animale à base de graines de lin, d'herbe, lupin etc...naturellement riche en Oméga 3. Coopérative U a fait le choix de traiter des gammes complètes des Produits U sous la démarche Bleu-Blanc-Cœur : à fin 2024, 300 Produits U sont labellisés Bleu-Blanc-Cœur en œufs, bœuf, porc, charcuterie de porc, volaille, lait en bouteille, ultra-frais.

- Coopérative U a renouvelé en 2024 l'offre hebdomadaire de fruits et légumes à prix coûtant. Ce faisant, elle facilite l'accès du consommateur à un meilleur équilibre nutritionnel.

Résultats et indicateurs

-27%

du nombre de Produits U dédiés à des régimes alimentaires particuliers (sans gluten, végétarien)

vs 2023

298

Produits U labellisés Bleu-Blanc-Cœur

-2 pt vs 2023

100%

des produits à la marque U éligibles et présents sur le site de e-commerce CoursesU.com affichent leur Nutri-Score

93%

des produits à marque U éligibles au Nutri-Score le mentionnent sur leur packaging



> Retrait des Substances controversées

NOTRE POLITIQUE

Le consommateur s'interroge de plus en plus sur les potentiels risques pour la santé des substances et additifs présents dans les produits de consommation courante. Consciente de ces craintes et de l'attente des consommateurs vers des produits de plus en plus simplifiés et naturels, Coopérative U a pris le parti dès 2012 de ne pas se réfugier uniquement derrière la stricte réglementation et a souhaité aller au-delà de celle-ci en supprimant peu à peu ces substances controversées des produits à marque U.

La politique de retrait des substances controversées est depuis lors un des socles de nos politiques de Développement durable et reste un axe de travail de l'enseigne. Elle vise à mettre en œuvre un plan d'amélioration continu pour identifier, supprimer ou substituer ces substances controversées de la composition des Produits U (ex. conservateurs) et de leurs emballages (ex. phtalates), chaque fois qu'une alternative technologique existe.

Pour cela, nous avons construit en collaboration avec une tierce partie une mécanique de classement de ces substances afin d'en prioriser le plan de leur élimination et définir notre plan d'amélioration continu.

En 1^{er} lieu, avec le concours d'un tiers expert, Coopérative U s'est dotée d'une mécanique robuste pour identifier, cartographier et classer de façon dynamique les différentes substances en jeu. La méthodologie repose sur l'établissement du niveau de controverse, classé d'absence à avérée et reposant sur 2 piliers :

- un pilier « alerte réglementaire et scientifique » : notation de la substance en fonction de la nature du danger (cancérogène, mutagène, reprotoxique, allergène...) et des réglementations transversales basées sur la toxicité;

- un pilier « sociétal » : notation de l'appréciation de nos clients, de l'opinion publique, des ONG et des autres enseignes sur l'utilisation de cette substance.

En 2nd lieu, au vu des notations obtenues par l'application de la mécanique ci-dessus, Coopérative U priorise les substances les plus controversées sur lesquelles mener des plans d'action ; nous actualisons en permanence cette liste de substances prioritaires.

Ce socle commun méthodologique d'identification et classification des substances controversées s'applique aux produits à marque U alimentaires, cosmétiques et produits d'entretien. Nous mettons ensuite en place des plans d'action spécifiques à chaque grande famille de produits, Alimentaire d'une part et Cosmétique Entretien d'autre part.

Depuis 2022, cette mécanique exclut les substances faisant l'objet d'interdictions réglementaires, les substances liées à des pollutions subies (ex. plomb), ainsi que celles couvertes par nos politiques matières premières (voir nos politiques de soutien aux démarches d'agro-écologie p.34 et de préservation des ressources p.37).

En 2024, nous avons engagé une importante mise à jour de nos évaluations et plans d'action :

- Pour les produits alimentaires, nous avons recentré notre méthodologie sur le périmètre des additifs autorisés dans l'Union européenne et avons ainsi actualisé sur cette base les substances que nous considérons comme controversées. Un plan d'action est déterminé pour chacune avec une échéance déterminée en fonction de la faisabilité de substitution. Les substances sans solution viable à date (économique, sanitaire) ne font pas l'objet d'une échéance de substitution mais Coopérative U reste en veille sur les alternatives envisageables.

- Pour les produits formulés de cosmétique et d'entretien, nous avons procédé à une réévaluation des ingrédients présents dans la composition de nos produits et actualisé notre liste de substances controversées sur ces catégories de produits. Une analyse de risque permet ensuite de prioriser les actions sur les substances les plus problématiques.

En conséquence, pour améliorer la pertinence de notre reporting, nous avons choisi de distinguer désormais les indicateurs propres à chacun de nos grands domaines d'action, produits alimentaires d'une part, cosmétiques et entretien d'autre part. La révision en cours de nos modalités de reporting a deux incidences pour l'année 2024 :

- une publication restreinte aux seuls indicateurs sur les produits alimentaires à marque U
- une non comparabilité des résultats par rapport aux années précédentes

Nous comptons remédier à ces limites dans notre reporting 2025.

Dans les années à venir, nous prévoyons d'étendre notre politique de retrait des substances controversées aux produits manufacturés à marque U.

La mise en œuvre de cette politique est notamment suivie à travers l'évolution du nombre de substances que nous considérons comme controversées à l'issue de notre mécanique d'évaluation et à travers le nombre de substances controversées que nous interdisons ou avons supprimé de nos produits U.

Les emballages de nos produits à marque U indiquent au consommateur les substances dont la composition du produit est exempte (sans aspartame, sans colorant, formulé sans bisphénol A, sans huile de palme...).



Actions menées en 2024

- Nous avons procédé à la mise à jour de nos évaluations et plans d'action par grande famille de produits (voir "notre politique" ci-dessus).
- Dans le cadre du plan d'action gouvernemental relatif à la réduction des additifs nitrites/nitrates dans les produits de charcuterie et de l'évolution conséquente du code des usages de la charcuterie, Coopérative U a mis en conformité les produits U concernés avec le temps 1 du plan d'action réglementaire (diminution, voire suppression de ces additifs chaque fois qu'une alternative est possible).
- En collaboration avec ses fournisseurs pour rechercher des solutions alternatives, Coopérative U a développé ses nouveaux produits à marque U en application de cette démarche et a poursuivi la révision des recettes et cahiers des charges des produits existants. Citons par exemple le retrait du carmin de cochenille dans 9 références de Produits U (tarama, fromage, liqueurs...)

Résultats et indicateurs



343 substances

réévaluées* dans le domaine des produits alimentaires** à marque U

dont **136** substances considérées comme controversées* à l'issue de notre mécanique d'évaluation

112

substances supprimées* des produits alimentaires** à marque U ou n'y ayant jamais été utilisées

1022 substances

réévaluées* dans le domaine des produits cosmétiques et d'entretien à marque U

indicateurs non comparables vs 2023

* hors substances réglementairement interdites, hors pollutions subies, hors substances entrant dans le cadre d'autres politiques U.

** Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Produits frais traditionnels

Indicateurs	Unité	2022	2023	2024	Evolution 2024/23	Commentaires
3.1 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX						
3.1.1 Réduire et valoriser les déchets						
% de plastiques recyclés intégrés dans nos emballages	%	14	15	17	+24% en tonnage	Rapporté au volume d'emballages plastiques mis sur le marché
% de plastiques recyclables dans nos emballages Objectif : 100% en 2025"	%	32	36	38	+2 pts	Rapporté au volume d'emballages plastiques mis sur le marché
% d'emballages problématiques et inutiles restant à supprimer des emballages Objectif : 0% en 2025"	%	9	13	13	stable	Rapporté au volume d'emballages plastiques mis sur le marché
Tonnes de matières valorisées par U Eco Raison (origine entrepôts et magasins, hors déchets clients)	T	117 394	118 508	124 169	+5%	U Eco Raison est une activité gérée par U LOG qui traite et valorise les déchets des entrepôts et magasins U (9 matières concernées)
% de films plastiques souples issus des entrepôts et des magasins valorisés dans l'emballage des produits U	%	7	5	5	stable	
Montant des dons à des associations caritatives réalisés par les magasins U déclarants	M€	32,1	36,5	36,1	-1%	
% des dons alimentaires sur l'ensemble des dons réalisés par les magasins U déclarants	%	83	85	83	-2 pts	
Montant de démarque financé par les magasins U qui pratiquent des réductions de prix sur les produits à courte date de consommation	M€	131	164	183	+12%	
Taux de ré-emploi des emballages logistiques (Emballages Industriels et Commerciaux)	%		42	45	+3 pts	Application de la méthode de l'ADEME.
3.1.2 Réduire notre empreinte carbone						
Kg eq.CO ₂ émis par tonne transportée	Kg CO ₂	18,1	18,8	17,8	-6%	
Kg eq.CO ₂ émis par m ³ transporté vers les magasins	Kg CO ₂	8,9	8,5	7,7	-9%	
kWh consommés par les entrepôts par colis expédié	kWh	0,14	0,12	0,11	-6%	
Nombre d'installations photovoltaïques réalisées ou en cours de réalisation en magasins depuis 2018 Objectif : 200 en 2025	U	73	148	176	+19%	Périmètre magasins, sur la base des fournisseurs référencés U Enseigne
3.1.3 Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage respectueuses de la biodiversité						
% d'offre Bio sur l'offre totale de l'Enseigne (hors Bazar et Textile)	%	8	8	7	-0,8 pt	Périmètre : marques U et Marques nationales
% de produits alimentaires à marque U certifiés Bio	%	16	17	14	-3 pts	
Nombre de filières U Fruits et Légumes & Céréales origine France	U	18	25	29	+4 pts	
% de Produits U provenant des filières animales U issus de la filière Bleu-Blanc-Coeur ou portant un signe officiel de qualité (AOP, IGP, label rouge, bio, ...)	%	100	83	68	-15 pts	
% des exploitations de notre portefeuille de fournisseurs en Fruits & Légumes U (hors bio) certifiés HVE Objectif : 100% en 2030	%	46	55	63	+8 pts	HVE : Haute Valeur Environnementale
% des références de vins U certifiées HVE Objectif : 100% en 2024	%	100	100	100	stable	Hors vins effervescents et vins bio
% d'huile de palme certifiée RSPO Mass Balance ou Ségréguée que nous mettons sur le marché	%	57	65	61	-4 pts	En volume, hors carburants
% d'huile de palme compensée que nous mettons sur le marché	%	31	35	39	+4 pts	En volume, hors carburants
% de soja durable utilisé dans les produits à marque U Objectif : 100% en 2025	%	55	55	ND		Indicateur non publié en 2024 ; sera révisé suite à la mise en application du règlement Déforestation (RDUE) au 01/01/2025

Légende

ND = non disponible

NC = non connu

NS = non significatif

Indicateurs	Unité	2022	2023	2024	Evolution 2024/23	Commentaires
3.1 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX (suite)						
3.1.3 Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage respectueuses de la biodiversité						
% de cacao durable utilisé dans nos produits à marque U	%	47	50	60	+10 pts	79 % des volumes des références de tablettes, poudres de cacao, confiserie de chocolat et pépites de chocolat à marque U sont conformes aux exigences de l'IFCD, pour un objectif de 100% fin 2025
Nombre de produits de la mer U classés "à maîtrise nécessaire" suite à notre ré-évaluation annuelle	U	5	14	14	stable	Liste comprenant les produits de la mer U pour lesquels nous nous interdisons de faire des promotions sur les espèces dont les stocks nécessitent d'être maîtrisés et renouvelés.
% de produits de la mer U porteurs du label MSC ou équivalent	%	45	45	45	stable	
% de Produits U issus d'aquaculture certifiée ASC/CIPA/GLOBALG.A.P/BIO	%	79	75	68	-7 pts	
3.1.4 Soutenir les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal						
% des volumes d'œufs-ingrédients utilisés dans les Produits U et issus d'élevages hors cage Objectif : 100% en 2025	%	53	55	68	+13 pts	
% des volumes d'œufs de Marques nationales vendus issus d'élevages hors cage Objectif : 100% e 2025	%	72	79	87	+8 pts	
% de références U contenant du poulet conformes aux critères de production du Better Chicken Commitment Objectif : 100% en 2026	%	26	30	34	+4 pts	
Nombre de contrats de progrès Bien-Etre Animal engagés avec l'amont agricole	U	26	28	28	stable	

Légende

ND = non disponible

NC = non connu

NS = non significatif

Indicateurs	Unité	2022	2023	2024	Evolution 2024/23	Commentaires
3.2 ENJEUX SOCIAUX						
3.2.1 S'engager contre l'exclusion						
% des nouveaux chargés de recrutement RH formés à la non discrimination à l'embauche	%	29	50	33	-17 pts	Collaborateurs formés dans l'année suivant leur entrée dans la société Formation non assurée pour Coopérative U en 2024 ; 100% pour U LOG
% des recrutements en CDI sur l'année concernant des jeunes de moins de 30 ans	%	46	44	42	-2 pts	
Index égalité Femmes/Hommes - Coopérative U	U	99	99	99	stable	L'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes est un outil mis en place graduellement depuis 2019 par le ministère du Travail ; il se compose de 5 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100.
Index égalité Femmes/Hommes - U Logistique	U	89	89	89	stable	
Taux d'emploi de personnes handicapées	%	5,0	5,3	5,5	+0,2 pt	
3.2.2 Promouvoir l'ascenseur social et les possibilités d'évolutions						
Nombre de recrutements CDI sur l'année	U	648	679	883	+30%	Dont 660 recrutements CDI U LOG en 2024
Pourcentage de la masse salariale affectée à la formation continue	%	2,5	3,0	3,2	+0,2 pt	
Turn-Over CDI	%	7,8	7,9	9,0	+1,1 pt	
3.2.3 Améliorer la qualité de vie au travail						
Taux d'absentéisme	%	10,7	9,9	9,1	-0,8 pt	Dont U LOG : 10,4% vs 11,4% en 2023 et Coopérative U, UEP, Info.U : 5,8% vs 5,7% en 2023
Nombre de demandes de congés parentaux réalisées	U	56	80	62	-23%	
Taux de fréquence des Accidents de travail	%	27	28	27	-1 pt	Dont 36 pour U LOG (-1,8 pt vs 2023)
Taux de gravité des Accidents de travail	%	1,7	1,9	1,9	stable	Dont 2,5 pour U LOG (stable vs 2023)

Légende

ND = non disponible

NC = non connu

NS = non significatif

Indicateurs	Unité	2022	2023	2024	Evolution 2024/23	Commentaires
3.3 ENJEUX SOCIETAUX						
3.3.1 Etre acteur de la dynamique des territoires						
% de sites de production des produits alimentaires à marque U situés en France	%	72	73	75	+2 pt	Périmètre : Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais libre-service et traditionnels
% des produits alimentaires à la marque U comportant une Matière Première Agricole principale d'origine France	%		ND	73	NC	Périmètre : Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais libre-service / hors Produits frais traditionnels, hors Aliments pour animaux Produits contenant une matière première (MP) présente à 50% et plus. Sont exclus les produits dont la MP n'est pas disponible en France (ex: cacao, café...) ou est une spécialité étrangère. Données 2024 arrêtées à fin octobre 2024
% de nos fournisseurs français de produits qui sont des PME / ETI	%	72	69	70	+1 pt	Hors approvisionnements directs des magasins
Nombre de contrats de filières U tripartites	U	66	76	85	+9	Contrats nationaux et régionaux
Nombre de producteurs engagés via des partenariats tripartites U	U	3 715	4 265	7 009	+64%	Contrats nationaux et régionaux
3.3.2 Encourager les démarches RSE de nos fournisseurs et mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement						
% des sites de production (UE et hors UE) des fournisseurs ré-audités dans les 5 dernières années et ayant vu leur notation progresser	%	31	30	24	-6 pts	UE : Union Européenne
3.3.3 Faciliter une consommation plus responsable						
% des produits de grande consommation à la marque U portant au moins un bénéfice sociétal	%	83	83	82	-1 pt	Périmètre : Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Droguerie, Parfumerie, Hygiène

Légende
 ND = non disponible
 NC = non connu
 NS = non significatif

Indicateurs	Unité	2022	2023	2024	Evolution 2024/23	Commentaires
3.3 ENJEUX SOCIETAUX						
3.3.4 Assurer la sécurité des consommateurs et agir pour leur santé						
% des magasins audités dans le cadre du Plan de Suivi Hygiène Qualité U Objectif : 100%	%	99,9	99,9	99,5	-0,4 pt	Plan de suivi réalisé par campagne annuelle, du 01/05/N-1 au 31/03/N auprès des magasins U de France métropolitaine et Corse, des DROM, de Maurice, de Polynésie Française, d'Andorre, de Nouvelle Calédonie et d'Afrique.
% des sites de fabrication des Produits U de Grande Consommation audités en Hygiène Qualité il y a moins d'un an	%	89	86	84	-2 pts	Périmètre : Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Droguerie, Parfumerie, Hygiène
% des fournisseurs U Bazar audités en Qualité et Sécurité Produit il y a moins deux ans	%	67	55	61	+6 pts	
Nombre de produits finis retirés du marché suite à des actions de retrait ou de rappel Produits	U	2 601 837	742 416	831 047	+12%	
Nombre de produits U dédiés à des régimes alimentaires particuliers (sans gluten et végétarien)	U	59	44	32	-27%	
Nombre de substances considérées comme controversées dans les produits alimentaires à marque U	U		ND	136	NC	Indicateur révisé en 2024 : non comparable avec les années précédentes Périmètre : Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Produits frais traditionnels Hors substances réglementairement interdites, hors pollutions subies, hors substances entrant dans le cadre d'autres politiques U.
Nombre de références produits U labellisées Bleu-Blanc-Cœur	U	286	304	298	-2 pts	

Légende

ND = non disponible

NC = non connu

NS = non significatif

La présente déclaration de performance extra-financière est établie en application des directives posées par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières et par son décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017.

La Direction Qualité Sécurité Sociétal Environnement (QSSE) de Coopérative U a animé cette démarche auprès des différentes entités et directions contributrices et a réuni, structuré et formalisé l'information rapportée.

> Périmètre du reporting

Le périmètre du reporting concerne Coopérative U et les filiales opérationnelles sur lesquelles la société établit des comptes consolidés, à savoir principalement : Coopérative U, U Logistique, U Etablissement de paiement et Info U. La liste exhaustive des entités consolidées figure dans notre rapport de gestion en section 2. Filiales et participations.

> Gouvernance de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)

La politique en matière de Responsabilité Sociétale de Coopérative U est proposée par le Comité RSE et validée par le Comité Stratégique et le Conseil d'Administration national, qui est animé par le Président Directeur Général de Coopérative U.

Les Associés du Comité Stratégique valident ainsi les priorités des feuilles de route RSE des différentes directions.

Le Comité RSE réunit le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué de la Coopérative, ainsi que des Associés et Permanents représentants des différentes entités et activités de la Coopérative. Il est animé par le binôme Associé-Permanent membre du Conseil d'Administration National en charge de la direction des Ressources Humaines et de la RSE de Coopérative U et le directeur projet RSE.

Opérationnellement, le Comité RSE assure la coordination des plans d'actions stratégiques RSE de l'entreprise et rend compte des avancées au Comité Stratégique.

Les autres feuilles de route RSE sont prises en charge par les instances des activités concernées et rapportées au Comité Stratégique. L'établissement de la DPEF est sous la responsabilité de la Direction QSSE.

> Période de reporting

Sauf exceptions mentionnées, les données collectées concernent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

> Référentiel de reporting

Un référentiel de reporting est défini et communiqué à l'ensemble des contributeurs internes. Il décrit notamment pour chaque donnée ou indicateur : la thématique de référence, l'unité de collecte, le mode et la méthode de calcul, la source de la donnée. Ce référentiel prévoit également des processus de contrôle et de fiabilité des données recueillies.

> Précisions sur les modes de calcul retenus

• Produits à marque U

Il s'agit des produits commercialisés sous les marques : Produits U, U Bio, U Saveurs, U Nature, U Tout Petits, U Collection, U Spécialiste.

• Part de plastiques recyclés ou recyclables intégrés aux emballages des Produits U, part de plastiques problématiques et inutiles supprimés des emballages des Produits U

Les indicateurs sont calculés conformément à la méthodologie retenue par les signataires du pacte National sur les emballages plastiques et ont été mesurés sur 94% en volume des Produits U mis en marché en 2024.

• Fréquence de panne

La fréquence de panne est mesurée à fin septembre N ; elle correspond au pourcentage des produits GEM/MEM/PEM/Multimédia* vendus en année N-1 qui ont présenté une panne avérée durant la période de janvier N-1 à septembre N.

* GEM : Gros électroménager, MEM/PEM : Moyen et Petit électroménager Multimédia : informatique, imprimantes, image & son, consoles de jeux, téléphonie & objets connectés et accessoires s'y rapportant

• Taux de réemploi des emballages

A date, notre indicateur porte uniquement sur les emballages logistiques dits « Emballages Industriels et Commerciaux » tels que définis par l'ADEME : les emballages industriels et commerciaux (EIC) sont des emballages primaires/secondaires/tertiaires de produits non destinés à la consommation des ménages (exemples : palettes, caisses, films de palettisation...). Leur méthodologie de comptabilisation est précisée par l'ADEME.

L'indicateur que nous publions mesure la part d'EIC réemployés mis en œuvre par U Logistique sur l'ensemble des EIC utilisés par U Logistique en 2024.

• Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Les montants d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) communiqués dans ce document se rapportent aux activités des entités incluses dans le périmètre de reporting DPEF et relatives aux scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie) et celles relatives aux postes suivants du scope 3 : transport, déchets, déplacements professionnels des collaborateurs (hors déplacements domicile-travail). Le périmètre de calcul 2024 est comparable à celui retenu en 2023, 2022 et 2021.

- Taux de remplissage des camions lors des livraisons aux magasins**
 La capacité de remplissage des différents types de véhicules utilisés (ambient, frigorifique) prend en compte les équipements d'optimisation des chargements tels que l'utilisation de semis à barres.
- kWh consommés par colis expédié**
 Cet indicateur fait référence à la consommation énergétique des entrepôts logistiques (hors transport) rapportée au nombre de colis annuels expédiés aux magasins U.
- Kg équivalent CO₂ par tonne transportée**
 Les émissions de gaz à effet de serre logistiques Transport sont issues d'un outil de suivi externalisé qui fait appel à des facteurs d'émission propres à chaque type d'énergie consommée. Pour une meilleure lecture du résultat, les émissions rapportées au volume transporté (en m³) sont exprimées en kilogramme eq CO₂.
- Installations photovoltaïques réalisées ou en cours de réalisation**
 Cet indicateur concerne les installations réalisées (livrées) ou en cours de réalisation (devis signé) sur les sites des magasins U et contractualisées avec des fournisseurs référencés par Coopérative U.
- Taux de soja durable utilisé dans nos produits à marque U**
 Cet indicateur n'est pas mis à jour chaque année. L'année de référence est mentionnée en commentaire de l'indicateur publié. Indicateur non publié en 2024 ; il sera révisé suite à la mise en application du règlement Déforestation (RDUE) au 01/01/2025.
- Part des produits alimentaires à marque U comportant une matière première agricole principale d'origine France**
 On entend par "principale" la matière première présente à plus de 50% dans le produit fini. Sont inclus les produits à marque U alimentaires (hors Prix Mini et hors Alimentation animale). Sont exclus les produits dont la matière première n'est pas disponible en France (ex : cacao, café,...) ou relève d'une spécialité étrangère.
- Nombre de collaborateurs (femme, homme, totaux)**
 Cet effectif s'entend hors mandataires sociaux, hors intérimaires et stagiaires, hors CDI à temps partiel et y compris les départs prévus le 31/12.
- Taux d'emploi de personnes handicapées**
 Cet indicateur utilise les données des Déclarations obligatoires d'emploi des travailleurs handicapés des différentes entités du périmètre consolidé, et prend en compte les minorations déclarées. La méthodologie de calcul tient compte de la réforme de l'obligation TH applicable à compter de 2020.
- Taux d'emploi de personnes handicapées et Nombre de salariés en situation de handicap avec Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**
 Les données nécessaires au calcul des indicateurs de l'année rapportée (N) sont établies sur la base des informations déclarées au 31/03/N+1.
- Heures de formation dispensées dans l'année**
 Cet indicateur prend en compte les formations inscrites au Plan de développement des compétences et les formations Sécurité. Pour Coopérative U, sont exclues les formations en libre accès suivies par les collaborateurs sur la plateforme d'autoformation en ligne « U Talents ».
- Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves**
 Coopérative U ne dispose pas à date de plan d'action sur ce thème.
- Taux d'absentéisme**
 Le nombre de journées d'absence hors congés légaux de l'année est rapporté au nombre de jours théoriques travaillés dans l'année (jours ouvrés), hors jours de repos hebdomadaires, congés RTT, jours fériés, jours de congés légaux et conventionnels.
- Plan de suivi Hygiène-Qualité**
 Le périmètre des magasins auditable comprend les magasins U de France métropolitaine et Corse, des DROM, de Maurice et, depuis 2021, de Polynésie Française, d'Andorre, de Nouvelle Calédonie et d'Afrique, hors nouveaux magasins ouverts sur la période de contrôle et sauf circonstances exceptionnelles majeures rendant l'audit impraticable (travaux, report de planning, crise...). Le plan de suivi est réalisé par campagne annuelle, du 01/05/N-1 au 31/03/N.
- Evaluation des substances controversées**
 Depuis 2022, nos indicateurs excluent les substances faisant l'objet d'interdictions réglementaires, les substances liées à des pollutions subies (ex. plomb), ainsi que celles couvertes par nos politiques matières premières (cf politiques de soutien aux démarches d'agro-écologie et de préservation des ressources).
 En 2024, nous avons engagé une importante mise à jour de nos évaluations et plans d'action. Celle-ci a pour conséquence un non comparabilité des indicateurs 2024 par rapport aux années précédentes. Nous comptons remédier à ces limites dans notre reporting 2025.

Rapport de l'un des commissaires, aux comptes désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

COOPERATIVE U

Parc Tertiaire ICADE
20, rue d'Arcueil
94533 RUNGIS CEDEX

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société COOPERATIVE U (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, « tierce partie » accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Validation / Vérification, n°3-1862, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, (ci-après respectivement les « informations » et la « Déclaration ») présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant, ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques,

L'Organisme Tiers **Indépendant**

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, au Programme de vérification DPEF-PV v.0 a, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre avril 2025 et juin 2025 sur une durée totale d'intervention de 5 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions QSSE (Qualité Sécurité Sociétal et Environnement) et RH (Ressources Humaines).

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225 102 1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour certains risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les risques sociaux, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités : Cooperative U et U LOG.
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Coopérative U et U LOG, et couvrent entre 97% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 3 juin 2025

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Bertrand Cuq
Associé

Aurélié Castellino
Associée Reporting de Durabilité

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Tonnes de matières valorisées par U Eco Raison (origine entrepôts et magasins, hors déchets Clients) ;
- Montant en € de dons à des associations caritatives réalisés par les magasins U déclarants ;
- kWh consommés par colis expédié ;
- Nombre de filières U Fruits et Légumes et céréales origine France ;
- Répartition de l'huile de palme certifiée Mass Balance ou Ségréguée ;
- Pourcentage de volumes d'œufs Marque Nationale issus d'élevages hors cage ;
- Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes ;
- Nombre de recrutements en CDI ;
- Pourcentage de la masse salariale affecté à la formation continue ;
- Taux de fréquence des Accidents de travail et évolution vs 2023 ;
- Taux de gravité des Accidents de travail et évolution vs 2023 ;
- Pourcentage de nos fournisseurs français de produits qui sont des PME-ETI ;
- Nombre de contrats de filières tripartites nationaux et régionaux ;
- Pourcentage des sites de production des fournisseurs ré-audités dans les 5 dernières années qui ont vu leur notation progresser ;
- Pourcentage des produits de grande consommation à la Marque U portant au moins un bénéfice sociétal vs 2023 ;

L'Organisme Tiers **Indépendant**

- Pourcentage de produits finis retirés du marché suite à des actions de retrait ou de rappel ;
- Pourcentage de produits U dédiés à des régimes alimentaires particuliers (sans gluten, végétariens) ;
- Tonnes de plastiques supprimées de nos emballages dans l'année (hors produits non marchands) ;
- Taux de la flotte de transport ayant une motorisation à moindre impact climatique ;
- Pourcentage des produits U éligibles qui sont en farine Bio ou sous démarche farine durable (CRC ou Nouvelle Agriculture) ;
- Nombre de produits de la mer U faisant l'objet d'une démarche de préservation (certification, zones de pêche, méthode de pêche) ;
- Nombre de filières animales sur lesquelles une démarche BEA est engagée ;
- Nombre de salariés bénéficiaires de congé paternité dans l'année ;
- Nombre de collaboratrices et collaborateurs promus dans une catégorie supérieure ;
- Effectifs ;
- Pourcentage de salariés employés à temps partiel ;
- Pourcentage des produits alimentaires à la marque U dont au moins un site de production est en France ;
- Nombre de sites de production de nos fournisseurs situés hors Union Européenne qui ont été audités ICS en 2024 ;
- Nombre de substances réévaluées dans le domaine des produits alimentaires à marque U.

Informations qualitatives (actions et résultats) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Organisation d'une convention à l'ensemble des fournisseurs de produits U Bazar afin de les sensibiliser à l'éco-conception ;
- Réduction du volume de sacs kraft utilisés pour les commandes e-commerce en Drive via l'offre de proposer aux clients d'apporter leurs propres sacs ;
- Engagement à l'initiative Science-based Targets et approbation des objectifs d'atténuation à horizon 2030 ;
- Création d'un comité compétitivité Transport ;
- Mise en marché de compléments de gammes U Bio innovants ;
- Intégration des cidres IGP à la filière Pommes à jus ;
- Investissement en R&D sur la traçabilité des filières soja via l'engagement pour le financement de l'analyse ZDC d'un cargo de soja en provenance du Brésil ;
- Association à un projet terrain en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'IFCD (Initiative Française pour un Cacao Durable) ;
- Renouvellement du contrat de Filière pour le lait U Bio ;
- Participation à une vingtaine d'événements organisés par les écoles-partenaires ;
- Mise en place d'un groupe de travail sur le thème des cancers et maladies chroniques ;
- Déploiement de la campagne marque employeur #TROUVETONSOMMET ;
- Réalisation de l'enquête « Qu'en dis-tu ? » début 2024 ;
- Renouvellement de l'accord Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) ;
- Organisation de la semaine de la Qualité de Vie au Travail consacrée à la lutte contre la sédentarité ;
- Organisation de huit salons en 2024 ;
- Présence de Coopérative U et des Associés à l'événement « Terres de Jim » ;
- Animation de sa démarche Devoir de vigilance via un réseau de référents Achats/QSSE par catégorie de matière première / produit ;
- Soutien de l'association Bouge ton Coq ;
- Animation de deux vagues de « clubs QSE » à l'intention des magasins U ;
- Préparation à l'application du nouveau règlement européen relatif à la sécurité générale des produits (RSGP).

Coopérative

Société Anonyme Coopérative de commerçants détaillants à capital variable
Parc tertiaire ICADE - 20 rue d'Arcueil - 94150 Rungis

